

ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT

à Saint Hilaire le Châtel



et



Sainte Céronne les Mortagne

depuis 1780



Introduction

Cette étude a pour but de vous présenter l'historique de l'enseignement primaire délivré dans les écoles de St Hilaire et de Ste Céronne, sous forme chronologique, de 1780 à aujourd'hui. Elle a été réalisée autour de trois éléments essentiels qu'il m'a été indispensable de retrouver dans la documentation et qui constituent la base de cet historique : les « maisons d'école », les enseignants et les effectifs en élèves.

Les écoles ou « maisons d'école ».

J'en ai identifié 12 (8 à St Hilaire et 4 à Ste Céronne). Mais en réalité, il semble qu'il y ait eu plus d'une quinzaine de lieux ayant servi d'école si l'on ajoute les quelques bâtiments non identifiés. Autrefois, la « maison d'école », n'était quelquefois qu'une simple classe au presbytère, ou dans une maison louée par la commune servant également de logement à l'instituteur, ou même parfois la propre maison d'habitation de l'instituteur qui faisait l'école chez lui, à défaut de location par la commune d'un local propre à l'éducation scolaire. Ainsi qu'il apparaît dans les procès-verbaux de visite des inspecteurs primaires, ces locaux étaient souvent totalement inadaptés. (voir plan avec emplacement des écoles en annexe)

Les enseignants.

Depuis la Révolution, plus de 150 enseignants ont fait l'école aux enfants de St Hilaire et de Ste Céronne et figurent pour partie dans cet historique : prêtres ou religieuses, habitants désignés par le conseil municipal à défaut d'instituteur officiellement nommé, instituteurs puis professeurs des écoles. Pour certains, ils n'ont enseigné que quelques mois ; pour d'autres, plusieurs dizaines d'années (le record étant de 50 ans). Il manque malheureusement quelques noms, soit à cause d'une documentation inexistante ou incomplète, soit à cause des délais de communication, notamment les dossiers des instituteurs (non consultables si moins de 120 ans).

Les élèves ou l'effectif des écoles.

En ce qui concerne les élèves, c'est leur nombre qui est rapporté dans cet historique, donc l'effectif total d'enfants scolarisés par école. C'est l'élément le plus difficile à retrouver dans la documentation qui est très incomplète sur ce point, quelles que soient les périodes. Il faut toutefois savoir qu'avant 1840, les deux écoles de St Hilaire et Ste Céronne devaient recevoir en moyenne chaque année de 70 à 80 élèves garçons et filles pour une population globale d'environ 1600 habitants. Le nombre maximum d'élèves a dépassé les 160 enfants entre 1860 et 1870. L'effectif le plus faible semble être celui de 2022 : 46 enfants scolarisés pour une population globale d'environ 900 habitants.

Les informations contenues dans cet historique proviennent essentiellement des archives départementales (série T avant 1840 et série W après 1840). Malheureusement, pour la série T, les répertoires permettant d'y accéder ont été établis par thèmes avec classement par ordre chronologique à l'intérieur de chaque thème. Il n'y a pas d'inventaire par commune donc pas de liste de documents pour chaque école. Retrouver des informations sur nos écoles parmi plus de 1000 dossiers répertoriés (cartons, chemises, registres ...) n'est pas chose aisée. Pour la série W, plus récente, c'est son accès qui est très restreint, en raison des délais de communication des archives publiques, limités par la loi.

Il m'a été nécessaire de consulter environ 90 dossiers dans la série T et près de 25 dans la série W, soit environ 10 mètres linéaires de documents pour retrouver les informations contenues dans cet historique. Pour le surplus, les informations proviennent des archives communales de St Hilaire le Châtel mais aussi de quelques archives privées et de la mémoire locale de quelques anciens habitants que je tiens à remercier pour leur aide ou leur apport de documents.

NB : les quelques informations, dates et noms très incertains ou approximatifs sont écrits en rouge dans le texte.

Bonne lecture à tous.

AVANT 1789

**Enseignement par des religieux (prêtres – congrégations)
Paroisses rurales du Perche très souvent dépourvues d'école.**

Avant la Révolution, l'enseignement élémentaire relevait souvent de l'initiative privée. Dans nos paroisses rurales, lorsqu'une école était ouverte, cette initiative revenait aux prêtres catholiques ou aux congrégations religieuses qui enseignaient essentiellement en hiver à une minorité d'enfants.

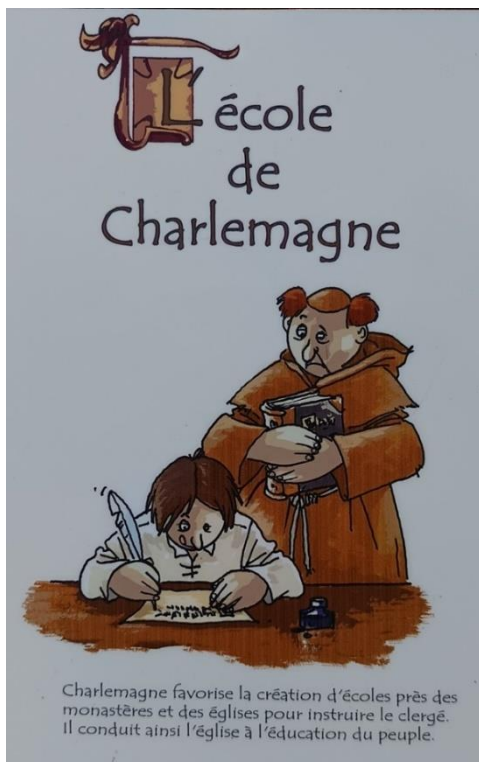
Au printemps et en été, les travaux des champs restaient une priorité, y compris pour les enfants. Quant aux familles les plus fortunées, elles engageaient souvent un précepteur qui instruisait et éduquait leurs enfants à domicile.

Les origines de l'école

*« Qui a eu cette idée folle
Un jour d'inventer l'école
Qui a eu cette idée folle
Un jour d'inventer l'école
C'est ce sacré Charlemagne
sa-cré Char-le-magne
De nous laisser dans la vie
Que les dimanch's les jeudis
De nous laisser dans la vie
Que les dimanch's les jeudis
C'est ce sacré Charlemagne
sa-cré Char-le-magne »*

Les plus anciens ont encore en mémoire cette chanson de France Gall, sortie en 1964.

En réalité, les origines de l'enseignement remontent à l'antiquité mais l'acquisition du savoir, qui garantissait une haute position sociale, était un privilège réservé à l'élite.



Charlemagne, roi des Francs (768/814) et empereur d'occident (800/814) – analphabète – fut sans doute le premier en France à contribuer à son développement. Il chargea le moine Alcuin de l'éducation des jeunes nobles destinés aux plus hautes fonctions de l'Église et de l'État. Pour développer l'enseignement, Alcuin demanda au clergé d'ouvrir des écoles dans tout l'empire.

Pendant 10 siècles, ce sont donc essentiellement les institutions religieuses qui vont ouvrir et gérer les écoles. En l'absence de gratuité, cet enseignement bénéficie aux enfants des familles les plus riches. L'école reste inaccessible au « petit peuple » sans moyens suffisants pour accéder à l'instruction.

L'ordonnance de 1698 édictée par Louis XIV, oblige les parents à envoyer leurs enfants jusqu'à l'âge de 14 ans dans les écoles paroissiales dites « petites écoles ». Mais le pouvoir royal n'assume ni le fonctionnement ni le financement de ces écoles. Il en laisse le contrôle aux Evêques et la charge financière aux paroisses donc aux villageois et aux familles. En réalité, son objectif essentiel est d'astreindre tous les enfants, y compris des familles protestantes, à suivre l'enseignement des écoles catholiques et recevoir l'instruction du catéchisme. Cette ordonnance a toutefois permis la multiplication des écoles paroissiales, cependant très rares dans le Perche avant 1789.

En 1690, on estime que 30% des français pouvaient apposer leur signature dans le nord de la France (sans pour autant savoir lire et écrire). Un siècle plus tard, 47% des hommes et 27% des femmes savent signer leur nom sur les registres de mariage.



à Saint Hilaire lès Mortagne

En 1690 : 30% des époux et aucune épouse ont apposé leur signature dans le registre de mariage ; soit une moyenne de 15%.

En 1790, ils étaient 57% des hommes et 43% des femmes à avoir signé le registre de mariage.

Une école de charité (.../1782/...)

En **1782** > Marie RUFFRAY, sœur de la Providence de Sées, dans un acte passé en l'étude de Moulins la Marche entre elle et les héritiers du curé de St Acquilin, se déclare tenir les écoles de Charité en la paroisse de Saint Hilaire dans le Perche et y demeurer (probablement St Hilaire lès Mortagne où ce patronyme était très courant – sans certitude). Aucun document ne nous informe des dates d'ouverture et de fermeture de ces écoles de Charité.



à Sainte Céronne lès Mortagne

En 1690/1691 : 38% des époux et 12% des épouses ont apposé leur signature dans le registre des mariages ; soit une moyenne de 25 %.

En 1790/1791, ils étaient 64 % d'hommes et 45% des femmes à avoir signé le registre de mariage.

Aucun document ne nous informe d'une quelconque école à Ste Céronne lès Mortagne. L'enseignement y était peut-être délivré par le curé de la paroisse ?

DE 1789
A 1849

Soixante années d'une lente évolution avec enseignement discontinu
Premières nominations d'instituteurs publics
Absence de moyens et de locaux adaptés

Dès les débuts de la Révolution française, l'éducation devient un enjeu important et l'objet de nombreux débats, bien qu'il faille attendre quelque temps avant qu'elle ne soit réformée.

Avant 1830, à St Hilaire et St Sulpice ainsi qu'à Ste Céronne, l'enseignement était délivré de manière très irrégulière par manque d'instituteurs diplômés et dans des locaux non destinés à cet usage. A défaut d'instituteurs légalement autorisés, l'enseignement a quelquefois été donné par des personnes de la commune ou le curé, sans autorisation du Préfet ou du comité d'instruction publique du district (l'absence de documentation ou son manque de précision et de clarté ne permet pas de fournir les informations sur certaines périodes).

Les principaux textes

1793/1795 > l'école est proclamée laïque, gratuite et obligatoire. L'enseignement y est dispensé par des instituteurs salariés de la République. Cette proclamation sera peu suivie d'effets : l'obligation est supprimée dès 1795, la gratuité ne sera effective que pour les indigents (1816) et la laïcité ne sera appliquée qu'à la fin du XIXème siècle. Par manque d'enseignants, les religieux conservent la liberté d'enseigner et la possibilité d'exercer les fonctions d'instituteurs à condition de prêter le serment constitutionnel, formalisant leur adhésion à la Constitution civile du clergé décrétée en 1790.

1799/1801 > Napoléon 1^{er} développe essentiellement l'enseignement secondaire et supérieur. Abrogeant la constitution civile du clergé, il laisse l'enseignement primaire aux congrégations religieuses spécialisées dans ce domaine avant la Révolution.

1808 > Un décret impérial confie l'enseignement à l'Université, en fixe les conditions de fonctionnement dans tout l'Empire avec notamment la formation en école normale des maîtres destinés à enseigner en école primaire.

1816 > L'ordonnance de Louis XVIII oblige les communes à « *pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement* ».

1829 > Une ordonnance du Ministre de l'instruction publique détermine les âges minimum et maximum d'accueil des enfants en école primaire « *... pour être admis dans une école primaire, il faudra être âgé de six ans au moins et de treize ans au plus ...* » (deviendra une obligation cinquante ans plus tard).

1833 > la loi Guizot marque un tournant dans l'instruction primaire. Elle fixe les conditions de fonctionnement de l'éducation : les matières enseignées sont bien définies (instruction religieuse comprise), l'instruction primaire peut être publique ou privée, l'exercice de la profession d'instituteur primaire est soumis à l'obtention d'un brevet de capacité et à la présentation d'un certificat de moralité. Elle ordonne à toute commune, soit seule, soit par regroupement, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire (de garçons) et de fournir à l'instituteur communal, un local convenable tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves et de lui attribuer un salaire minimum de 200 F + une rétribution mensuelle à taux variable. L'enseignement primaire féminin continue d'échapper à toute réglementation et se trouve « abandonné » aux congrégations religieuses.

Ce sont cette ordonnance de Louis XVIII et cette loi Guizot qui vont inciter les municipalités de St Hilaire et Ste Céronne à inscrire des dépenses scolaires dans leur budget communal et donc favoriser l'ouverture d'une école dans chacune des communes.



à Saint Hilaire lès Mortagne

Ecole communale mixte (1796/....)

au presbytère



Après la Révolution, les presbytères inoccupés étaient vendus ou réquisitionnés pour servir d'école.

En 1796, le presbytère de St Hilaire avait été désigné comme pouvant recevoir une école car il n'était plus occupé par son ex curé, Michel René TIRATE, natif de St Hilaire. Ce dernier, libéré de la prison de Mortagne en 1795, avait hérité d'une ferme à la Guemandière, en St Hilaire, qu'il occupait et exploitait depuis sa sortie de prison. Les deux classes (garçons et filles) furent donc ouvertes dans le presbytère.

1796 > admission aux fonctions d'instituteur et d'institutrice par le juré d'instruction publique du district de Mortagne des époux René Charles BELLANGER et Marie MASSOT à compter du 6/9/1796.

Le 21 mai 1797, démission des époux BELLANGER-MASSOT, non soutenus par la municipalité et les habitants qui avaient émis le vœu de voir leur ex curé réintégrer le presbytère, reprendre la cure et la place d'instituteur du citoyen BELLANGER.

1798 > certificat d'admission à la fonction d'instituteur, accordé par le comité d'instruction publique à Louis BILLARD le 31 octobre 1798 au lieu et place de René BELLANGER, probablement au presbytère, car le curé Michel TIRATE qui avait repris la cure continuait d'habiter et d'exploiter sa ferme de la Guimandière.

1799-1800 > absence d'information sur la continuité de l'enseignement par Louis BILLARD.

1801/1818 > pas de nomination d'instituteur par manque de dotation communale pour le rémunérer.

Louis BILLARD apparaît dans les recensements de population de St Hilaire de 1800 à 1820. Avec sa famille, ils ont habité au presbytère (en 1800) et dans diverses maisons dans le bourg. Il était déclaré comme exerçant la profession de journalier et de sacristain. La consultation des actes de naissance de ses enfants confirme bien qu'il signait très lisiblement son nom. Il n'avait évidemment pas la formation d'instituteur mais avait été admis à ce poste à défaut de nomination d'instituteur diplômé et sans doute avec l'appui du curé. Peut-être a-t-il continué d'enseigner entre 1799 et 1818. La documentation ne nous fournit pas l'information.

Ecole communale mixte d'enseignement individuel (1819/....)

adresse du local inconnue

Ecole d'enseignement individuel dans un logement fourni par la commune et rétribution payée par les familles et la commune.

En mode individuel, l'instituteur s'occupait de chaque enfant tour à tour et isolément.

1819 > admission de Charles Magloire BELLANGER (brevet et autorisation du 30/10/1819).

1820/1822 > absence d'information sur la continuité de l'enseignement par Charles BELLANGER. Celui-ci ne figure pas dans le recensement de population de l'année 1820, alors qu'il s'est marié en 1824 à St Hilaire avec Marie PEZARD, jeune fille de la commune.

1823/1826 > aucun instituteur nommé.

Ecole communale laïque mixte (1827/1835)

location verbale d'un local au bourg – adresse exacte inconnue

1827/1835 > Louis Marin LEGOUX, est déclaré instituteur à St Hilaire depuis le 2 février 1827. Brevet de capacité et autorisation du 28 novembre 1831. Certificat de moralité du 2 mars 1834.

En 1830, le conseil municipal, « *considérant que depuis longtemps la commune a toujours eut quelqu'un pour instruire les enfants en se contentant de la rétribution que chacun des enfants donne pour indemniser l'instituteur, alloue en conséquence la somme annuelle de 50 F en supplément de la rétribution de chaque élève* ».

Cette délibération du conseil municipal laisse supposer qu'aux cours des années antérieures, même en l'absence de nomination d'instituteur, l'enseignement devait être assuré par une personne non autorisée (curé, habitant de la commune ... ?)

En 1833, la somme allouée à l'instituteur est de 200 F en application de la loi Guizot.

L'école publique de St Hilaire est ainsi décrite : « *maison trop petite, commune aux garçons et filles mais à des heures différentes ; peut contenir 20 garçons ou 20 filles ; on ne peut songer à l'agrandir ; mobilier insuffisant, n'est pas la propriété de la commune. Il manque presque tout. Le local actuel ne peut être conservé sauf inconvénient , il ne réunit aucune des conditions exigées* ».

Ecole communale laïque mixte (1835/1849)

location à Ronel (maison de Jacques MESNEL – aujourd'hui 13 rue de Ronel)

L'étude approfondie et conjointe de plusieurs documents (registre des délibérations du conseil municipal, matrice cadastrale et recensements de population) permet d'affirmer que c'est l'habitation de Jacques MESNEL, meunier au bourg, qui servit de maison d'école.

Il était propriétaire d'un terrain à Ronel sur lequel il fit bâtir une habitation vers 1835. C'est cette nouvelle maison qui fut louée à la commune et qui était occupée par les enseignants lors des recensements de 1836 à 1851. Elle servit d'école pendant plus de 15 ans



1835/1844 > en application de la loi Guizot de 1833, Louis Marin LEGOUX (déjà nommé ci-dessus) a déclaré le 2 mars 1834 être dans l'intention d'ouvrir dans la commune de St Hilaire lès Mortagne, une école primaire pour l'enseignement élémentaire et a produit les diverses pièces nécessaires. Il est nommé à sa succession, aux fonctions d'instituteur public par arrêté du comité supérieur de Mortagne le 3 octobre 1834, installé officiellement par le comité d'instruction primaire, instituteur à l'école communale mixte le 6

mai 1835.

1845/1849 > il existe un grand flou sur l'existence ou non d'une école à St Hilaire sur cette période. En effet, un courrier de l'inspecteur primaire d'avril 1845 nous apprend que Louis LEGOUX, à cause de ses infirmités, est dans l'obligation de renoncer à l'enseignement. Ce même LEGOUX demande sa réintégration en décembre 1846 et déclare qu'il a actuellement 34 élèves dans sa classe alors qu'une délibération du comité communal d'octobre 1847 nous informe que la commune est dépourvue d'instituteur depuis maintenant deux ans. Pourtant, la commune a conservé la location de l'habitation Mesnel jusqu'en 1853, alors que le propriétaire avait émis le vœu, dès 1844, de la reprendre pour l'occuper personnellement. D'autre part, Louis LEGOUX s'est remarié en juin 1846 à Moulins la Marche où il résidait provisoirement. Revenu à St Hilaire semble-t-il dès la fin de l'année 1846, il y a été recensé en 1851 au bourg, comme instituteur privé (il y est décédé en 1853). Y avait-il réellement repris son activité d'enseignant sans autorisation ? Un fait est certain : il n'y a pas eu de nomination officielle d'instituteur entre 1845 et 1849.

St Hilaire – Tableau récapitulatif des écoles et enseignants de 1796 à 1849		
années scolaires	enseignants, instituteurs	dates des admissions, nominations, autorisations, brevets ...
1796/1799 - école communale mixte au presbytère - 1799/1819 - ?		
1796/1797	René Charles BELLANGER et Marie BELLANGER née Massot	admission par le juré d'instruction publique du district de Mortagne à compter du 6/9/1796
21/5/1797		démission des époux BELLANGER-MASSOT
1798/1799	Louis BILLARD	certificat d'admission accordé par le comité d'instruction publique le 31/10/1798
1799/1819	?	pas de nomination d'instituteur
1819/1820 - école communale mixte à une adresse inconnue - 1827/1835		
1819/1820	Charles Magloire BELLANGER	brevet et autorisation du 30/10/1819
1820/1827	?	pas de nomination d'instituteur
1827/1835	Louis Marin LEGOUX	nommé à compter du 2/2/1827. Brevet de capacité et autorisation du 28/11/1831. Certificat de moralité du 2/3/1834.
1835/1845 - école communale laïque mixte à Ronel (13 rue de Ronel) – 1845/1849 - ?		
1835/1845	Louis Marin LEGOUX	enseigne depuis le 2/2/1827
1845/1847	sans (infirmité Legoux)	
1847/1849	?	pas de nomination d'instituteur

St Hilaire - tableau des enfants à scolariser et des élèves					
années	habitants	à scolariser		élèves	
		garçons	filles	garçons	filles
1819	882	48	42	28	25
1833	949	24	20	?	?
1835	hiver	25	30	17	18
	été			12	10
1836				22 à 35	

En 1819 > 59% des enfants sont scolarisés (enseignement individuel).

En 1835 > 59% des enfants sont scolarisés en hiver contre seulement 37% en été.

Sur les 35 élèves reçus en hiver, 29 doivent verser une rétribution mensuelle et 6 bénéficient de la gratuité.

à Saint Sulpice de Nully

Cette ancienne commune fut rattachée à St Hilaire lès Mortagne en 1823.

1796 > pas d'école ; semble rattaché pour le scolaire à St Hilaire.

Ecole publique mixte (1817/1819)

adresse du local inconnue

1817/1819 > une école entretenue par la seule rétribution des parents, qui a pour maitresse Mme CREVEUX de Mortagne, autorisée par le Sous-Préfet de Mortagne suite à pétition des habitants.



à Sainte Céronne lès Mortagne

Ecole communale et enseignement particulier (1794/1802)

au presbytère

1794/1802 > le 8 juin 1794, Jean Joseph FRETE, prêtre, déclare vouloir ouvrir une école publique à Ste Céronne en présentant un certificat de civisme et de bonnes mœurs. Sa proposition est accueillie favorablement par le conseil municipal (à cette date, il était le maire de Ste Céronne).

Le 6 juin 1801, après avoir promis fidélité à la constitution, il renouvelle son intention d'exercer les fonctions de prêtre dans l'église de Ste Céronne et les fonctions d'instituteur particulier à son domicile. La municipalité le nomme instituteur au presbytère le 6 décembre 1801. La même année, il demande que sa nomination soit confirmée par le Préfet. Cette confirmation n'a jamais été accordée car dans le même temps, un courrier des paroissiens demandait son exclusion et son remplacement par un autre curé, alors même qu'il avait une pétition de plusieurs habitants qui lui était favorable. En 1802, il fut remplacé par un nouveau prêtre en la personne de Guillaume Lafontaine qui reçut lui-même une lettre anonyme lui demandant de se retirer rapidement. Situation confuse dans une période mouvementée, on ne sait si ce prêtre a véritablement enseigné pendant toute cette période.

Ecole communale (1803/....)

adresse du local inconnue

1803/1805 > Une délibération du conseil municipal du 27 mai 1803 nous informe que la commune est dépourvue d'instituteur primaire. Pour pallier à cette absence, elle décide de nommer Jacques Antoine LEPOIVRE, nouveau maire de la commune et exerçant également la fonction d'huissier. Il est rétribué par les parents selon l'instruction donnée : 60 centimes pour apprendre à lire, 75 centimes pour lire et écrire, 1 F pour lire, écrire et compter.

1805/1816 > absence de nomination d'instituteur. On ne sait si LEPOIVRE a continué à enseigner.

1817 > pas d'instituteur officiellement nommé alors que 25 enfants fréquentent l'école. Il existe un instituteur nommé LEGRAND qui exerçait sans autorisation et auquel il a été reconnu nécessaire d'interdire l'enseignement.

1818 > pas d'enseignement du fait de l'absence de nomination d'instituteur et par manque de dotation communale pour le rémunérer.

Ecole communale mixte d'enseignement individuel (1819)

adresse du local inconnue

1819 > école d'enseignement individuel entretenue par la seule rétribution des parents dans un local qui lui est destiné (adresse du local inconnue). C'est l'instituteur de St Hilaire qui vient donner des leçons aux garçons. Les filles reçoivent l'instruction d'une femme de la commune.

Ecole privée mixte (1820/....)

au presbytère

1820/1822 > il n'y a pas d'instituteur, c'est le curé, Mr Louis HOYAU qui donne l'éducation primaire aux enfants au presbytère. Il est décédé le 20 août 1822 (sa tombe est toujours visible au cimetière de Ste Céronne).

1823-1824 > absence d'information dans la documentation ; aucun instituteur nommé – pas d'école ?



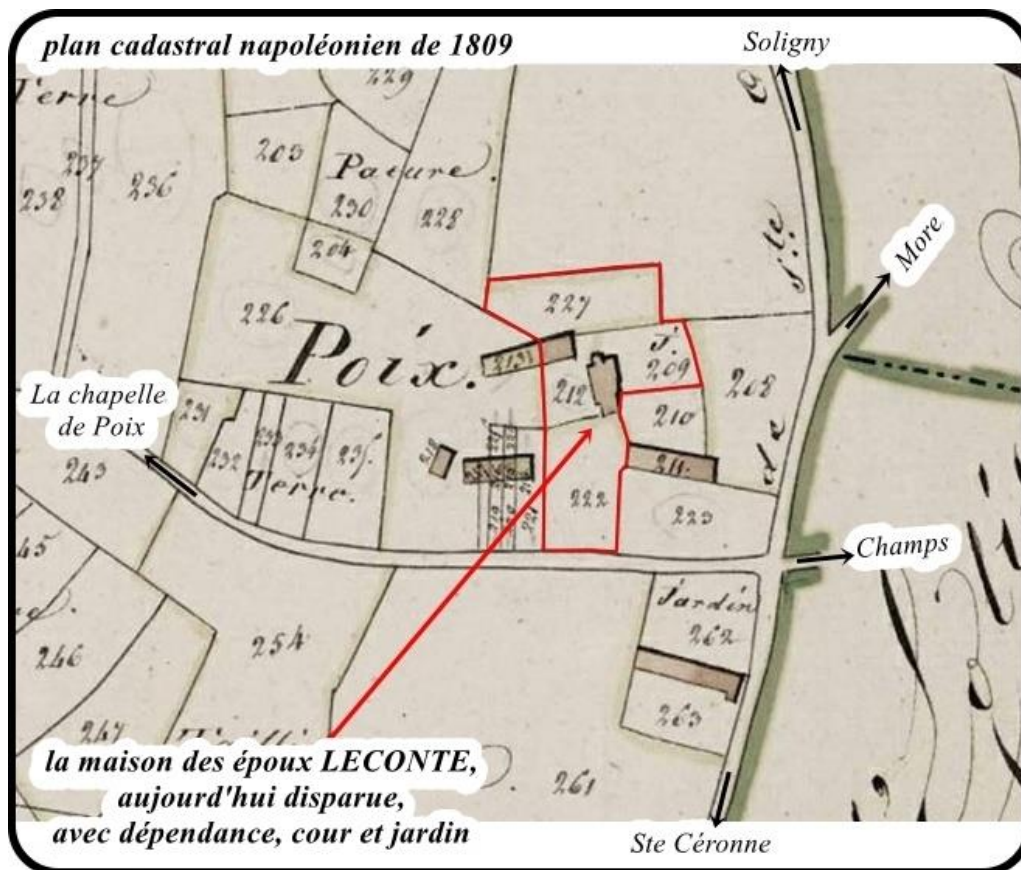
Ecole communale laïque mixte (1824/1839)

à Poix, dans l'habitation de Michel LECONTE, instituteur

1824/1839 > Une délibération du conseil municipal de 1833 nous apprend que Michel François LECONTE est instituteur à l'école communale mixte, mais non institué, alors qu'il possède un brevet de capacité du 15/9/1817 et qu'il fait l'école chez lui depuis 1824.

En 1833, l'école est ainsi décrite : « maison trop petite, commune aux garçons et filles, sans séparation, contenance 12 garçons + 12 filles. On ne peut songer à y faire les dispositions convenables. Mobilier insuffisant, n'est pas la propriété de la commune. Il manque tout ».

En cette même année 1833, le conseil municipal de Champs a voté la réunion, au niveau scolaire, avec Sainte Céronne lès Mortagne.



En 1836, l'inspecteur primaire a procédé à l'installation officielle de Michel LECONTE dans sa maison de Poix, en présence du conseil municipal, du comité local d'instruction et des élèves, après avoir reçu de l'instituteur, le serment prescrit par la loi. Né à Paris, marié dans l'Oise avec une jurassienne, Michel LECONTE était revenu dans le Perche, terre de ses ancêtres (son père, né à Soligny, était instituteur à Bonsmoulins) et y avait acheté une maison à Poix qui lui servait de logement et d'école. Il a démissionné de ses fonctions d'instituteur en juin 1839 pour partir s'installer à Paris avec sa

femme et ses deux fils où il a créé avec eux et a dirigé jusqu'à son décès une fabrique de papier de verre. Après son départ, la maison de Poix est restée la propriété de sa famille et de sa petite fille, Henriette LECONTE qui y exerça la profession de gantière jusqu'en 1878. Déclassée en bâtiment rural sur la matrice cadastrale avant 1940, cette maison qui n'existe plus depuis longtemps et que les plus anciens de la commune ont déclaré ne pas avoir connue, semble avoir été démolie avant-guerre.

Ecole communale laïque mixte (1840/1848)

adresse du local inconnue

1839 > pas d'instituteur en remplacement de Michel LECONTE, démissionnaire.

1840/1848 > arrivée de Mathieu DUPONT le 1^{er} novembre 1840, officiellement nommé le 1^{er} mai 1841. Suite à demande d'un nouveau local et d'une augmentation de sa rétribution mensuelle rejetée par le conseil municipal, Mr DUPONT avait donné sa démission en mai 1843. Revenu sur sa décision, il a finalement démissionné de sa fonction d'instituteur en octobre 1848.

Ste Céronne - tableau des enfants à scolariser et des élèves					
années	habitants	à scolariser		élèves	
		garçons	filles	garçons	filles
1817	800			25	
1819	731	60	40	15	10
1833	735	50	50	?	?
1835	hiver	42	45	24	15
	été			16	10
1836				25 à 40	

En 1819 > 25% des enfants sont scolarisés. Il faut rappeler que l'enseignement est individuel fait par l'instituteur de St Hilaire.

En 1835 > 45% des enfants sont scolarisés en hiver contre 30% en été.

Sur les 39 élèves reçus en hiver, 23 doivent verser une rétribution et 16 bénéficient de la gratuité.

Ste Céronne – Tableau récapitulatif des écoles et enseignants de 1794 à 1849

années scolaires	instituteurs	dates des admissions, nominations, autorisations, brevets ...
1794/1802 – enseignement particulier au presbytère		
1794/1802	Jean Joseph FRETTE, curé	nommé par le conseil municipal le 6/12/1801
1803/.... - école communale à une adresse inconnue-/1819		
1803/1805	Jacques LEPOIVRE, huissier	nommé instituteur par le CM le 27/5/1803
1805/1817	?	pas de nomination d'instituteur
1817/1818	LEGRAND	sans autorisation
1818/1819	?	pas de nomination d'instituteur
1819/1820 - école communale mixte à une adresse inconnue		
1819/1820	Charles Magloire BELLANGER, instituteur de St Hilaire pour les garçons et une femme de la commune pour les filles	
1820/1821 - école privée mixte au presbytère - 1821/1824 - ?		
1820/1822	Louis HOYAU, curé	pas de nomination d'instituteur
1822/1824	?	pas de nomination d'instituteur
1824/1839 - école communale laïque mixte à Poix		
1824/1839	François Michel LECONTE	brevet du 15/9/1817, arrivé en 1824, nomination officielle du 5/4/1836, démission en juin 1839
1840/1848 - école communale laïque mixte à une adresse inconnue		
1839/1840	?	pas de nomination d'instituteur
1840/1848	Mathieu DUPONT	arrivé le 1/11/1840, nommé le 1/5/1841, démission en octobre 1848
1848/1849	?	pas de nomination d'instituteur

Projet de construction d'une école communale en 1844

En août 1844, le conseil municipal de Ste Céronne projette la construction d'une école et d'une mairie route de Soligny, sur un terrain en friches appartenant à la commune (aujourd'hui : 1 Les Fiches). En décembre, les plans, devis et vote par le conseil municipal d'une imposition extraordinaire pour en assurer le paiement, sont adressés au Sous-Préfet pour accord.

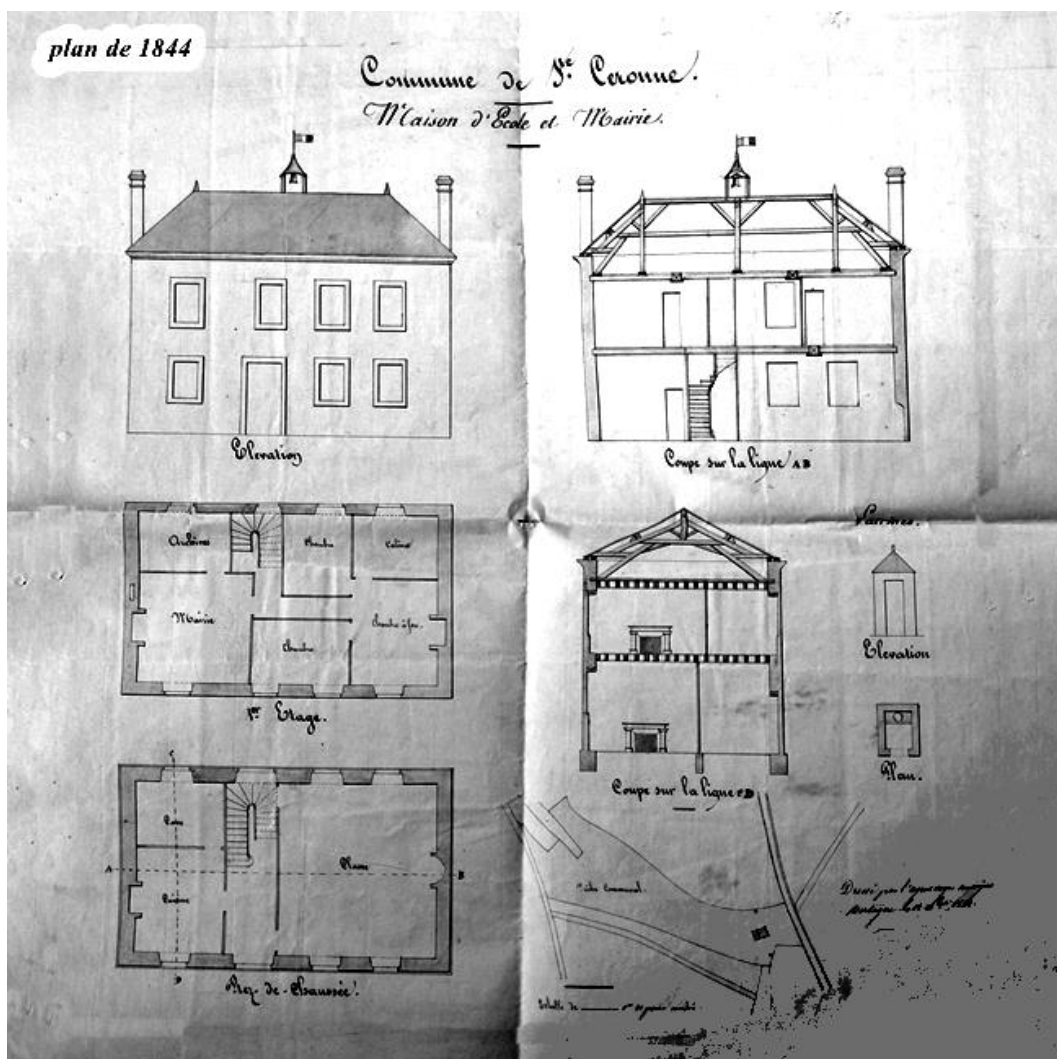
Après envoi pour information à l'Inspecteur de l'instruction primaire, ce dernier transmet au Préfet, le 4 avril 1845 les conclusions suivantes : «...je me proposais de vous entretenir de l'avantage de réunir la commune de Ste Céronne lès Mortagne avec celle de St Hilaire lès Mortagne pour l'entretien d'une école spéciale à chaque sexe...

Les deux églises sont à très peu de distance l'une de l'autre, la maison louée pour la tenue de l'école de St Hilaire est plus près de l'église de Ste Céronne que de celle de St Hilaire. Je n'avais pas encore mis ce projet en avant, parce que les deux communes intéressées avaient chacune un instituteur. Mais celui de St Hilaire est forcé par les infirmités de renoncer à l'enseignement, et il pourrait être remplacé immédiatement par une institutrice. Il est désirable, Monsieur le Préfet, que les conseils municipaux proposent la réunion des deux communes sous la condition admise dans d'autres localités. Je compte me rendre prochainement à St Hilaire et à Ste Céronne et tâcher de faire adopter une disposition conforme à l'intérêt de l'enseignement. Mais une réunion ne pourrait s'effectuer qu'autant que la maison d'école de Ste Céronne serait placée au bourg, l'emplacement désigné sur le plan de construction est trop éloigné ; la maison y serait tout à fait isolée, ce qui a toujours un grave inconvénient. Ne serait-il plus convenable d'inviter l'administration municipale à abandonner cet emplacement et à en chercher un autre dans le voisinage de l'église ? On m'assure qu'il serait possible d'en trouver. Je désirerais même, Monsieur le Préfet, que le projet de réunion dont je viens de vous entretenir fût, dès à présent, recommandé par vous à toute l'attention du Maire.

Comme il me paraît inutile de s'occuper, quant à présent, de l'examen d'un projet de construction qui pourrait avoir de notables modifications, si la réunion désirable s'effectuait. Je crois devoir, Monsieur le Préfet, vous en proposer l'ajournement... ».

Le terrain proposé pour la construction de l'école, situé aux Friches est totalement isolé, distant d'environ 850 mètres du bourg de Ste Céronne et 650 mètres du hameau de Poix.

Ce projet de construction d'école fut donc provisoirement abandonné après visite de l'Inspecteur de l'Instruction Primaire en mairie de Ste Céronne.



Regroupement scolaire entre St Hilaire et Ste Céronne voté en 1848

La proposition de réunion ci-dessus proposée en 1845 par l'Inspecteur de l'Instruction Primaire prévoyait que les garçons seraient reçus à Ste Céronne qui est pourvue d'un instituteur et que les filles seraient reçues à St Hilaire qui pourrait accueillir une institutrice en remplacement de Mr LEGOUX, forcé de renoncer à l'enseignement à cause de ses infirmités.

Par délibération du 24 octobre 1847, le comité local de St Hilaire est favorable à la réunion de St Hilaire et Ste Céronne, pourvu que la maison d'école de Ste Céronne soit placée au bourg.

Par délibération du 28 décembre 1847, le comité local de Ste Céronne est également favorable à la réunion projetée à la condition expresse que la maison d'école de St Hilaire soit au lieu de Ronel. Le conseil municipal de Ste Céronne adhère aux conditions exprimées par le comité local et prend l'engagement de procurer une maison d'école au bourg, si toutefois cela est possible.

Par arrêté du 29/09/1848, Monsieur le Ministre de l'instruction publique et des cultes, autorise les communes de St Hilaire et de Ste Céronne à se réunir pour subvenir en commun aux dépenses relatives à l'instruction primaire.

DE 1849

À 1910

Pendant 61 ans

**premier regroupement scolaire entre St Hilaire et Ste Céronne
avec école de garçons à Ste Céronne ; école de filles à St Hilaire**

Le regroupement scolaire voté par les municipalités en 1848 va devenir effectif en 1849/1850. Il durera jusqu'en 1910, soit pendant 61 ans.

Chacune des communes va procéder à la construction d'une école communale ainsi qu'il est décrit ci-dessous.

Les principaux textes

1850 > la loi Falloux reconnaît deux espèces d'écoles primaires : les écoles fondées ou entretenues par les communes qui prennent le nom d'Ecoles publiques ; les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations qui prennent le nom d'Ecoles libres. Tout Français, âgé de vingt et un ans accomplis, peut exercer dans toute la France la profession d'instituteur primaire, public ou libre, s'il est muni d'un brevet de capacité.

Toute commune doit entretenir une ou plusieurs écoles primaires et doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement. Toute commune de huit cents âmes de population et au-dessus est tenue, si ses propres ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles.

1867 > la loi Duruy impose l'ouverture d'une école de filles dans les communes de plus de 500 habitants (au lieu de 800 précédemment)

1881-1882 > (**gratuité, obligation, laïcité**) les lois Jules Ferry établissent la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. L'instruction primaire est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans. Désormais, l'enseignement religieux est exclu de l'école publique : l'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église ; l'instruction morale, à l'école.

1886 > la loi Goblet redéfinit l'organisation de l'enseignement primaire avec création des écoles maternelles en remplacement des salles d'asiles.

1901 > la loi Waldeck-Rousseau du 1^{er} juillet 1901 sur les associations soumet l'existence des congrégations à une demande d'autorisation :

- Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans autorisation ... (art 13) ;
- Les membres d'une congrégation non autorisée sont interdits d'enseigner ou de diriger un établissement (art 14) ;
- Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite ... (art 16) ;
- Les congrégations existantes qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront dans un délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ces prescriptions. À défaut de cette justification, elles seront réputées dissoutes de plein droit ; il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée. » (art. 18).

1902 > la loi de 1901 est complétée par la loi Emile Loubet du 4 décembre 1902 pour les peines encourues en cas d'infraction. Seront passibles des peines portées à l'article 8 :

- Tous individus qui, sans être munis de l'autorisation exigée par l'article 13, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste, de quelque nature qu'il soit, que cet établissement appartienne à la congrégation ou à des tiers, qu'il comprenne un ou plusieurs congréganistes ; - Tous ceux qui auraient continué à faire partie d'un établissement dont la fermeture aura été ordonnée conformément à l'article 13 ;
- Tous ceux qui auront favorisé l'organisation ou le fonctionnement d'un établissement visé par le présent article, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent.

1904 > la loi Combes interdit définitivement toute activité d'enseignement aux congrégations religieuses.

1905 > séparation de l'Eglise et de l'Etat

C'est donc cet ensemble de textes, parmi d'autres, qui vont obliger nos deux communes de St Hilaire et Ste Céronne à assurer l'enseignement de leurs enfants et à construire vers 1850, les écoles communales ainsi qu'on va le découvrir ci-après et aussi permettre l'ouverture d'une école congréganiste.

Suite aux lois de 1901 à 1905, la carte scolaire va être profondément modifiée avec la fermeture des écoles congréganistes (dont celle de St Hilaire) et l'ouverture de nombreuses écoles privées.



à Saint Hilaire lès Mortagne

Ecole publique congréganiste de filles (1849/1853)

Location à Ronel (maison MESNEL Jacques – aujourd'hui 13 rue de Ronel)

En 1849 > ouverture de l'école publique congréganiste de filles, en remplacement de l'école communale mixte, dans le même local.

L'école publique ou communale est administrée par la commune et financièrement entièrement à sa charge ; l'enseignement est assuré par des religieuses d'une congrégation enseignante, les sœurs de la Providence d'Alençon. Suite au regroupement voté en 1848, les garçons qui étaient reçus dans l'école communale de St Hilaire doivent se rendre à l'école communale laïque de Ste Céronne (à compter de janvier 1850) et les filles de Ste Céronne sont désormais reçues dans cette école congréganiste de filles à St Hilaire (à la rentrée de 1849).

Ecole publique congréganiste de filles (1853/1859)

Location à Ronel (maison HAMELIN aujourd'hui 1 ch. de Montcolin)

En 1853 > pour libérer la maison de Jacques MESNEL, le conseil municipal autorise le maire à passer au nom de la commune, un bail de la maison du sieur François HAMELIN, pour servir de classe pour l'instruction primaire et de logement de l'institutrice en attendant la construction d'une nouvelle école par la commune. Ce bail a été passé pour 3 ans à compter du 2 février 1853.

François HAMELIN était propriétaire d'une habitation à Ronel (aujourd'hui 15 rue de Ronel) et d'un terrain dénommé « la Forge » dépendant du village de Ronel. Sur ce terrain, il fit bâtir une seconde habitation en 1839 (aujourd'hui 1 chemin de Montcolin).

Contrairement à ce que j'avais écrit dans l'article concernant les écoles, publié dans « Le Petit Journal de St Hilaire Ste Céronne » en janvier 2021, l'habitation louée par François Hamelin n'était pas celle aujourd'hui située 15 rue de Ronel. Comme pour le local précédent de Jacques MESNEL, une étude plus approfondie des divers documents, m'a permis de constater que c'est cette seconde habitation que l'institutrice, Marie Jeanne LEBOSSÉ, occupait lors du recensement de population de 1856.

C'est donc ce logement qui servit d'école pendant ces années 1853 à 1859.



Construction d'une école communale de filles entre 1853 et 1858

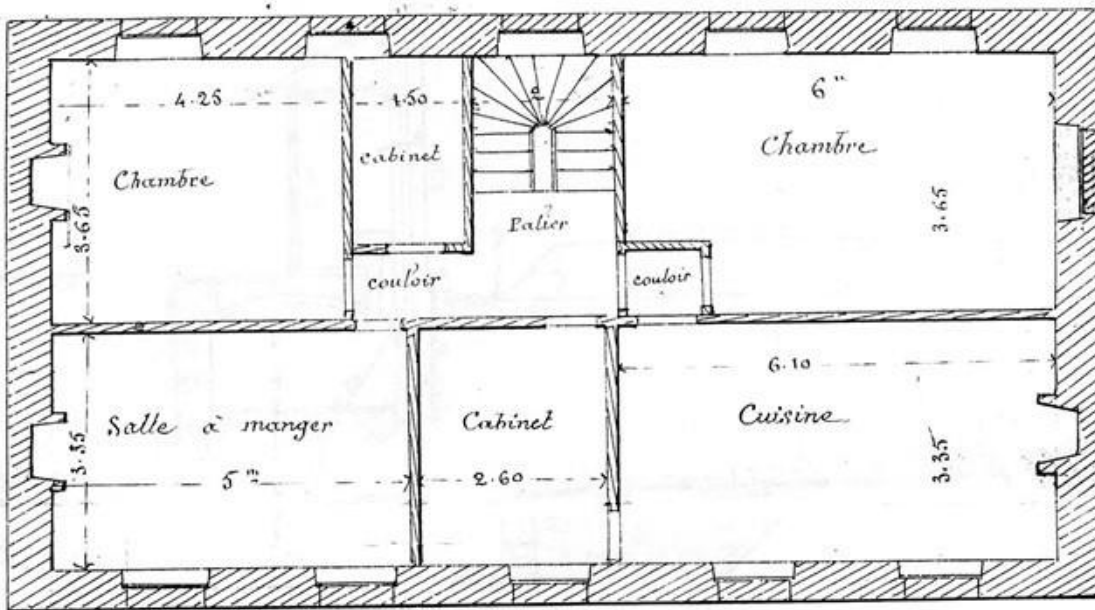
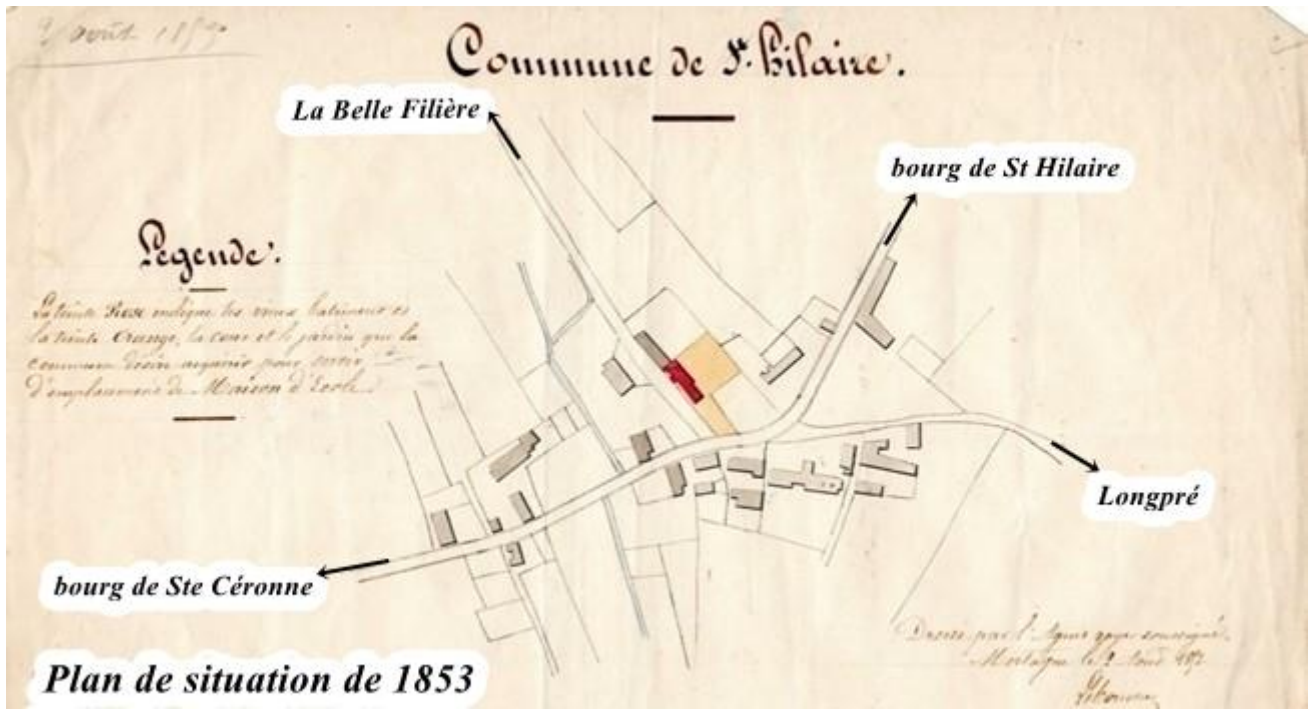
Le 10 mai 1852, le conseil municipal de St Hilaire se propose de faire l'acquisition d'une maison avec bâtiments cour et jardin à Ronel appartenant aux époux BOUVET-HERBLOT, dans le but de l'aménager en maison d'école. La promesse de vente est signée le 10 avril 1853.

Ces locaux n'étant pas adaptés, un devis avec plans et détails estimatifs des travaux à exécuter pour la construction d'une nouvelle maison d'école et mairie à la place des bâtiments existants est établi le 13/8/1853.

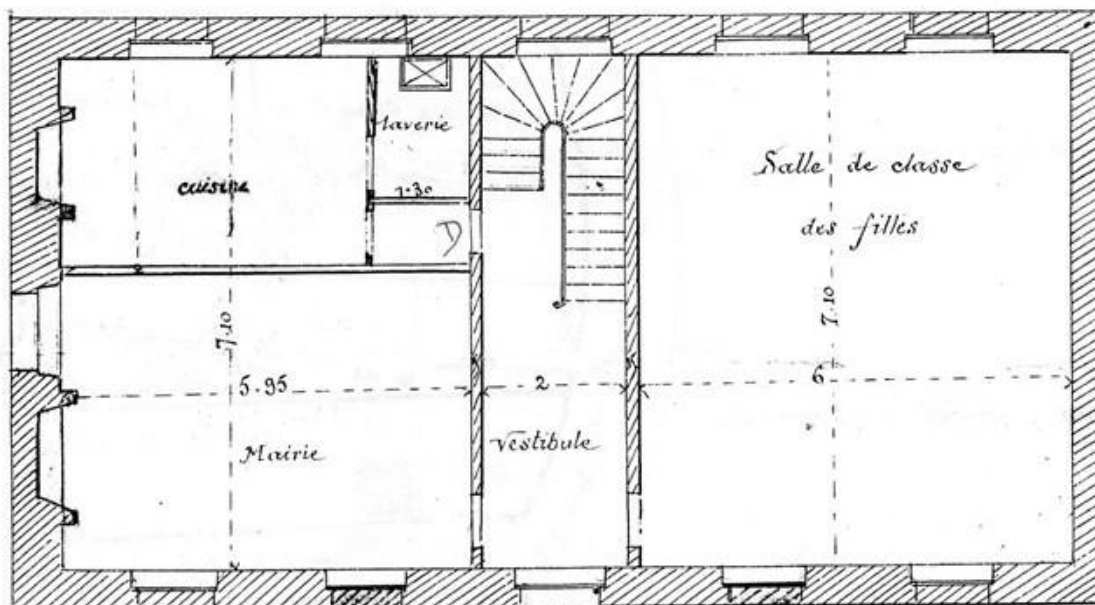
Après de multiples courriers entre la mairie, la sous-préfecture et l'inspection académique au sujet de la disposition des locaux, un arrêté du Sous-Préfet du 21 mai 1855 autorise l'acquisition du terrain et approuve enfin les plans et devis. Il est confirmé par un arrêté du Ministère de l'intérieur du 23/1/1856.

Le cahier des charges, les clauses et conditions de l'adjudication des travaux du 28/2/1856 précisent que la chaux proviendra des fours de Mortagne et des Aspres, le sable de Chartrage, la brique de Moulins, la pierre de taille de Champailleume, le moellon des carrières du pays ; la mairie devra être construite pour le 1/11/1856 et les extérieurs terminés le 1/9/1857. L'adjudication des travaux fut réalisée le 22/3/1856 au profit de Mr Jean Baptiste AUZOUX, charpentier à Mortagne.

A cause de très nombreuses et importantes malfaçons, le procès-verbal de réception définitive des travaux n'a été signé que le 19 juin 1860 après un précédent procès-verbal de non réception du 2 mai 1858, soit près de 8 ans après le début du projet.



Etage



Rez-de-Chaussée

plans de 1853
 disposition
 intérieure : salle
 de classe, mairie
 et logement des
 institutrices

Ecole publique congréganiste de filles (1859/1902)

Commune propriétaire à Ronel (aujourd'hui 16 rue de Ronel et impasse de Marsas)

Malgré les défauts de construction ayant entraîné un retard dans la réception définitive, il semble toutefois que la rentrée scolaire de septembre 1859 ait eu lieu dans cette nouvelle école.

Lors d'une inspection au cours du 1^{er} trimestre 1860, l'inspecteur d'académie fait le constat suivant : « 63 filles présentes le jour de l'inspection ; école et mobilier en bon état ; institutrice sœur *LEBOSSE* ; école bien tenue, bien disciplinée ; enseignement point assez développé ; matières présentées aux élèves d'une manière trop abstraite et leur intelligence reste inactive et stérile ».

Entrée en fonction le 15 octobre 1861, Berthe LHERMITTE a trouvé une école qui laissait beaucoup à désirer selon l'inspecteur d'académie.

De 1859 à 1902, dix sœurs de la Providence d'Alençon, vont se succéder sur le poste d'institutrice titulaire dans cette école publique congréganiste. Elles ont été régulièrement assistées d'une institutrice auxiliaire.

En 1866, le recensement de population nous apprend qu'il y a 4 élèves pensionnaires dans cette école, probablement hébergées dans une des pièces du premier étage. Deux procès-verbaux de visite de l'inspecteur primaire nous informent également de la présence de deux pensionnaires sans autorisation d'ouverture d'un pensionnat.

Ainsi que l'on peut le voir sur le plan ci-avant, il n'y avait qu'une seule classe de 42 m² dans cette nouvelle école. Or, dès 1851 et presque régulièrement jusqu'en 1902, de nombreux documents nous confirment la présence d'une institutrice adjointe et indiquent que cette école était composée de deux classes. Un rapport de fin d'année de 1869 précise même que la deuxième classe a une superficie de 21 m². Compte tenu de la présence de la mairie au rez de chaussée, on peut donc penser que la pièce désignée comme étant une chambre au 1^{er} étage (22 m²) devait servir de classe, mais aucun document ne l'indique réellement.

Ecole publique laïque de filles (1902/1910)

à Ronel (16 rue de Ronel)

En 1902, l'école publique (communale) congréganiste devient une école publique laïque (poste laïcisé en application de la loi de 1901). Les sœurs de la Providence d'Alençon qui y étaient nommées institutrices depuis 1859 ne sont plus autorisées à enseigner et sont désormais remplacées par des institutrices laïques.

L'emploi non rétribué d'auxiliaire est supprimé depuis la laïcisation de l'école, en septembre 1902.

Cette école a été intégrée au groupe scolaire (filles et garçons) à compter de 1910

St Hilaire – Ecoles publiques de filles et enseignantes de 1849 à 1910			
années scolaires	institutrices titulaires	dates des nominations (N), autorisations (A)	institutrices auxiliaires
1849/1853 - Ecole publique congréganiste de filles à Ronel (13 rue de Ronel)			
1849/1853	Agathe BIGOT		Mélanie GERMAIN (1851)
1853/1859 - Ecole publique congréganiste de filles à Ronel (1 chemin de Montcolin)			
1853/1859	Marie Jeanne LEBOSSE	N du 9/5/1853	Françoise Marie POUSSIER
1859/1902 - Ecole publique congréganiste de filles à Ronel (16 rue de Ronel)			
1859/1860	Marie Jeanne LEBOSSE	N du 9/5/1853	Françoise Marie POUSSIER (1859/186.)
1860/1861	Marie Ange RECTON	A du 8/12/1860	
1861/1865	Berthe LHERMITTE	A du 26/10/1861	
1865/1866	Flavie FAVRIE	A du 9/9/1865	
1866/1867	Anselme BILLARD	A du 21/9/1866	?
1867/1868	Euphrosine GUERIN	A du 1/10/1867	?
1868/1878	Marie Marcelline LETORTU	A du 1/10/1868	Virginie MARTY (1872/1876)
			Désirée GUERIN (1876)
1878/1879	Euphrasie FAYEL		?
1879/1882	Rosalie Marie SELIER		Delphine Egidia LEMAITRE
1882/1902	Delphine Egidia LEMAITRE	N du 25/4/1882	Rosalie SELIER (1882/1894)
			Augustine GOSSELIN (1895)
			HAUREE (4-1896)
			Marie MARTEL (1901)
1902/1910 - Ecole publique laïque de filles à Ronel (16 rue de Ronel)			
1902/1903	Victoire MENAGER	N du 30/8/1902	
1903/1906	Hélène LECHENE	N du 25/8/1903	Mme BRARD – 3/1906 (intérim)
1906/1909	Marthe GAUCHER	N du 1/8/1906	
1909/1910	Georgette MARIN	N du 11/10/1909	

Tableau des effectifs

Etat de situation de l'école publique congréganiste de filles de 1849 à 1901 (Arch dép. série T 425-426)												
années	habitants	filles		élèves								
		7 à 13 ans 6 à 13 ans	Sans aucune instruction	Total maxi	payants	gratuits	hiver	été	- 7 ans - 6 ans	7 à 13 ans 6 à 13 ans	+ 13 ans	
1849				53	36	17	51	19				
1850	935+709			47	37	10	47	22				
1851	-			48	37	11	48	37				
1852	-			59	48	11	59	39				
1853				48	38	10	48	18				
1854	954+701			48	37	11						
1855	-	37+33		45	34	11						
1856	-	58		48	37	11						
1857	942+651	62		62	53	9						
1858	-	33+30		56	44	12						
1859	-			66	52	14				11	54	1
1860	-			77	65	12				15	62	0
1861	930+648			71	56	15				7	60	4
1862	-			73	62	11				11	54	8
1863	-			66	55	11				6	53	7
1865	-			68	57	11				10	54	4
1866	-			75	65	10				10	65	0
1867		48+16		56	43	13				8	48	0
1868	872+647	74	14	66	57	9				6	60	0
1870	-		3	74	61	13						
1871	-		11	70	57	13						
1872	-		3	73	57	16						
1873	-		2	69	56	13						
1874	877+600		8	67	53	14						
1875	-		10	68	54	14						
1876		45+22		67								
1878	891+580	75		59	44	15	50	51	9	50	0	0
1879	-			65	44	21	50	50	14	51	0	0
1880	-			67	47	20	56	61	7	60	0	0
1881	840+537	71+22		62			49	55	5	55	2	2
1882	-			70			60	60	3	63	4	4
1883	-			56			55	56	7	49	0	0
1884	-			67			50	55	2	65	0	0
1885	-			57			47	51	5	52	0	0
1886	834+509	55+25		61			44	44	2	59	0	0
1887				52			45	48	4	48	0	0
1888		61		42								
1889		59		45								
1890		66		60								
1892				54								
1896				49								
1901	741+411			46								

Sur le tableau ci-dessus, on peut voir que l'effectif qui était proche des 50 élèves dès l'ouverture de l'école congréganiste de filles en 1850, a rapidement atteint et dépassé les 70 élèves entre 1860 et 1870 (2 classes). A noter que le « total maxi » correspond au nombre maximum d'inscription dans l'année mais, compte tenu d'un fort taux d'absentéisme, le nombre des présentes est souvent moins élevé. Le nombre maximum d'élèves inscrites ayant été

de 77 en 1860 dont 63 étaient présentes lors de la visite de l'inspecteur d'académie, ce qui est toutefois très important au regard de la superficie des deux classes de 63 m², soit 1m² par élève (la circulaire Rouland du 30 juillet 1858 préconisait précisément une superficie minimum de 1m² par élève). On peut remarquer également que le nombre des présentes était largement inférieur en été vers les années 1850 (garde des animaux aux champs) alors qu'il était devenu presque identique, voire supérieur, vers les années 1880.

La moyenne d'enfants inscrits à l'école sur la période 1850/1901 est de 60 élèves/an (minimum 42 en 1888 et maximum 77 en 1860). Si l'on applique une présence moyenne de 67% (voir tableau suivant), on peut penser que l'effectif réel moyen pouvait être d'environ 40 élèves/jour sur cette période de 40 années (de 28 élèves/jour en 1888 à 52 élèves/jour en 1860).

En 1868, sur les 74 filles de 7 à 13 ans, 60 ont fréquenté l'école dont 12 seulement sur l'année entière. Quatorze n'ont pas reçu l'instruction à cause : des difficultés des chemins (5), d'idiotisme (1), de travail à la maison (6) et de l'indifférence des parents (2).

Un décret impérial du 3 février 1869 demandait d'organiser l'enseignement de la gymnastique dans les écoles. Les conseils municipaux des deux communes avaient rejeté l'acquisition d'appareils pour cet enseignement, considérant que les enfants pour se rendre à l'école étaient obligés, pour la plupart, de parcourir plusieurs kilomètres, ce qui leur donnait nécessairement un exercice aussi sain que naturel.

Le tableau suivant fait ressortir pour les années 1867 et 1868, une présence moyenne de 67% (71% en 1867 et 63% en 1868). On peut remarquer, par exemple qu'en 1868, seulement 12 élèves sur 66, ont été scolarisées pendant l'année entière soit 11 mois et 3 pendant la durée d'un seul mois sur toute l'année (il n'y avait qu'un mois de vacances généralement en aout vers 1850 et en septembre vers 1880 – variable selon les régions et les arrêtés préfectoraux).

Fréquentation à l'école de filles de St Hilaire - années 1867 et 1868																
		présence sur 11 mois de scolarité											Totaux	présence moyenne		
		1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois		en mois	en %	en élèves
1867	élèves	1	2	5	1	2	2	9	7	6	12	9	56			
	équivalent mois	1	4	15	4	10	12	63	56	54	120	99	438	7,82	71,1 %	40
1868	élèves	3	4	4	4	9	2	9	7	9	3	12	66			
	équivalent mois	3	8	12	16	45	12	63	56	81	30	132	458	6,94	63,1 %	42

Degré d'instruction à St Hilaire lès Mortagne en 1872

Un état statistique établi lors du recensement de population de St Hilaire en 1872 nous fournit le degré d'instruction de l'ensemble des habitants de la commune.

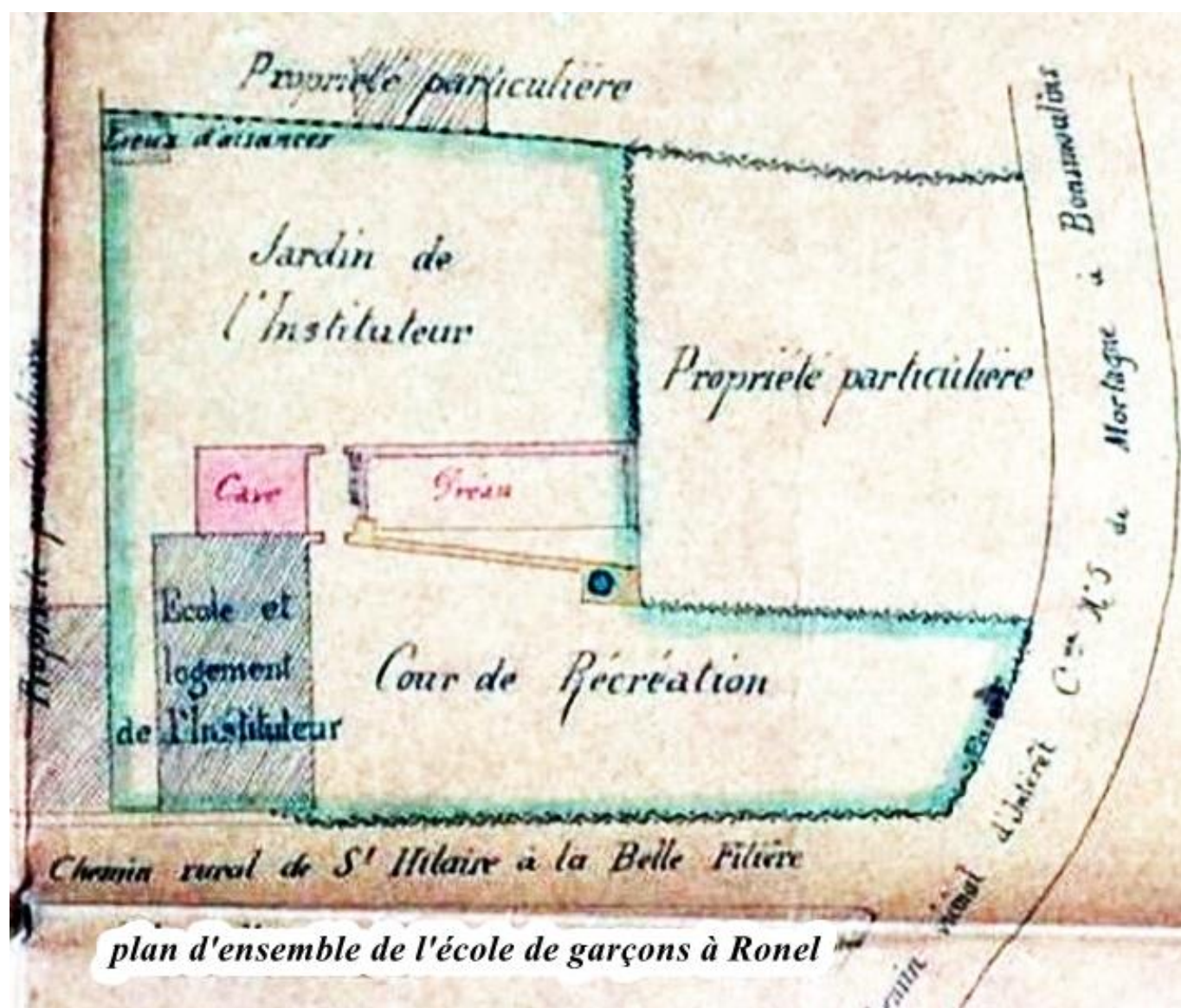
Ages	Population		Ne sachant ni lire ni écrire		Sachant seulement lire		Sachant lire et écrire	
	M	F	M	F	M	F	M	F
0 à 6 ans	48	40	48	39	0	1	0	0
6 à 20 ans	82	130	10	6	7	17	65	107
+ de 20 ans	275	302	80	80	40	100	155	122
Total général	405	472	138	125	47	118	220	229
	877		263		165		449	
Total des plus de 6 ans	357	432	90	86	47	117	220	229
	Pourcentage M >		25.2%		13.2%		61.6%	
	Pourcentage F >		19.9%		27.1%		53%	
	Pourcentage M F		22.3%		20.8%		56.9%	

Projet d'adaptation de l'école communale des filles en école de garçons et de construction d'une nouvelle école communale de filles en 1883.

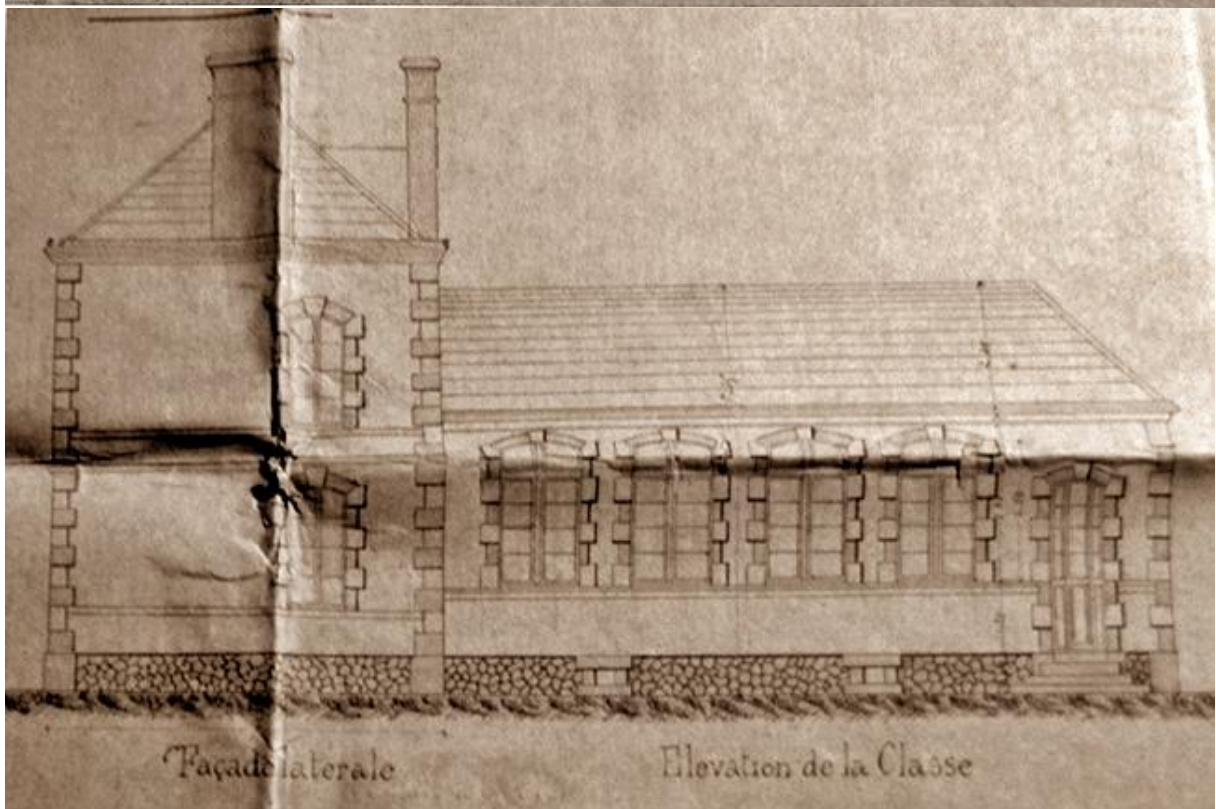
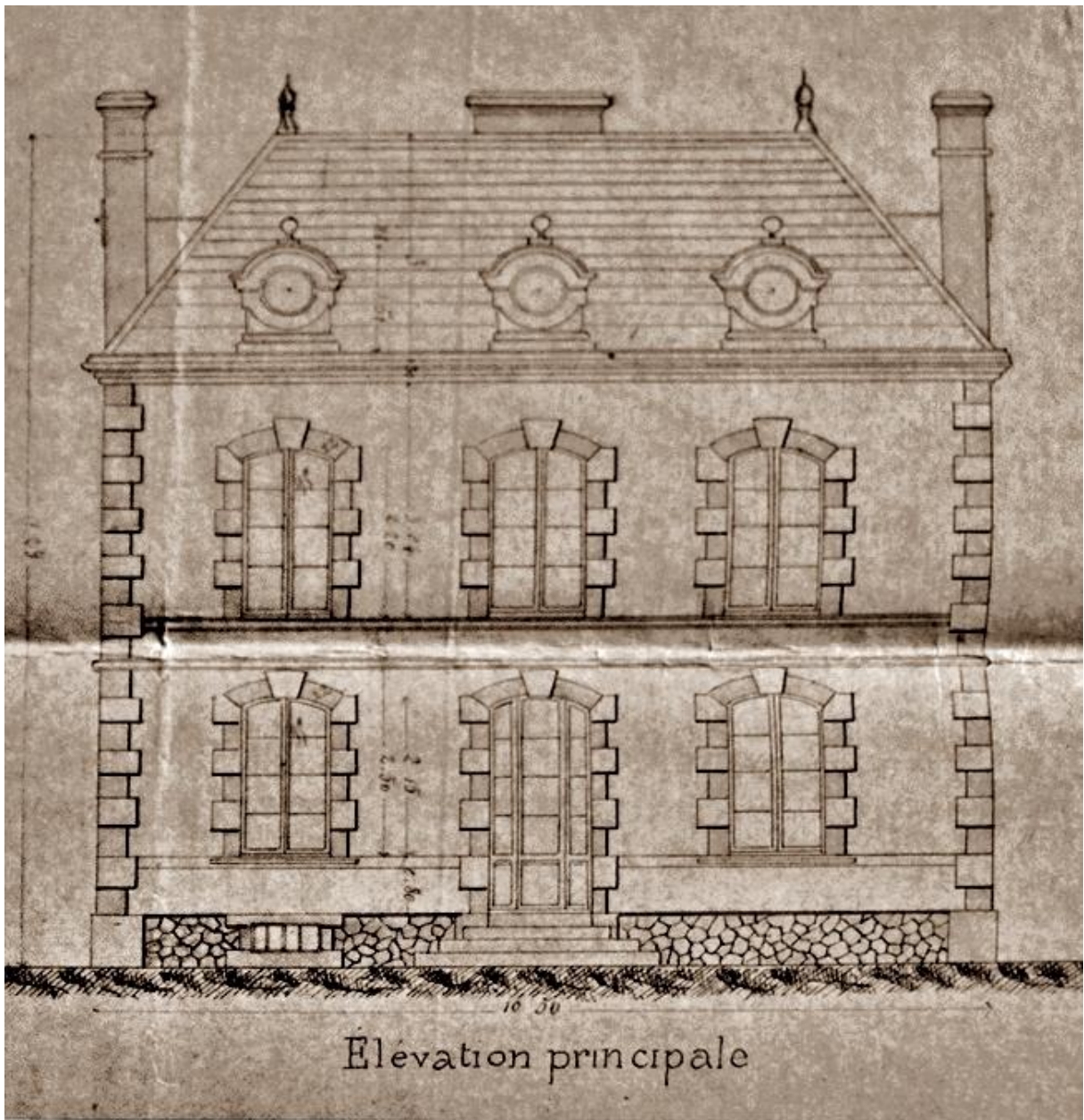
Désaccord au sein de la municipalité !

Le 1^{er} avril 1883, le conseil municipal approuve la création d'une maison d'école de filles, décide que la maison d'école de filles actuelle soit appropriée suivant les indications contenues dans la lettre de Mr le Sous-Préfet du 3/3/1883 et qu'elle soit affectée à l'école de garçons.

En ce qui concerne l'aménagement de l'ancienne école des filles en école de garçons : un devis avec plan joint du 12/8/1883 présente la réfection de la classe, la construction d'un préau, de plusieurs urinoirs et d'une cave pour les besoins de l'instituteur.



En ce qui concerne la construction de la nouvelle école de filles : un devis avec plans joints du 15/8/1883 présente la construction d'un pavillon à un étage destiné au logement de l'institutrice avec cave sous terre, d'une classe avec vestibule, de lieux d'aisances, préau couvert, puits avec pompe dans la cour et au midi de cette cour, le jardin de l'institutrice.



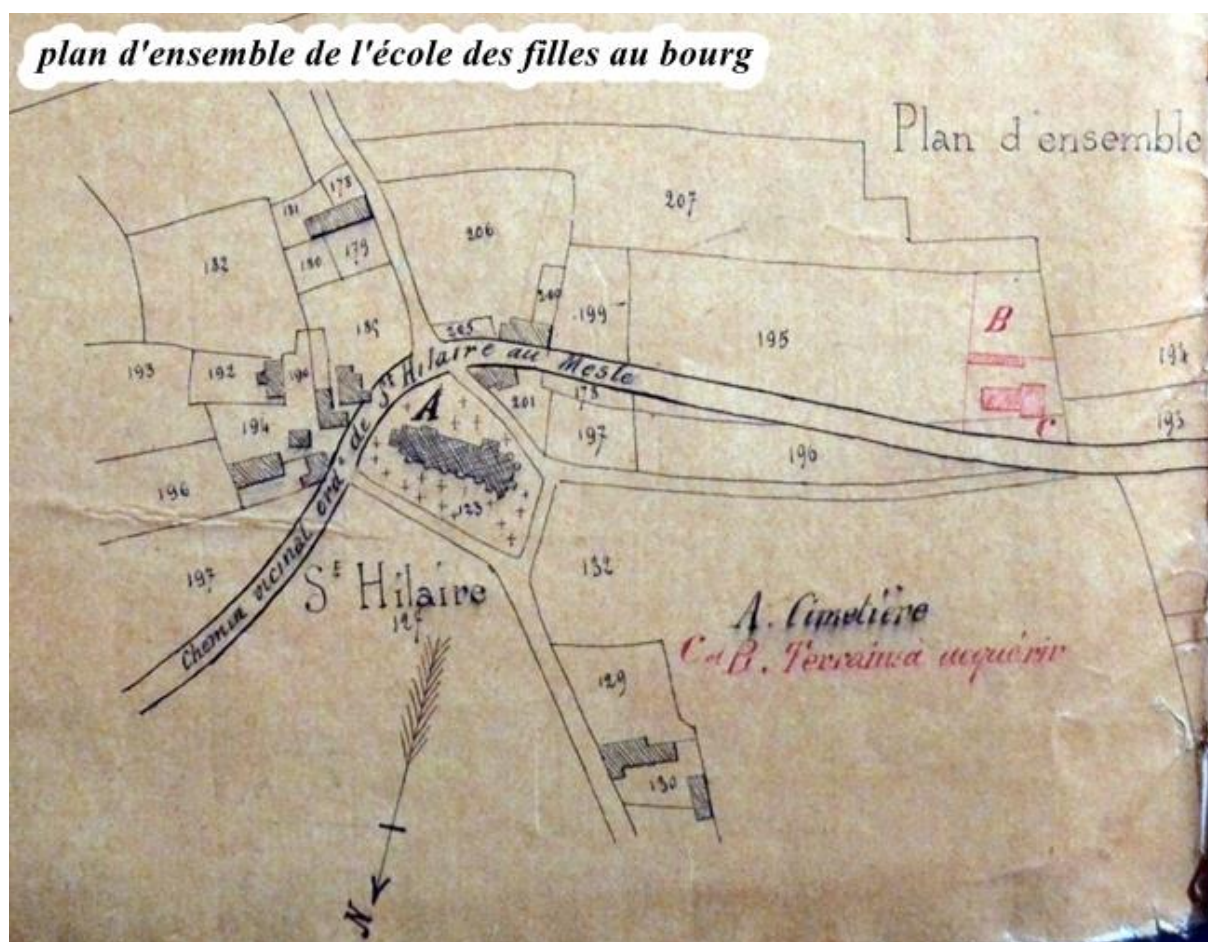
Il apparaît qu'un profond désaccord est survenu au sein de la municipalité au sujet de l'emplacement de cette nouvelle école.

Le 15 avril, lors d'une première réunion extraordinaire pour faire le choix d'un terrain, le conseil municipal, considérant que deux emplacements sont susceptibles de remplir les conditions mais que les opinions sont partagées, a procédé à un vote. Par 6 voix pour (sur 10 membres en exercice), le choix s'est fait sur une cour commune au centre de plusieurs voies de communication à Ronel (probablement au carrefour de Ronel, à l'époque classé friche commune, aujourd'hui emplacement de parking, jeux et terrain de boules). Le choix de ce premier emplacement n'a pas abouti mais la documentation ne nous en fournit pas le motif (cour commune difficile à acquérir ou choix peut être contraire au souhait du maire, du Sous-Préfet, de l'Inspecteur d'académie ???).

Le 15 juin, lors d'une seconde réunion extraordinaire sur ledit choix de terrain : 6 élus se sont prononcés pour un terrain dépendant du domaine de Pigeon, sous le cimetière, entre les chemins (aujourd'hui parking, monument aux morts, terrain de foot) et 4 élus pour un terrain de l'autre côté du bourg, au-dessus du chemin de St Hilaire à St Sulpice, appartenant à Mr REVERS, cadastré B 195 (aujourd'hui 18 rue Stanislas Ratel). Au cas où le premier emplacement ne serait pas admis par l'administration supérieure, il a été voté à bulletin secret pour le choix d'un nouvel emplacement : 4 élus ont maintenu le premier vote pour la parcelle REVERS ; 5 élus se sont prononcés pour l'emplacement dans l'herbage de VASNIER et 1 élu à St Hilaire sans indication spéciale. Le conseil a désiré, compte tenu des désaccords, que la commission hygiénique donne son avis sur le choix de l'emplacement.

Le 30 juillet, le conseil municipal est à nouveau réuni à la demande du Sous-Préfet invitant les élus à faire le choix d'un emplacement définitif. Après lecture par le maire du courrier du Sous-Préfet, 5 membres du conseil se retirent immédiatement de la réunion. Les cinq membres restants, dont Mr le maire, sont d'avis que l'emplacement soit fixé dans la pièce de terre appartenant à Mr REVERS, lequel emplacement a été choisi à l'avance par l'inspecteur primaire.

Le 1^{er} août, Mr Jean Jacques REVERS et Mr le maire signent une convention dans laquelle le propriétaire s'engage à céder à la commune, le terrain nécessaire pour la construction d'une école, au prix de 700 F, sous réserve d'approbation du conseil municipal. Il y est joint un plan de situation du terrain à acquérir par la commune. (plan ci-dessous)



Le 19 août, le conseil municipal réuni extraordinairement pour approuver les plans et devis de la maison d'école prend la délibération suivante : « considérant que l'emplacement choisi ne satisfait pas une partie des habitants de St Hilaire, quoique les enquêtes n'aient donné lieu à aucune observation ; considérant que d'après l'avis récent de plusieurs intéressés la maison d'école actuelle de filles pourrait être conservée pour son usage présent et que la

maison en projet de construction pourrait servir à l'enseignement de garçons. Approuve les plans et devis dressés par l'agent voyer de Mortagne les 12 et 13/8/1883 sauf les réserves ci-après :

1°) que l'emplacement de l'école en projet de construction sera situé à 100 m du cimetière dans la même parcelle de terrain si le conseil municipal le juge convenable (parcelle REVERS) ;

2°) que l'école actuelle de filles sera conservée pour son usage présent si également le conseil municipal le juge convenable ».

Cinq membres du conseil municipal n'acceptent ni plan, ni devis dans la pièce de Mr REVERS, « vu que le terrain est insalubre à cause du grand air et dans l'endroit des plus glacials de la commune » affirment-ils. Ce terrain n'est pas reconnu que par les cinq membres seuls mais également par Mr le docteur Ragaine et Mr le docteur Caillet. Les mêmes élus protestent contre la lettre de Mr le Sous-Préfet qui dit que l'herbage VASNIER est insalubre à cause d'un cours d'eau et de l'humidité. Ils affirment qu'il n'existe aucun cours d'eau, que les jours d'inondation le cours d'eau se trouve à environ 80 m de l'emplacement en question et que le sol est de la grouas, reconnu pour l'emplacement le plus sain de la contrée. Les cinq mêmes membres pensent que Mr le Sous-Préfet doit ignorer la position ne s'étant pas transporté lui-même sur les lieux et lui seraient bien reconnaissant d'avoir la bonté de vouloir faire procéder à un nouvel examen.

L'emplacement de ce terrain n'est pas précisé dans le compte rendu du conseil municipal. Mr Pierre VASNIER était propriétaire de plusieurs parcelles au bourg et à Ronel, les plus envisageables de par leurs superficies, étant les parcelles C 202 et 203 lieudits « le Surai » et « les Pâtis » (aujourd'hui emplacement des maisons 6 place de Ronel et 2 rue Stanislas Ratel, et herbage entre les deux).

Ce fut la dernière délibération au sujet de la construction de cette école. En l'absence d'entente et de majorité pour le choix d'un terrain, **le projet a été définitivement abandonné** sans qu'il n'en soit plus jamais fait état dans le registre des délibérations ou dans tout autre document. Les filles ont continué à fréquenter l'école située à Ronel et les garçons à se rendre à celle de Ste Céronne pendant près de vingt ans.

Curieusement, ce terrain REVERS deviendra le lieu de construction d'une école privée, exactement 50 ans plus tard, ainsi que nous allons le découvrir ci-après.

A noter qu'en mai 1884, soit moins d'un an après ces désaccords, eurent lieu les élections à St Hilaire. Quatre sur cinq des élus favorables au terrain REVERS furent réélus (dont le maire sortant) et quatre sur cinq des opposants également réélus avec quatre nouveaux dont Mr Edouard DESCHENES, propriétaire de Bois Joli qui prit la place de maire en remplacement de Mr MARRE. Le nouveau maire ne relança pas le projet de construction d'une école de garçons (voir ci-dessous).

1884 > Un état de situation des écoles établi par l'inspecteur d'académie nous informe que la construction d'une école de hameau est jugée utile au Grand Fresne, avec 25 élèves possibles, mais non demandée par le maire ; la construction d'une école est jugée urgente à St Sulpice (30 élèves possibles) mais non demandée par le maire. La construction d'une école de garçons au bourg est jugée urgente avec avis défavorable du maire (sans doute suite au conflit intervenu en 1883 sur le projet de son prédécesseur, redoutant probablement un nouveau désaccord des élus au sujet de son emplacement !).



à Sainte Céronne lès Mortagne

Ecole publique laïque de garçons (1850/1855)

location d'un local au-dessus de la boulangerie (adresse exacte non retrouvée)

1850/1851 > Hyacinthe GROULT, de l'école normale d'Alençon avec brevet élémentaire du 31 juillet 1848, a été nommé par arrêté du 2 janvier 1850.

1852 > un courrier du 8 avril 1852 de l'inspecteur de l'instruction primaire au Recteur d'académie est ainsi rédigé : « la commune de Ste Céronne ne possède pour école qu'une salle située au 1^{er} étage et une chambre froide très petite et très humide. La salle de classe est à peine accessible par un escalier rapide, étroit et dangereux pour les enfants. Sous la classe se trouve le four d'un boulanger qui communique sa chaleur à l'appartement situé au-dessus et change l'école en une véritable étuve pendant l'été ... J'ai agi auprès de l'autorité locale pour obtenir qu'un local plus

convenable soit fourni au maître et aux élèves. On m'a constamment opposé une force d'inertie qui ne me laisse aucun espoir de voir améliorer cet état de chose, à moins que l'autorité supérieure si intéresse.

Cette commune possède un bon instituteur qui prenait sa pension chez Mr le curé et logeait au presbytère. Malheureusement pour lui, Mr le curé vient de mourir et aujourd'hui ce jeune homme ne sait plus où aller loger et se trouve ainsi dans un étrange embarras. Le sieur Groult s'est très bien conduit depuis qu'il exerce à Ste Céronne et il a donné les preuves d'aptitude et de zèle dans l'exercice de ses fonctions. Il mérite assurément la bienveillance de l'administration. En présence de l'indifférence de l'autorité locale en ce qui concerne la maison d'école, je n'hésite pas à vous proposer le déplacement de cet instituteur et je désire que les motifs de ce déplacement soient portés à la connaissance de Mr le maire afin qu'il soit bien averti que la commune restera sans instituteur jusqu'à ce qu'elle possède un logement décent et convenable...

Annotation en marge de ce courrier par le recteur « cet instituteur n'étant pas marié, il n'est pas convenable de lui confier une école de garçons et de filles. Répondre en ce sens ... ».

C'est sans doute ce courrier du 8 avril qui fut à l'origine du déplacement de Mr GROULT à la rentrée suivante. Il fut nommé de Ste Céronne à St Fulgent le 31 aout 1852, remplacé par Mr FOLLOPPE nommé ce même jour à Ste Céronne.

Avait-il été déplacé pour le motif mentionné par l'inspecteur primaire ou par celui du recteur d'académie parce qu'il était célibataire enseignant dans une école mixte ?

En réalité, l'école de Ste Céronne étant une école de garçons et non une école mixte, il n'y avait pas lieu de déplacer l'instituteur célibataire pour le motif évoqué par le recteur d'académie. C'est probablement la raison pour laquelle il réintégra son poste de Ste Céronne le 11 octobre 1852 et Mr FOLLOPPE fut nommé à St Fulgent.

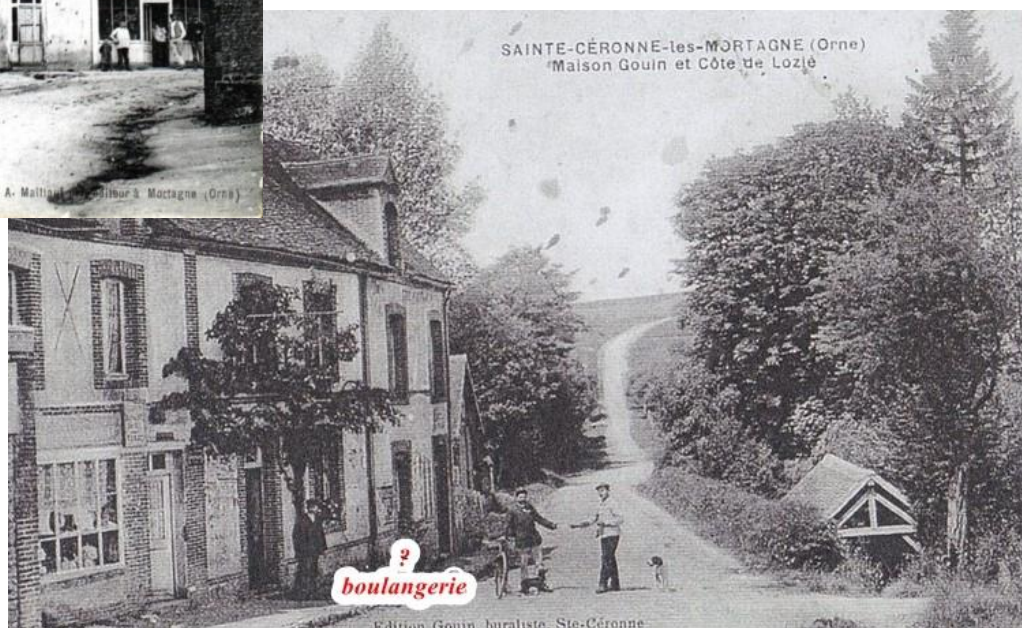


En ce qui concerne la boulangerie au-dessus de laquelle se situait la salle de classe, malgré de multiples recherches aux archives départementales (archives cadastrales, notariales, hypothécaires, état civil ...), à la date de publication de cet article, il ne m'a toujours pas été possible d'identifier avec certitude la maison qui était à usage de boulangerie en 1852. En l'absence des recensements de population du 19^{ème} siècle, semble-t-il non conservés, il est également très difficile d'identifier les boulangers qui ont habité et exercé à Ste Céronne.

J'ai cependant retrouvé cinq boulangers : René Calixte GUILLIN en 1836 ; Pierre SAUGERON, aubergiste et boulanger avant 1857, propriétaire de la maison 3 rue Montcacune ; François LEDRU, boulanger au bourg entre 1880 et 1890, qui acheta les maisons 5 et 7 rue Montcacune (à usage de café, épicerie) et son gendre Jules QUERU en 1892 ; Henriette PASQUIER née LIGER, patronne boulangère en 1901, aidée de Joseph LOUVEAU, garçon boulanger. Elle était propriétaire de la maison 12 rue Montcacune. Un acte de 1886 indique que cette maison comprenait une boutique en rez de

chaussée et 2 chambres à l'étage. La maison située 10 rue Montcacune comprenait également une boutique (épicerie, début 20^{ème} siècle) en rez de chaussée et deux chambres à l'étage.

C'est sans doute à l'étage de l'une de ces maisons que se trouvait la salle de classe décrite dans le document de 1852.



Construction d'une école communale de 1853 à 1855

Contrairement aux propos de l'inspecteur de l'instruction primaire dans son courrier du 8 avril 1852, la commune de Ste Céronne avait déjà envisagé, dès 1844, de faire construire une école ainsi qu'il a été exposé précédemment. Ce projet avait été ajourné, à la demande du précédent inspecteur (cf. courrier du 4 avril 1845).

D'ailleurs, un an plus tard (19 mai 1853), le maire de Ste Céronne écrivait au recteur pour l'informer que la commune avait acquis un terrain destiné à la construction d'une maison d'école et que Mr l'inspecteur d'arrondissement avait trouvé l'emplacement très convenable. Le terrain d'une contenance de 12 ares 50 avait été acquis de François Letourneur, cultivateur à la ferme du Pont.

Le 3 février 1855, le maire de Ste Céronne établit le cahier des charges incluant les clauses et conditions sous lesquelles il sera procédé à l'adjudication des travaux de construction de l'école, avec devis estimatif. Les plans, avant métré et détail des travaux de construction établis par l'agent voyer de Mortagne reprennent en grande partie ceux de 1844. Les travaux devront être exécutés en deux campagnes : corps construit et couvert pour le 1^{er} décembre 1855 ; travaux intérieurs et enduits pour le 1^{er} septembre 1856.

Le 24 février, Jean Louis Marto, maçon à Mortagne est adjudicataire des travaux pour la somme de 5833 F. A la rentrée de 1856, l'école publique laïque de garçons a donc été transférée dans ce nouveau local.



Ecole publique laïque de garçons (1856/1910)

Lieudit Sur le Pont - route de Soligny (aujourd'hui 11 le bourg)

En poste à Ste Céronne depuis janvier 1850, c'est Hyacinthe GROULT qui fit l'ouverture de cette nouvelle école. Il y restera jusqu'à sa retraite en avril 1890 et aura donc enseigné près de 41 ans à Ste Céronne. C'est de très loin l'instituteur qui a enseigné le plus longtemps à l'école publique de Ste Céronne. Cette longue présence mérite qu'on lui accorde quelques lignes supplémentaires dans cet historique.

Hyacinthe GROULT était né en 1829 à Louvières en Auge (arrondissement d'Argentan), fils de François GROULT, tisserand. Il n'avait que 21 ans lorsqu'il fut nommé à Ste Céronne. En 1854, il épousait Victorine LETOURNEUR, fille des époux LETOURNEUR-LEPOIVRE, cultivateurs installés à la ferme du Pont à Ste Céronne depuis 1836.

Lors d'une inspection au cours du 1^{er} trimestre 1860, l'inspecteur d'académie déclare que l'instituteur satisfait à tous ses devoirs : école bien tenue, bien disciplinée et résultats satisfaisants ; il constate qu'il y a 72 garçons présents, que l'école et le mobilier sont en bon état.

Lors d'une visite du 26 février 1861 (63 garçons présents) l'école est déclarée bien tenue par l'instituteur, mais que malheureusement dès le mois de mars, les meilleurs élèves reprennent les travaux de la campagne laissés en novembre.

En 1885, Hyacinthe GROULT reçut la distinction honorifique d'Officier d'académie.

En 1889, il avait acquis une maison au Pont, à proximité de la ferme où avait grandi son épouse et où il prit sa retraite en 1890. Un second logement était occupé par sa belle-sœur, Prudence LETOURNEUR avec son mari Ferdinand HAMARD, gendarme de Mortagne à la retraite. Le logement principal était occupé par son neveu, Ferdinand Eugène HAMARD, fermier du dit lieu. Sa femme y décéda le 3 mai 1903 et lui y décéda le 3 septembre 1904. Le couple ne semble pas avoir eu d'enfant et leur bien est revenu à leur neveu, Ferdinand HAMARD.

Malgré un nombre quelquefois très important d'élèves (jusqu'à 88 inscrits en 1860), aucun document ne nous informe s'il a reçu l'aide d'un instituteur auxiliaire. Peut-être bénéficiait-il du soutien de son épouse.

Après son départ, quatre instituteurs lui succéderont de 1890 à 1910.

1884 > Tableau des écoles : la construction d'une école spéciale publique de filles est jugée très urgente avec avis favorable du maire.

En juin 1900, une épidémie de scarlatine obligea à une fermeture provisoire avec désinfection de l'école.

Ste Céronne – Récapitulatif des écoles publiques de garçons et enseignants de 1850 à 1910			
années scolaires	instituteurs titulaires	dates des nominations (N), autorisations (A)	instituteurs auxiliaires
Ecole publique laïque de garçons , au-dessus de la boulangerie (adresse précise non retrouvée) – 1850/1856			
1850/1856	Hyacinthe GROULT	N du 2/1/1850	
Ecole publique laïque de garçons , route de Soligny (11 le bourg) – 1856/1910			
1856/1890	Hyacinthe GROULT	N du 2/1/1850	
4/1890	Cyrille BOURLIER	N du 12/4/1890	
1890/1897	Eugène GARNIER	N du 31/10/1890	
1897/1904	François HERLIN	N du 26/10/1897	
1904/1910	Henri CHEVALIER	N du 5/9/1904	

Tableau des effectifs

Sur le tableau ci-après, on peut voir que l'effectif qui était proche des 50 élèves en 1851, a rapidement dépassé les 85 élèves entre 1860 et 1870 (pour 1 seule classe et 1 seul enseignant).

Le nombre maximum d'élèves inscrits ayant été de 88 en 1860 dont 72 étaient présents lors de la visite de l'inspecteur d'académie, ce qui est très important au regard de la superficie de l'unique classe (39 m2). La superficie par élève était donc inférieure au 60 cm2 exigés avant la circulaire de 1858 qui préconisait d'élever cette superficie à 1m2 par élève. Il faut savoir que l'école devait être très peu meublée. Un rapport de 1842 sur le précédent logement indique qu'il n'était équipé que de bancelles, dépourvu de bancs, tables, poêle !

Comme pour l'école des filles de St Hilaire, on peut remarquer également que le nombre des présents était largement inférieur en été vers les années 1850 (travaux aux champs) alors qu'il était devenu presque identique, voire supérieur, vers les années 1880.

La moyenne d'élèves inscrits à l'école sur la période 1851/1892 est de 65 élèves/an (minimum 40 en 1853 et maximum 88 en 1860). Si l'on applique une présence moyenne de 68% (voir tableau suivant), on peut penser que l'effectif réel moyen pouvait être d'environ 44 élèves/jour sur cette période de 40 années (de 27 élèves/jour en 1853 à 60 élèves/jour en 1860). Ce qui est considérable dans une classe de 39 m2 avec un seul enseignant.

Etat de situation de l'école publique laïque de garçons de 1850 à 1892 (Arch dép. série T 425-426)														
années	habitants	garçons		élèves										
		6 à 13 ans	7 à 13 ans	Total maxi	payants	gratuits	hiver	été	- 6 ans	- 7 ans	6 à 13 ans	7 à 13 ans	+ 13 ans	
1851	709+935			47	39	9	47	28						
1852	-			49	38	11	49	22						
1853				40	31	9	40	16						
1854	701+954			52	43	9								
1855	-	40+34		52	45	7								
1856	-	83		45	39	6								
1857	651+942	92		64	56	8								
1858	-			72	63	9								
1859	-			84	71	13				15	61	8		
1860	-			88	75	13				13	63	12		
1861	648+930			83	73	10				18	60	5		
1862	-			78	67	11				17	59	2		
1863	-			69	61	8				11	57	1		
1865	-			75	64	11				14	54	7		
1866	-	60		87	76	11				17	60	10		
1867		66+10	3	87	74	13				16	63	8		
1868	647+872	70		79	66	13				9	63	7		
1870	-		1	83	68	15								
1871	-		2	70	60	10								
1872	-		6	84	71	13								
1873	-		2	65	50	15								
1874	600+877		3	66	50	16								
1875	-		1	76	57	19								
1876		30+26		56										
1878	580+891	74		66	48	18	59	51	7	56	3			
1879	-	74		54	36	18			6	47	1			
1880	-			57	35	22	42	42	4	50	3			
1881	537+840	27+38		61			45	51	6	53	2			
1882	-			61			51	56	4	54	3			
1883	-			63			56	55	5	56	2			
1884	-			56			50	48	5	47	4			
1885	-			50			45	44	3	45	2			
1886	509+834	28+28		58			41	45	5	52	1			
1887				66			52	57	13	52	1			
1889				54										
1890		66		53										
1892				58										

Le tableau suivant fait ressortir pour les années 1866 à 1868, une présence moyenne de 68%. On peut remarquer par exemple, qu'en 1866, seulement 18 élèves sur 87, ont été scolarisés pendant l'année entière soit 11 mois et 6 pendant la durée d'un seul mois sur toute l'année.

Fréquentation à l'école de garçons de Ste Céronne - années 1866 à 1868																
		présence sur 11 mois de scolarité											Totaux	présence moyenne		
		1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois			en mois	en %
1866	élèves	6	2	6	8	5	3	12	7	7	13	18	87			
	équiv mois	6	4	18	32	25	18	84	56	63	130	198	634	7,29	66,2 %	58
1867	élèves	6	2	7	5	8	7	10	7	6	11	18	87			
	équiv mois	6	4	21	20	40	42	70	56	54	110	198	621	7,14	64,9 %	56
1868	élèves	0	1	5	8	7	3	5	7	12	8	23	79			
	équiv mois	0	2	15	32	35	18	35	56	108	80	253	634	8,03	73,0 %	58

Sur demande des enseignants, de nombreux cours d'adulte sont ouverts dans ces écoles, pour améliorer les connaissances des anciens élèves sortis trop tôt du circuit scolaire. Ce sont essentiellement des adolescents qui suivent ces cours de perfectionnement en hiver.

A titre d'exemple, voici les cours d'adultes que donnait François HERLIN, instituteur à Ste Céronne, trois soirs par semaine de décembre 1900 à mars 1901 et de 19 h 30 à 21 h.

Programme.

- Lundi -

7^h 1/2 à 8^h 1/4 - Orthographe ou Rédaction.

8^h 1/4 à 9^h - Arithmétique ou système métrique.

- Mardi -

7^h 1/2 à 8^h 1/4 - Agriculture - Histoire moderne.

8^h 1/4 à 9^h - Sciences ou Hygiène.

- Vendredi -

7^h 1/2 à 8^h 1/4 - Instruction morale, civique, économie politique.

8^h 1/4 à 9^h - Géographie générale - Colonies françaises.

Curieusement, pendant plus d'un demi-siècle, les enfants des deux communes ont été reçus dans deux établissements scolaires différents : les garçons à l'école publique laïque de Ste Céronne où l'instruction leur était donnée par des instituteurs laïcs ; les filles à l'école publique congréganiste de St Hilaire où l'instruction leur était donnée par des enseignantes religieuses. A noter que dans toutes les écoles publiques, quels que soient les enseignants, la laïcité n'était pas réellement effective car l'enseignement religieux a toujours été délivré jusque vers la fin du 19^{ème} siècle, ainsi qu'en atteste l'emploi du temps ci-après de 1862.

Le Conseil académique de Caen, dans sa séance du 13 novembre 1861, a adopté le présent règlement, mais avec cette restriction qu'il sera spécialement applicable aux écoles rurales, où il pourra même être modifié par l'autorité compétente, quand l'intérêt des enfants l'exigera, et que la nécessité en sera bien constatée.

Le Recteur président du Conseil,

THÉRY.

RÈGLEMENT

DE

L'EMPLOI QUOTIDIEN DU TEMPS

DANS

LES ÉCOLES PUBLIQUES.

Tableau de l'emploi quotidien du temps dans les écoles publiques de l'Académie de Caen.

CLASSE DU MATIN.

	De 8 h. à 8 h. 20 m.	De 8 h. 20 m. à 9 h. 10 m.	De 9 h. 10 m. à 9 h. 50 m.	De 9 h. 50 à 10 h.	De 10 h. à 10 h. 30 m.	De 10 h. 30 m. à 11 heures.
3 ^e Division. 2 ^e Division.	Entrée en classe. Inspection de propreté. Prière du matin. Appel.	Lecture et orthographe.	Récitation du Catéchisme, de l'Histoire Sainte, de l'Évangile.	Repos et sortie générale.	Écriture.	Calcul et système métrique. Prière.
1 ^{re} Division	id.	Lecture au tableau.	Récitation de la prière.	id.	Exercices sur l'ardoise.	Petits exercices de calcul mental. Prière.

CLASSE DU SOIR.

	De 4 h. à 4 h. 10 m.	De 4 h. 10 m. à 2 heures.	De 2 h. à 2 h. 40 m.	De 2 h. 40 à 2 h. 50 m.	De 2 h. 50 m. à 3 h. 20 m.	De 3 h. 20 m. à 4 heures.
3 ^e Division. 2 ^e Division.	Entrée en classe. Inspection de propreté. Prière. Appel.	Lecture et orthographe.	Exercices divers laissés au choix du maître. Travaux manuels pour les filles.	Repos et sortie générale.	Écriture.	Calcul et système métrique. Prière du soir.
1 ^{re} Division.	id.	Lecture au tableau.	Petits travaux manuels pour les deux sexes.	id.	Exercices sur l'ardoise.	Petits exercices de calcul mental. Prière du soir.



Statistiques sur les deux écoles



Un état statistique du niveau d’instruction des enfants sortant des deux écoles de St Hilaire et Ste Céronne, à la fin des années scolaires 1860 à 1863, nous fournit les informations suivantes :

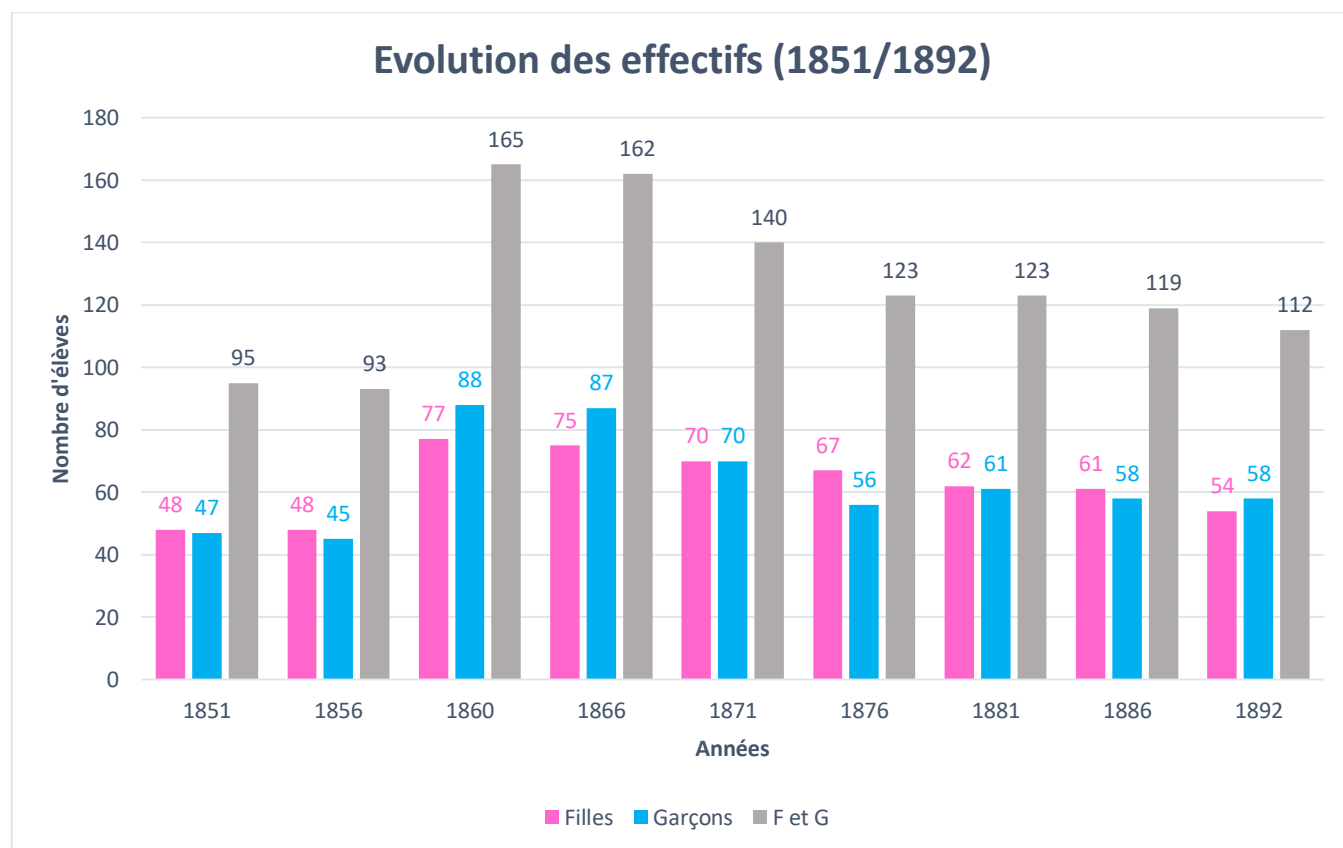
En ce qui concerne les garçons de l’école de Ste Céronne

Elèves sortis en	1860	1861	1862	1863
Sachant seulement lire	0	1	0	0
Sachant lire et écrire	8	5	3	2
Sachant lire, écrire et compter	11	5	12	3
Possédant tout ou partie des matières facultatives	1	1	4	1

En ce qui concerne les filles de l’école de St Hilaire

Elèves sortis en	1860	1861	1862	1863
Sachant seulement lire	0	1	2	1
Sachant lire et écrire	2	2	2	3
Sachant lire, écrire et compter	4	5	5	6

Le graphique ci-dessous nous donne l’évolution des effectifs de ces deux écoles de 1851 à 1892 (filles à St Hilaire, garçons à Ste Céronne et effectif global).



**DE 1902
À 1975**

Ouverture d'écoles libres à St Hilaire en 1902 et 1906 ; ce qui provoque la dissolution du premier regroupement scolaire de St Hilaire - Ste Céronne en 1910

Ecoles libres et écoles publiques vont se partager l'enseignement des enfants de St Hilaire, pendant près de 75 ans

Les principaux textes

Rappel > la loi Waldeck-Rousseau du 1^{er} juillet 1901 sur les associations soumet l'existence des congrégations à une demande d'autorisation très stricte. Elle est complétée par la loi Emile Loubet du 4 décembre 1902 pour les peines encourues en cas d'infraction. Puis la loi Combes de 1905 interdit définitivement toute activité d'enseignement aux congrégations religieuses.

1905 > séparation de l'Eglise et de l'Etat

1936 > le loi Jean Zay porte la scolarité obligatoire à 14 ans.

1959 > la loi Debré du 31/12/1959 fixe les rapports devant exister entre les établissements d'enseignement privés et l'Etat (contrats, aides, contrôle de l'Etat ...)

Ces lois de 1901 à 1905 vont être à l'origine de la fermeture de l'école congréganiste de St Hilaire et de son remplacement par une école publique laïque, ainsi qu'il a déjà été relaté ci-avant. Fermeture de l'école congréganiste qui sera immédiatement suivie d'une ouverture d'école privée de filles à St Hilaire en 1902 puis d'une école de garçons en 1906. Ce qui aura pour conséquence la dissolution du regroupement scolaire de St Hilaire – Ste Céronne en 1910. Il faudra attendre 1975, pour voir renaître ce regroupement par la création du SIVOS et du RPI de St Hilaire et Ste Céronne.



à Saint Hilaire lès Mortagne

En 1902, ouverture d'une école privée de filles dans un local à Ronel fourni par Madame veuve RATEL

En 1902, l'interdiction d'enseigner aux congrégations religieuses n'avait pas reçu un accueil favorable du clergé et d'une partie de la population française attachée à l'enseignement religieux. Il en avait été de même de certains habitants de St Hilaire et de leur curé. Suite à cette interdiction d'enseigner aux congrégations religieuses, l'ouverture d'écoles privées va se généraliser à l'initiative de prêtres et d'habitants voulant soutenir des écoles chrétiennes mais dont l'enseignement, selon la loi, devait obligatoirement être laïque.

L'ouverture de l'école privée de filles de St Hilaire s'est faite dans un local à Ronel (aujourd'hui 1 et 2 place de Ronel) fourni par Mme Marie Thérèse RATEL, demeurant à Tours mais dont la résidence d'été se situait au château de Mauregard. Elle était propriétaire depuis 1893, de ce local qui servait alors de dépôt pour une entreprise de fabrication de bas et chaussettes.

En 1901, Mme RATEL fait réaliser d'importants travaux dans ce local pour le transformer en école (construction nouvelle de la partie classe et logement voisin au lieu et place d'anciens bâtiments qui figuraient déjà sur le plan cadastral de 1834).

Mme RATEL sollicite le soutien de l'abbé BEUNET, curé de la paroisse, pour l'aider à rechercher une enseignante pour tenir ladite école. Celui-ci s'adressa alors à la supérieure de la Providence d'Alençon qui lui indiqua deux de ses anciennes élèves, parmi lesquelles Mme RATEL choisit Mlle Ernestine Louise BROUARD.

Le 30 août 1902, Mme RATEL et Mlle BROUARD passent une convention dans les termes et sous les conditions suivantes : « *d'une part, Madame Xavier Ratel, agissant en son nom comme propriétaire de l'immeuble de Rônel, situé à Saint-Hilaire-lès-Mortagne, affecte à l'établissement d'une école libre ledit immeuble et prend à sa charge les frais nécessaires pour le fonctionnement de la dite école, en se réservant, s'il y a lieu, de percevoir une rétribution scolaire, s'engage à prendre comme directrice de la dite école mademoiselle Brouard Ernestine Louise Thérèse au traitement annuel de 800 F, à condition qu'elle fera la déclaration légale d'ouverture d'une école libre de filles dans le dit local et qu'elle donnera l'enseignement primaire sous son contrôle et celui des autorités académiques instituées par la loi.*

Mademoiselle Brouard aura en outre son logement gratuit dans l'école.

Madame Xavier Ratel se réserve de choisir les adjointes qui pourraient être nécessaires et de traiter directement avec elles. Leurs émoluments et leur logement, soit dans l'école, soit hors de l'école, seront assurés par elle.

D'autre part, Mademoiselle Brouard Ernestine Louise Thérèse, s'engage à remplir immédiatement les formalités pour l'ouverture d'une école libre conformément à la loi de 1886 ; à diriger cette école, à y faire elle-même la classe et à y donner l'enseignement primaire, résultant des programmes admis... ».

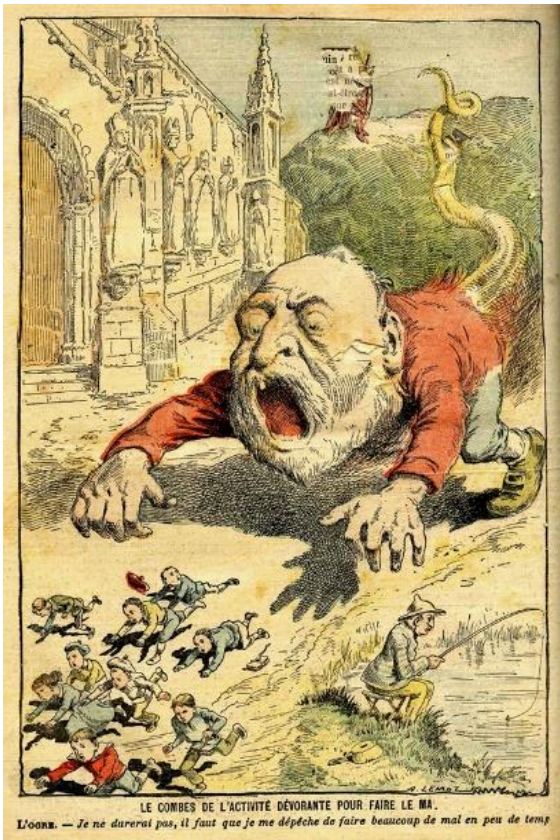
Le 1^{er} septembre, Mlle Louise BROUARD (régulièrement nommée par son 2^{ème} prénom qui est son prénom usuel) dépose en mairie de St Hilaire, une déclaration d'ouverture d'école privée primaire élémentaire de filles dans ce local situé à Ronel.

Mais le gouvernement d'Emile COMBES, président du conseil depuis juin 1902 (Premier Ministre de l'époque), clairement anticlérical, fait appliquer avec sévérité les lois des 1^{er} juillet 1901 et 4 décembre 1902. Les services de la Préfecture ont pour consigne de lutter contre l'ouverture non autorisée des établissements congréganistes et contre l'enseignement illégal par des religieuses dans les écoles privées.

Ce qui va provoquer de vives réactions de la communauté chrétienne et du Vatican qui condamne ces lois.

L'ouverture d'une école privée à St Hilaire par une ancienne élève de la Providence d'Alençon semble suspecte et contraire à la loi aux yeux du Procureur de la République.

< Ci-contre, caricature de « l'ogre Emile Combes » parue dans le magazine chrétien Le Pèlerin du 27 juillet 1902.



En mai 1903, Louise BROUARD, Marie Thérèse RATEL, Marie Anne COURTEILLE, Marie FICHET et Ernest BUNET (BEUNET) sont appelés à comparaître devant la chambre d'instruction criminelle du Tribunal civil de Mortagne pour répondre à l'inculpation d'infraction aux lois des 1^{er} juillet 1901 et 4 décembre 1902.

Le 27 avril 1904, une ordonnance du juge d'instruction renvoie en police correctionnelle les cinq personnes accusées pour les motifs exposés ci-dessous.

En juin 1904, M. le Procureur de la République fait citer lesdites personnes à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Mortagne, à l'audience du 15 juin 1904, pour être interrogées et se défendre comme prévenues :

- Mlle BROUARD, d'avoir ouvert ou dirigé à St Hilaire lès Mortagne un établissement congréganiste sans s'être munie de l'autorisation exigée par la loi du 1^{er} juillet 1901;
- Mme RATEL, d'avoir permis l'organisation ou le fonctionnement de l'établissement congréganiste, en consentant l'usage d'un local dont elle disposait ;
- Mlles COURTEILLE et FICHET et le sieur BUNET, de s'être rendus complices du délit ci-dessus spécifié, en aidant ou assistant avec connaissance, l'auteur de l'action ...

Les prévenus sont entendus à l'exception de Mlle COURTEILLE qui n'a pas comparu.

Mlle Ernestine BROUARD explique « qu'elle a traité directement avec Mme Ratel pour tenir l'école libre de Saint-Hilaire, elle est payée par elle et est sous sa dépendance absolue ».

Mme Ratel explique « qu'elle a voulu fonder une école chrétienne, mais absolument laïque ; qu'elle entend que cette école reste laïque et en règle avec la loi. »

Après avoir entendu le réquisitoire du Ministère public, les conclusions de Me Chartier, avocat des prévenus, le Tribunal a délibéré, conformément à la loi. Cette délibération est reproduite ici presque dans son intégralité, alors qu'une partie concerne plus particulièrement la fabrique de chaussettes dirigée par Mlle COURTEILLE. Dans sa plainte et son réquisitoire, le Ministère public a voulu associer ces deux affaires pour démontrer le lien très étroit entre la demoiselle BROUARD, directrice d'une l'école non autorisée et la demoiselle COURTEILLE, directrice d'une manufacture également non autorisée qui, selon le plaignant, étaient toutes deux sous l'autorité directe de la Congrégation de la Providence d'Alençon.

Délibération du Tribunal correctionnel de Mortagne :

« Attendu que la demoiselle COURTEILLE ne comparait pas, bien que régulièrement citée ;

- Attendu qu'il est constant que des religieuses de la Congrégation de la Providence dont le siège est à Alençon, ont donné l'instruction dans l'école communale de St Hilaire jusqu'au mois d'août 1902 ;

- que dans la même commune, la même Congrégation a envoyé en 1892, une de ses religieuses, la demoiselle COURTEILLE, pour y diriger une sorte d'ouvroir ou plutôt d'entreprise de commission qu'avait organisée le sieur BUNET, desservant de la commune, et qui consistait à se faire remettre par un fabricant de Vire et à répartir entre diverses femmes de la commune, des bas et des chaussettes à fabriquer ; que jusqu'en 1897, l'atelier de la demoiselle COURTEILLE et le dépôt de ces marchandises furent installés dans l'immeuble d'un sieur SOREAU loué à cet effet par la dame RATEL qui s'intéressait à l'œuvre du desservant ; que bientôt d'ailleurs la demoiselle COURTEILLE qui portait en religion le nom de sœur Saint François d'Assise, cessa de réunir les ouvrières et n'eut plus là qu'un dépôt de fournitures et marchandises ; qu'en 1897 ce dépôt fut transporté dans un immeuble de la même commune appartenant à la dame RATEL ;

- que tant que les religieuses ont tenu l'école communale, la demoiselle COURTEILLE a demeuré et a pris ses repas avec elles ;

- qu'après le 22 août 1902, date de la laïcisation de cette école, les deux religieuses institutrices et la demoiselle COURTEILLE se retirèrent chez des habitants de la commune, qu'il paraît même certain que la demoiselle LEMAITRE, ancienne directrice de l'école et la demoiselle COURTEILLE firent dans la même commune certaines

démarches pour obtenir que les parents réservassent leurs enfants pour l'école libre qui serait bientôt ouverte ;

- qu'après avoir fait le 2 septembre 1902, la déclaration prescrite par la loi du 30 octobre 1886, la demoiselle BROUARD a ouvert le 3 octobre suivant, une école privée de filles dans l'immeuble de la dame RATEL ; qu'à cette date les deux anciennes institutrices communales avaient quitté Saint Hilaire et que le dépôt de la demoiselle COURTEILLE avait été transféré dans une autre maison de la commune ;

- que la demoiselle BROUARD, élevée depuis l'âge de 6 ans par la Congrégation de la Providence d'Alençon, n'a jamais contracté de vœux religieux mais qu'elle était devenue novice de cet ordre et qu'en cette qualité et portant l'habit religieux, elle avait été institutrice adjointe dans une école de la Congrégation à Ouistreham pendant sept à huit mois qui se sont terminés en août 1902 ; qu'enfin la demoiselle COURTEILLE, après avoir obtenu le 22 janvier 1903, des décisions de l'évêque de Sées et de la supérieure de sa Congrégation qui la déclaraient relevée de ses vœux et libre de tout engagement envers ladite Congrégation et après avoir quitté les habits religieux, est venue demeurer près de la demoiselle BROUARD, dans l'immeuble de la dame RATEL ; qu'à partir de ce moment elle a tenu le ménage de l'institutrice et partagé ses repas.

- Attendu que l'œuvre tenue par la demoiselle COURTEILLE et dont elle rendait compte à ses supérieures congréganistes n'avait reçu aucune autorisation des pouvoirs publics ; que dans le but de régulariser cette œuvre et d'en accroître l'importance, la supérieure de la communauté d'Alençon demanda régulièrement le 16 décembre 1902 l'autorisation d'ouvrir à St Hilaire un ouvroir manufacture tenu par deux ou même trois religieuses, qu'il n'a été statué sur cette demande que par un refus d'autorisation notifié le 18 janvier 1904 à la demoiselle COURTEILLE avec injonction de fermer son établissement dans le délai de quinzaine ; qu'elle a obéi à cette injonction, cessé son entrepôt et même quitté Saint Hilaire ;

- Attendu que du reste la prévention ne vise que l'établissement dirigé par la demoiselle BROUARD, seule inculpée comme auteur principal ; qu'il est certain par les témoignages reçus et les documents de la cause qu'elle n'a dirigé que l'école libre de St Hilaire et ne s'est jamais occupée de l'entreprise tenue par la demoiselle COURTEILLE sous la direction du desservant ;

- Attendu qu'il incombe au ministère public, demandeur, d'établir le caractère congréganiste de cette école ;

- Attendu qu'il est impossible de considérer l'école tenue par cette institutrice dans l'immeuble de la dame RATEL comme étant une continuation de l'école communale tenue précédemment dans les locaux de la commune par les religieuses de la communauté de la Providence ; que la demoiselle BROUARD n'avait jamais habité St Hilaire où elle est venue, qu'après avoir manifesté, en quittant le costume religieux, sa volonté de reprendre la vie laïque et de mettre fin à un lien religieux dont le maintien dépendait de cette seule volonté ; que cette école, seul établissement qu'elle ait jamais dirigé n'a pu tenir le caractère d'établissement congréganiste du seul fait de l'installation momentanée dans le même immeuble, mais dans un local distinct, de l'entreprise de la demoiselle COURTEILLE qui avait déjà repris à ce moment le costume et les habitudes de la vie laïque et qui ne s'est jamais occupée de l'instruction des élèves ;

- Attendu que la prévention invoque contre la demoiselle BROUARD les termes d'une lettre saisie à son domicile, écrite par une religieuse de la Communauté de la Providence et que la prévenue reconnaît avoir reçue dans le cours de novembre 1902 ;

- Attendu que si les termes de cette lettre pouvant être compris comme impliquant que son auteur considérait la demoiselle BROUARD comme encore soumise à ce moment à l'autorité et à la direction de supérieures, les expressions employées sur la portée précise desquelles la signataire n'a d'ailleurs pas été appelée à s'expliquer, peuvent encore comporter et ont reçu en effet des divers inculpés de la cause, des interprétations diverses ;

Mais attendu surtout que cette lettre n'émane pas de la demoiselle BROUARD, qu'on n'y peut voir l'expression de sa pensée personnelle ni de la persistance de son consentement à un lien religieux que son consentement seul peut maintenir ;

- Attendu que la preuve du délit n'est pas faite à la charge de la demoiselle BROUARD, que son acquittement entraîne celui des autres prévenus inculpés seulement de complicité dans le même délit ;

Par ces motifs, relaxe les inculpés des poursuites, sans dépens. »

Mais le Ministère public fit appel de cette décision et lesdites personnes ont donc été appelées de nouveau à comparaître le 28 juillet 1904, mais cette fois devant la Cour d'Appel de Caen.

Le 4 août, la Cour d'Appel de Caen confirma l'acquiescement.

A noter que la demoiselle COURTEILLE, qui semble-t-il s'était expatriée en Belgique pendant le temps de ce procès, est revenue habiter à St Hilaire de 1906 à 1920, chez Louise BROUARD où elle était cuisinière.

On peut penser que sans ces lois de laïcisation de 1901, Louise BROUARD, novice en 1902, aurait très certainement prononcé des vœux religieux pour être enseignante de la Providence d'Alençon comme les autres sœurs qui l'ont précédée au cours du 19^{ème} siècle. Elle a donc renoncé au voile, pour délivrer un enseignement laïc tel que l'exigeait la loi (voir en fin d'article, l'hommage à Louise BROUARD pour ses 50 années d'enseignement à St Hilaire)

Ecole libre de filles - Sacré Cœur (1902/1956)

à Ronel (1 et 2 place de Ronel)



Louise BROUARD exerça pendant 50 ans dans cette école et fut remplacée en 1952 par Mme DELAITRE. Cette école fut fermée en 1956. Lors de la fermeture, les bâtiments étaient la propriété des consorts BOËLLE, petits neveux et nièces de Mme RATEL, sa créatrice. Ils les ont cédés en 1961 à l'association culture et loisirs de St Hilaire qui les a elle-même revendus en 1984 (avec la salle paroissiale) à la commune de St Hilaire. En 1960, ce bâtiment est redevenu à usage d'école pour accueillir les élèves d'une des deux classes de l'école Saint Joseph (voir ouverture école Saint Joseph ci-après en 1933).

En 1906, construction d'une école privée de garçons à l'initiative de l'abbé Armand LAINE, vicaire à St Hilaire

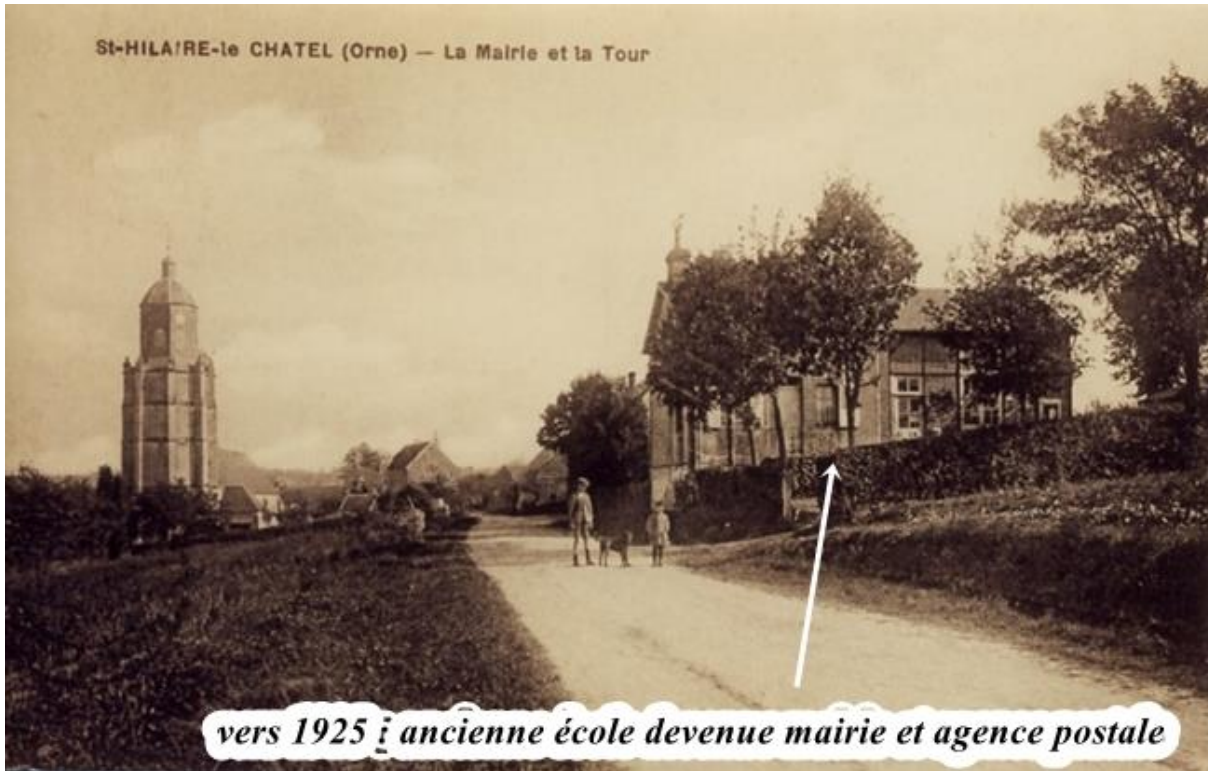
Dans un rapport du 27 avril 1905, l'inspecteur primaire de Mortagne écrivait en ces termes à l'inspecteur d'académie : «*J'estime qu'il y aurait lieu de transformer l'école de Ste Céronne en école mixte et de provoquer la création d'une école de garçons à St Hilaire. Si d'ailleurs on n'y prend garde, il se peut que prochainement le curé crée une école privée de garçons*».

L'inspecteur primaire devait avoir eu vent de cette éventualité, puisque l'année suivante, l'abbé LAINE, curé de St Hilaire, faisait l'acquisition d'une parcelle cadastrée B 195p des époux GUIMOND-RIVIERE, ayant précédemment appartenu à Jean Jacques REVERS (aujourd'hui 16 rue Stanislas Ratel), dans l'intention d'y construire une école privée de garçons. Cette école fut donc construite en 1906 à l'initiative de l'abbé Armand LAINE, en partie avec ses propres deniers.

L'ouverture de l'école publique de garçons, souhaitée par l'inspecteur primaire, n'eut lieu que 4 ans plus tard, en 1910, à côté de l'école publique des filles (voir ci-après).

Ecole libre de garçons - abbé Lainé (1906/1920)

au bourg (16 rue Stanislas Ratel)



Le 4 octobre 1906, Elie RENEUX, instituteur primaire, fait la déclaration d'ouverture de l'école privée élémentaire primaire de garçons.

Après seulement 14 années d'existence, cette école est fermée en 1920. Aucun document ne nous informe de l'effectif de celle-ci pendant ces 14 années d'existence. Curieusement, la période 1905/1920 semble absente de statistiques en ce qui concerne la fréquentation de l'ensemble des écoles de nos deux communes. Sa fermeture est-elle due à un manque d'effectif ou au changement fréquent d'instituteur qui aurait été préjudiciable à son maintien ? A l'école publique, c'est le même instituteur qui a enseigné de 1910 à 1920.

La maison d'école fut vendue à la commune en 1922 qui la transformera en bureau de poste et mairie ; aujourd'hui devenue maison d'habitation appartenant à un particulier.

En 1910, dissolution du regroupement scolaire de St Hilaire - Ste Céronne

Le 20 février 1910, le conseil municipal de St Hilaire prend la délibération suivante : « le conseil municipal de Ste Céronne par une délibération en date du 15/8/1909 a dénoncé l'accord existant depuis longtemps entre les deux communes pour l'entretien d'une école de garçons à Ste Céronne et d'une école de filles à St Hilaire. Le conseil municipal d'un commun accord avec celui de Ste Céronne, approuve la séparation des deux communes pour l'enseignement primaire. Il estime surtout que la création d'un poste d'instituteur et d'une école plus rapprochée pour les garçons leur en facilitera la fréquentation. Le conseil municipal propose la transformation de l'école actuelle des filles en groupe scolaire où pourront enseigner un instituteur et une institutrice mariés. La salle de classe des filles qui, d'après le rapport de Mr l'inspecteur d'académie, est largement suffisante, n'occupe que l'aile droite de l'édifice ; la mairie et une pièce inutilisée séparées par une cloison occupent l'aile gauche ; par l'enlèvement de cette cloison on obtiendrait une salle de classe pour les garçons ayant à peu près les mêmes dimensions que celles des filles. L'étage et les 6 pièces le composant serait laissé à l'instituteur » .

Un arrêté du Ministre de l'instruction publique du 26 mai 1910 approuve la délibération du conseil départemental de l'enseignement primaire du 23 avril portant :

- dissociation pour le service scolaire des communes de Ste Céronne et de St Hilaire ;
- transformation en école mixte de l'école de garçons de Ste Céronne ;
- création d'une école de garçons dans la commune de St Hilaire, à côté de celle des filles.

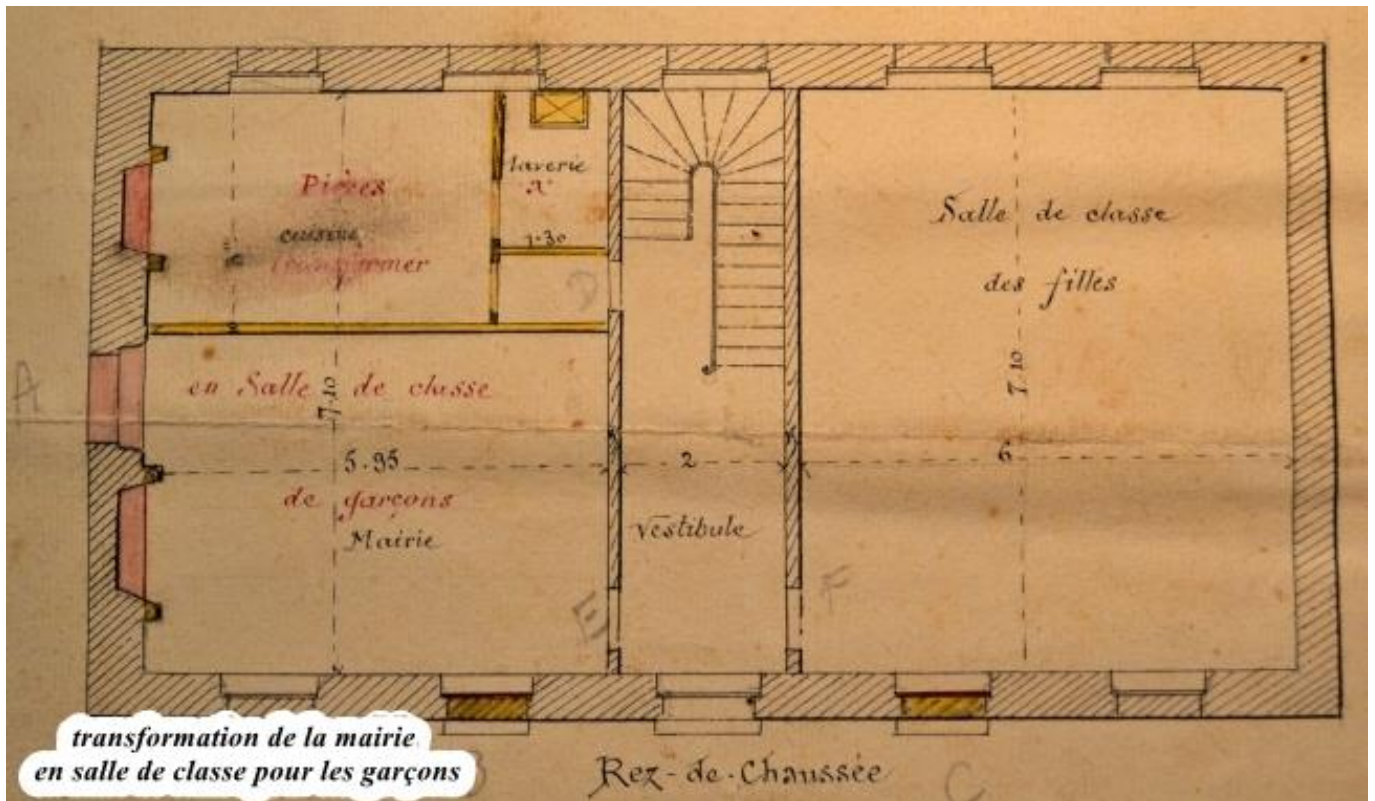
Et création d'un groupe scolaire incluant l'école publique des filles existant depuis 1859 et une nouvelle école publique de garçons.

à Ronel (16 rue de Ronel)

Le groupe scolaire est donc créé en 1910 dans le bâtiment abritant précédemment l'école des filles et la mairie. Le devis du 24/6/1910 énumère l'ensemble des travaux à réaliser : transformation de la mairie et pièce contigüe en salle de classe pour les garçons avec obstruction de la porte ouvrant sur le chemin et ouverture d'une porte sur la cour, ouverture d'une porte sur la cour pour la classe des filles, construction de cabinets d'aisance, agrandissement de la cour et séparation pour chaque sexe par une claire voie.

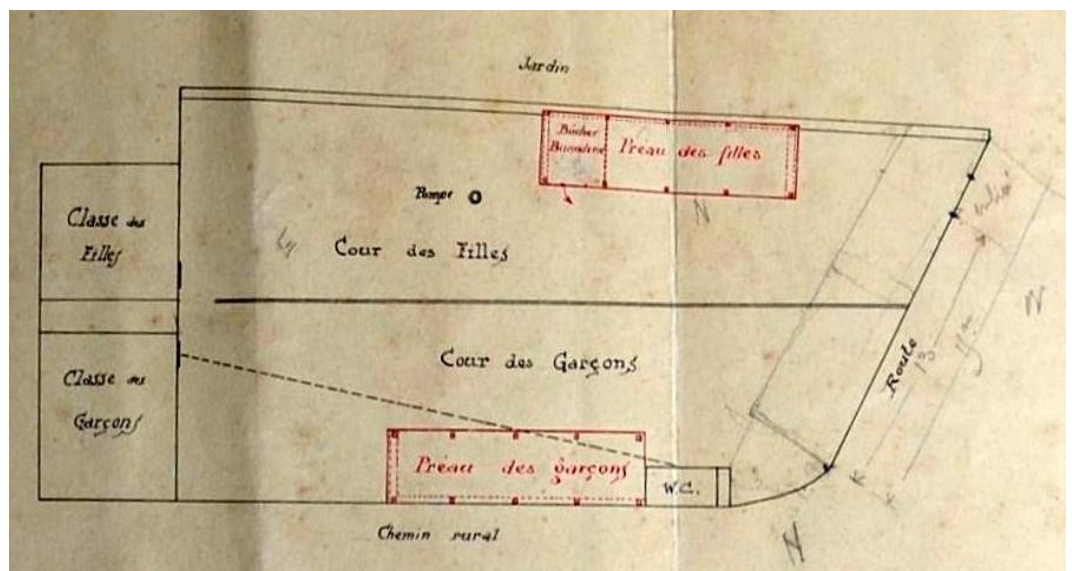
Les travaux devront être réalisés pour le 1^{er} octobre prochain, date d'ouverture de l'école, avec quelques modifications demandées par l'inspecteur d'académie en ce qui concerne les ouvertures et les cabinets d'aisance.

Ce groupe scolaire n'avait pas été dénommé « école mixte » car le bâtiment et les extérieurs étaient divisés en deux avec 2 classes distinctes et 2 cours de récréation séparées par une clôture.



En 1913, le projet de construction de deux préaux dans chacune des cours du groupe scolaire ne se réalise pas.

En 1929, nouveau projet de construction de deux préaux à annexer au groupe scolaire qui seront construits en 1930.



Ecole publique de filles et Ecole publique de garçons (1910/1940)

au groupe scolaire à Ronel (16 rue de Ronel)

De 1910 à 1940, trois couples d'enseignants vont se succéder au groupe scolaire.

En septembre 1940, à cause d'une nette baisse d'effectif, les deux classes sont réunies pour former une école mixte, d'une seule classe.



Ecole publique mixte (1940/1941)

à Ronel (16 rue de Ronel)

Cette école mixte n'a existé que le temps d'un trimestre.

Le 1^{er} janvier 1941, elle est fermée en raison de la faiblesse de l'effectif (8 élèves). Les enfants sont alors admis à Ste Céronne, Champs et Mortagne ou dans les écoles libres de St Hilaire.

Le 31 août 1951, le conseil municipal sollicite la réouverture de l'école publique mixte. Réouverture effective le 1^{er} octobre 1951 de l'école qui est appelée à recevoir une quinzaine d'élèves (2 classes).

Ecole publique mixte (1951/1975)

à Ronel (16 rue de Ronel)

Avec cette école publique mixte, deux autres écoles mixtes vont coexister de 1956 à 1975, l'une privée à St Hilaire et l'autre publique à Ste Céronne.

En 1975, suite à la création d'un syndicat à vocation scolaire, cette école à Ronel va être intégrée au regroupement scolaire mis en place

En 1933, construction d'une nouvelle école privée de garçons (Saint Joseph)

au bourg (18 rue Stanislas Ratel)

Sans doute l'abbé LAINE regrettait-il la fermeture de l'école de garçons car il sera de nouveau à l'origine de la construction de cette nouvelle école. Toujours propriétaire d'un terrain au bourg jouxtant l'ancienne école devenue mairie, il le vendit en 1932 à Mme veuve JOSEPH née Léontine LABORY, dans le but d'y faire construire une école privée de garçons. Celle-ci fut construite en 1933 avec les deniers personnels de Mme JOSEPH. L'école prit le nom

d'école Saint Joseph, en rapport sans doute avec l'époux de Marie, mère de Jésus, mais aussi portant le nom de sa bienveillante donatrice.

Les époux JOSEPH étaient, avant la Grande Guerre, cultivateurs à Mousselée. Gabriel JOSEPH est décédé en captivité en 1917. Sa veuve a fait don d'un vitrail à l'église de St Hilaire qui porte ces inscriptions : « *A la mémoire de Mr Gabriel JOSEPH décédé en captivité à Dusseldorf (Allemagne) le 2 juillet 1917. Souvenir de son épouse Mme Vve Gabriel JOSEPH. St Hilaire le Châtel le 1^{er} juin 1925. Création par les Ateliers Charles LORIN, maître verrier à Chartres en 1925* ». Sans doute très pieuse, elle s'était retirée au bourg de St Hilaire dans une maison qu'elle avait achetée vers 1929, entre le presbytère et l'église (aujourd'hui 6 rue Stanislas Ratel). Une niche, dans laquelle se trouvait une piéta, est toujours visible dans la façade de la maison.



Ecole libre de garçons - Saint Joseph (1933/1956)

au bourg (18 rue Stanislas Ratel)

Le 12 mai 1933, Jean Marie BRULARD fait la déclaration d'ouverture de cette école primaire privée de garçons. Construite à l'origine pour ne recevoir que les garçons, l'école Saint Joseph ne possédait qu'une seule classe. Elle devint mixte en 1957, après la fermeture de l'école de filles du Sacré Cœur.

Ecole libre mixte - Saint Joseph (1957/1975)

au bourg (18 rue Stanislas Ratel) et à Ronel (2 place de Ronel)

Après la fermeture en 1956, de l'école libre du Sacré Cœur, située à Ronel, les filles vont rejoindre cette école Saint Joseph qui devient donc mixte en 1957. Mais à cause de la hausse des effectifs, il faut ouvrir une seconde classe dès 1960. Compte tenu du manque de place dans cette école, une classe annexe est donc ouverte dans l'ancienne école du Sacré Cœur à Ronel, l'ensemble portant le nom d'école Saint Joseph.

En 1971, Mr François BOËLLE est président de l'association d'éducation populaire de l'école Saint Joseph. A ce titre, il est le signataire du contrat simple entre l'Etat et l'école privée Saint Joseph, plaçant sous le régime de la loi Debré du 31/12/1859 les deux classes mixtes (CP-CE1 à Ronel ; CE2-CM1-CM2 au bourg).

Bon nombre d'anciens élèves se souviennent de Mme Yvonne ROBION qui en fut la directrice de 1957 à 1975.

Cette école Saint Joseph ferma en 1975, année de constitution du SIVOS de St Hilaire-Ste Céronne et devint une salle de catéchisme puis, par la suite, une maison d'habitation. Le local de Ronel fut transformé en école publique maternelle.

St Hilaire – Récapitulatif des écoles libres et enseignant(e)s de 1902 à 1975			
années scolaires	instituteurs(trices) titulaires	dates des déclarations	instituteurs(trices) adjointes
Ecole libre de filles – Sacré Cœur (1 et 2 place de Ronel) – 1902/1956			
1902/1952	Louise Ernestine BROUARD	1/9/1902	Suzanne CHARTIER (1921/..) Eugénie MOREL (1936/1946/..)
1952/1956	Mme DELAITRE		
Ecole libre de garçons - abbé Lainé (16 rue Stanislas Ratel) – 1906/1920			
1906/1910	Elie RENEUX	4/10/1906	
1910/1911	Joseph MANOURY	1/9/1910	
1911/1915	Louis FENOT	21/7/1911	
1915/1916	Léon HURBOURQUE	6/9/1915	
1916/1918	Charles CALLANDAUX	7/8/1916	
1-1919	Pierre LEMASSON	3/1/1919	
1919/1920	Louis CHEVALIER	19/8/1919	
Ecole libre de garçons – Saint Joseph (18 rue Stanislas Ratel) – 1933/1956			
1933/1951	Jean Marie BRULARD	25/7/1933	
1951/1956	Mr DELAITRE		
1956/1957	fermée		
Ecole libre mixte – Saint Joseph (18 rue St. Ratel) - 1 classe de 1957 à 1960			
1957/1960	Yvonne ROBION (installée en 1957)		
2 classes de 1960 à 1974			
	classe 1 des petits (2 place de Ronel)	classe 2 des grands (18 rue St. Ratel)	
1960/1961	x	Yvonne ROBION	
1961*/1962	Marie Geneviève VAULOUP (1961)		
1962/1963	Thérèse BOUCHER (1962)		
1963/1966*	Raymonde AGNERAY (inst en 1963)		
1966/1967	x		
1967/1969	Henriette DUVAL (inst en 1967)		
1969/1970	Janine CALLY (inst en 1969)		
1970/1974	Martine DUTEIL (inst en 1970)		
1 classe en 1974/1975 (18 rue Stanislas Ratel)			
1974/1975	Yvonne ROBION		

* date d'installation ou de départ incertaine

St Hilaire – Récapitulatif des écoles publiques et enseignants de 1910 à 1975				
années scolaires	instituteurs(trices) première classe	dates des nominations	instituteurs(trices) seconde classe	dates des nominations
Ecole publique de filles à Ronel (16 rue de Ronel) – 1910/1940				
1910/1920	Maria DURAND	16/9/1910	< une seule classe	
1920/1933	Jeanne LEPOIVRE			
1933/1940	Suzanne HUARD	1/10/1933		
Ecole publique de garçons à Ronel (16 rue de Ronel) – 1910/1940				
1910/1920	Léon DURAND	14/9/1910	< une seule classe	
1920/1933	Georges LEPOIVRE			
1933/1940	René HUARD	1/10/1933		
Ecole publique mixte à Ronel (16 rue de Ronel) – 1940/1975				
1940/1941	Mlle GATINEAU		< une seule classe	
1941/1951	école fermée			
1951/1952	Mr CLAIRET		Mme CLAIRET (remplaçante)	
1952/1956	Mr CHAPRON		Mme CHAPRON (couture)	
1956/1957	Mr COUCHEVELLOU	1/10/1956	Mlle BELLARD	26/10/1956
1957/1965*	Mr COUISSINIER		Mme COUISSINIER	
1965/1969	Bernard MAQUAT		Odile MAQUAT	
1969/1975	classe fermée		Odile MAQUAT	

Tableau et graphiques des effectifs de 1921 à 1945 à St Hilaire

Saint Hilaire le Châtel										
Répartition des élèves entre écoles publique et privée de 1921 à 1945										
	Ecole de garçons				Ecole de filles			TOTALS		
années	publique	privée	extér.	années	publique	privée	extér.	G	F	G + F
1921	44			1921	22	25		44	47	91
1922	37			1922	16	27		37	43	80
1923	38			1923	21	27		38	48	86
1924	35		1	1924	23	19		36	42	78
1925	37			1925	17	18		37	35	72
1926	36	fermée de 1920 à 1933		1926	14	18		36	32	68
1927	32		6	1927	13	22	4	38	39	77
1928	32		8	1928	17	24	4	40	45	85
1929	35		7	1929	16	21	4	42	41	83
1930	31		10	1930	15	31		41	46	87
1931	31		8	1931	16	28		39	44	83
1932	35		10	1932	17	24		45	41	86
1933	18		23		1933	13	26		41	39
1934	16	30		1934	12	31		46	43	89
1935	15	28		1935	10	32		43	42	85
1936	13	29		1936	6	29		42	35	77
1937	8	35		1937	8	27	1	43	36	79
1938	5	32		1938	3	33		37	36	73
1939	7	33		1939	2	39		40	41	81
1940	7	21		1940	1	38		28	39	67
1941		35		1941		38	4	35	42	77
1942	fermée de 1941 à 1951	44		1942	fermée de 1941 à 1951	42	3	44	45	89
1943		47		1943		43		47	43	90
1944		46		1944		46	4	46	50	96
1945		44		1945		48		44	48	92

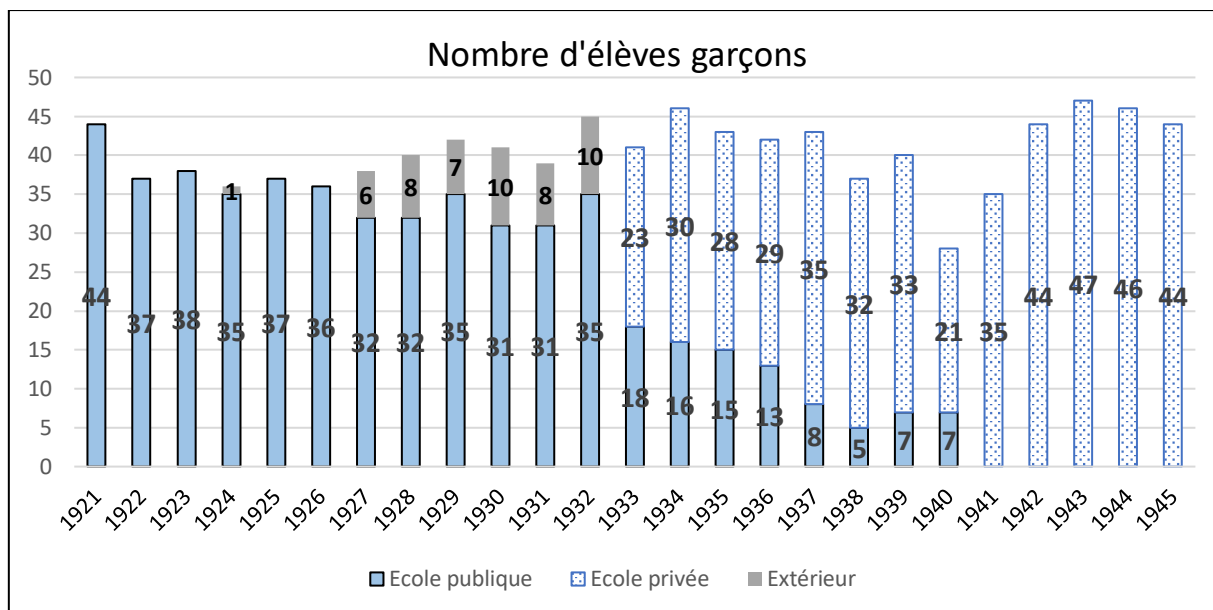
Le tableau ci-dessus a été bâti au vu des listes établies par la municipalité de St Hilaire, conformément à l'article 8 de la loi du 28 mars 1882 qui demandait aux maires de dresser la liste de tous les enfants âgés de 6 à 13 ans avec le lieu de leur scolarisation. Il est cependant permis de douter de l'exactitude du nombre d'enfants scolarisés à l'extérieur ; cette information semble avoir été trop souvent omise.

Sur ce tableau, on peut constater une hausse de l'effectif des écoles privées sur la période 1933 à 1945 : de 23 à 44 pour les garçons et de 26 à 48 pour les filles.

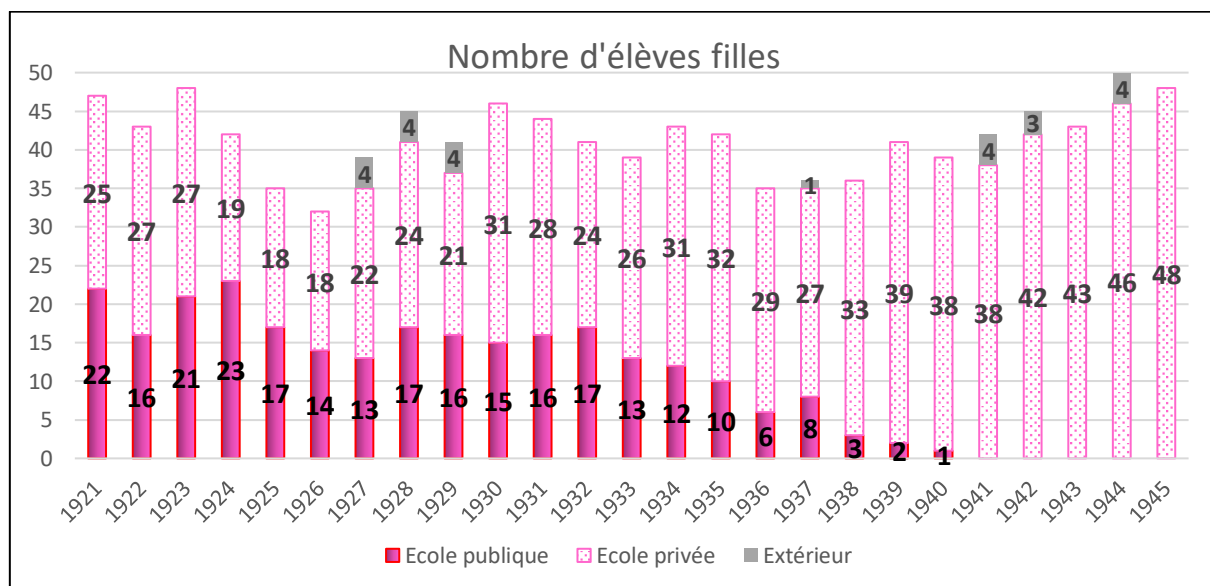
En contrepartie, les écoles publiques ont connu une forte baisse de 1921 à 1940, qui a entraîné la fermeture de celles-ci en 1941.

L'effectif moyen sur cette période de 25 années est de 82 élèves/an avec un minimum de 67 élèves en 1940 et un maximum de 96 en 1944.

Les deux graphiques ci-dessous, réalisés à partir du tableau précédent, nous donnent une vision plus nette de l'évolution des effectifs.



On remarque une relative stabilité des effectifs avec une moyenne de 40 élèves garçons par année scolaire avec cependant une chute inexplicable en 1940/1941. Peut-être y a-t-il un oubli du nombre d'élèves inscrits dans les écoles extérieures. Inscription dans les écoles extérieures très significative de 1927 à 1932 au détriment de la seule école publique qui existait pendant cette période. Dès l'ouverture de l'école privée en 1933 on assiste à une chute importante de l'effectif de l'école publique jusqu'à sa fermeture en 1941. On peut penser que la « fuite » vers les écoles voisines depuis 1927 a été à l'origine de la réouverture d'une école libre de garçons en 1933. L'effectif de l'école privée, dirigée par Jean Marie Brulard, a presque doublé en l'espace de 12 années.



La moyenne est de 42 élèves filles par année scolaire avec une légère baisse sur les années 1925/1926 mais sans grande variation sur l'ensemble de la période (47 en 1921 et 48 en 1945).

Par contre, dès 1924, on assiste à une baisse progressive dans l'école publique (plus lente que pour les garçons) jusqu'à la fermeture en 1941.

A l'inverse, l'effectif de l'école privée dirigée par Louise Brouard a presque doublé entre 1921 et 1945.



à Sainte Céronne lès Mortagne

En 1910, dissolution du regroupement scolaire de St Hilaire - Ste Céronne et transformation de l'école de garçons en école mixte

Par délibération du 15 août 1909, le conseil municipal de Ste Céronne dénonçait l'accord qui existait depuis 1848 entre les deux communes pour l'entretien d'une école de garçons à Ste Céronne et d'une école de filles à St Hilaire et demandait la séparation des deux communes pour l'enseignement primaire.

Un courrier du 16 octobre 1909 adressé par le maire de Ste Céronne à l'inspecteur d'académie est ainsi rédigé : « ...les bourgs de Ste Céronne et St Hilaire ne font qu'un. Vers 1855 ou 1860, il n'existait pas de maison d'école comme aujourd'hui, on faisait la classe dans le 1^{er} local venu. Les deux communes dans un but d'économie, jugèrent à propos de s'entendre pour ne bâtir chacune qu'une maison, les garçons de St Hilaire allant à Ste Céronne et les filles de Ste Céronne allant à St Hilaire. L'entente a toujours existé jusqu'à ce que les sœurs de St Hilaire qui dirigeaient la classe ont été déplacées, voilà déjà peut-être 10 ans. Le curé et le vicaire qui mènent le peuple de St Hilaire à leur guise montèrent une école libre de filles et depuis une nouvelle école libre de garçons est érigée. Il ne vient maintenant à Ste Céronne aucun enfant de St Hilaire sinon les enfants de l'assistance qui sont forcés de venir. Et les filles de Ste Céronne qui n'ont que l'école communale de St Hilaire sont obligées de passer devant la porte de notre classe pour faire 1 km le matin et 1 km le soir. Tandis que si nous avons une école mixte, nous devons y avoir droit puisque la commune ne compte que 431 hab, le trajet serait abrégé... »

Ainsi qu'il est déjà écrit ci-avant pour St Hilaire, un arrêté du Ministre de l'instruction publique du 26 mai 1910 a approuvé la délibération du conseil départemental de l'enseignement primaire du 23 avril portant notamment :

- ...transformation de l'école de garçons de Ste Céronne en école mixte ...

Ecole publique mixte (1910/1975)

route de Soligny (11 le bourg)

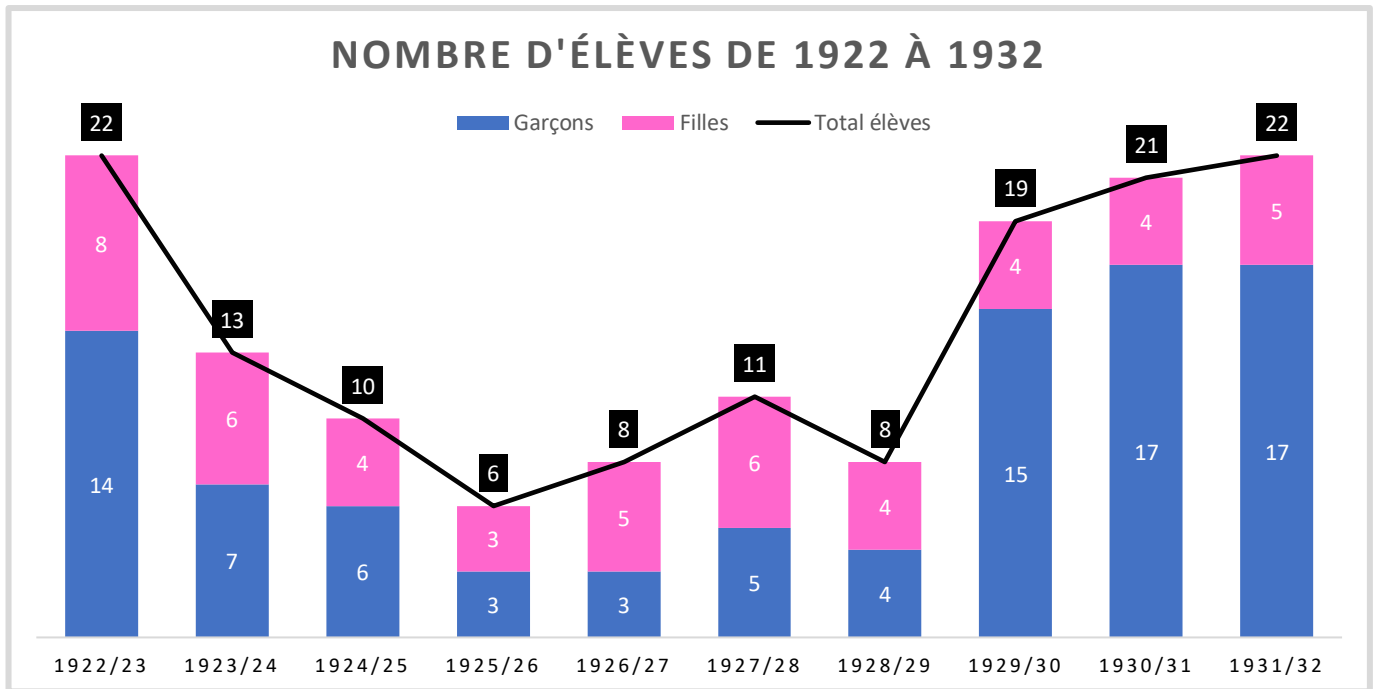
En ce début du XX^{ème} siècle, l'ancienne école de garçons devient donc école mixte accueillant uniquement les enfants de Ste Céronne.

En 1975, suite à la création d'un syndicat à vocation scolaire, cette école va être intégrée au nouveau groupement scolaire mis en place.

Ste Céronne – Récapitulatif des enseignants de l'école publique de 1910 à 1975			
années scolaires	instituteurs(trices) titulaires	dates des nominations	instituteurs(trices) intérimaires ou autres
Ecole publique mixte, route de Soligny (11 le bourg) – 1910/1975			
1910/1911	Henri CHEVALIER	5/9/1904	
1911/1912	Mlle DURAND		
1912/1915	Pierre TABURET		
1915/1920	Thérèse GOSSET	4/11/1915	
1920-1922	Marie Louise VAZEUX	1/10/1920	
1922/1928	Suzanne CAILLOT	15/3/1922	
1928/1930	Maurice GAUTIER	28/9/1928	Jeanne LE MOAL (int. du 1/4/1930)
1930/1935	Henri BLOCHET	1/10/1930	Jeanne PICHARD (int. du 2/12/1930)
1935-1937	Pierre GILIGNY	14/10/1935	Suzanne GILIGNY (int. du 15/9/1935) Pierre MALLET (int. du 4/1/1937)
1937/1967	Marie Louise GONNEAU	1/10/1937	Anne DEMORY (int. du 27/7/1940)
1967/1-1968	Liliane GUILLEMIN		
1-1968/1975	Guy MORAND	1/1/1968	

Graphique de l'effectif de 1922 à 1932 à l'école publique de Ste Céronne

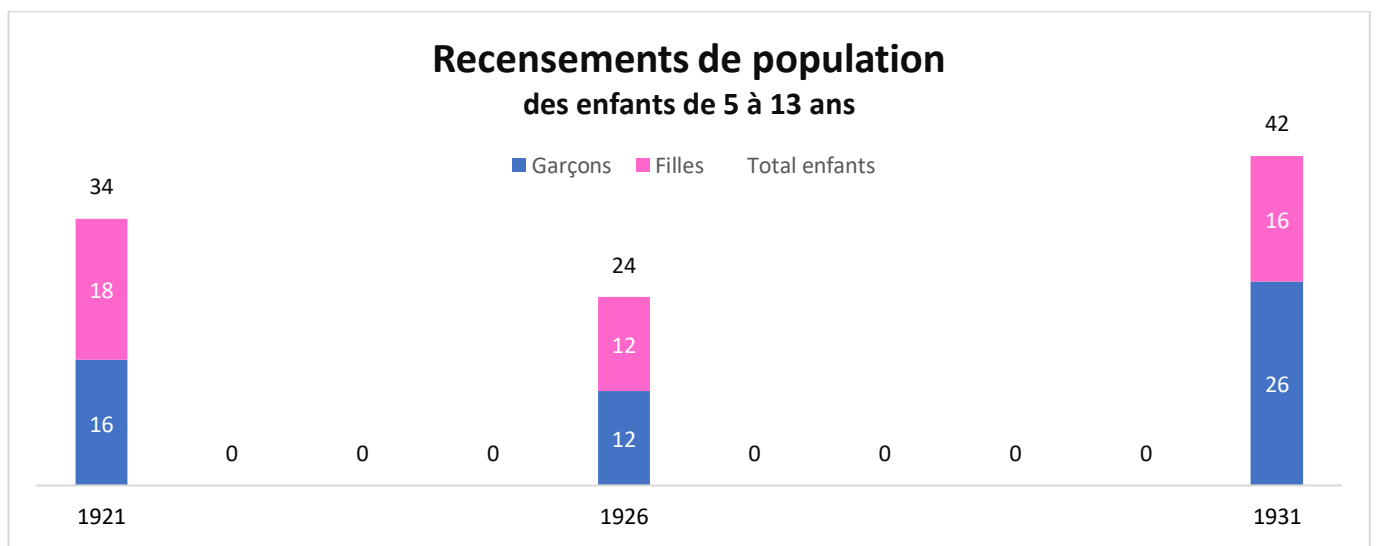
A défaut de statistiques précises et régulières sur la fréquentation de l'école de Ste Céronne, il n'est pas possible de fournir des chiffres sur une plus longue période.



Après une baisse des effectifs entre 1922 et 1925, on constate une augmentation rapide en 1929 mais uniquement en ce qui concerne les garçons. Est-ce dû au remplacement de l'institutrice en poste depuis 1922 par un instituteur homme ? Il faut savoir que sur la période 1929/1932, environ 8 à 10 garçons de St Hilaire ont été inscrits dans des écoles extérieures dont une partie à Ste Céronne. D'autre part, il faut comparer ce graphique avec ceux de St Hilaire où le nombre de filles est relativement conséquent dans l'école libre. Ce qui laisse supposer que des filles de Ste Céronne fréquentaient l'école libre de filles de St Hilaire.

A noter que sur la période 1925/1929, on devait être proche de la fermeture compte tenu du très faible nombre d'élèves, inférieur à 10.

Les recensements de 1921, 1926 et 1931 des enfants scolarisables âgés de 5 à 13 ans confirment la courbe ci-dessus des enfants scolarisés. Ces recensements incluent tous les enfants de plus de 5 ans (dont certains n'étaient pas scolarisés) ainsi que les enfants de 11 et 12 ans dont la plupart n'étaient plus scolarisés ou inscrits en collège auxquels s'ajoutent les enfants scolarisés à l'extérieur, d'où la différence du nombre d'enfants entre ces deux graphiques.



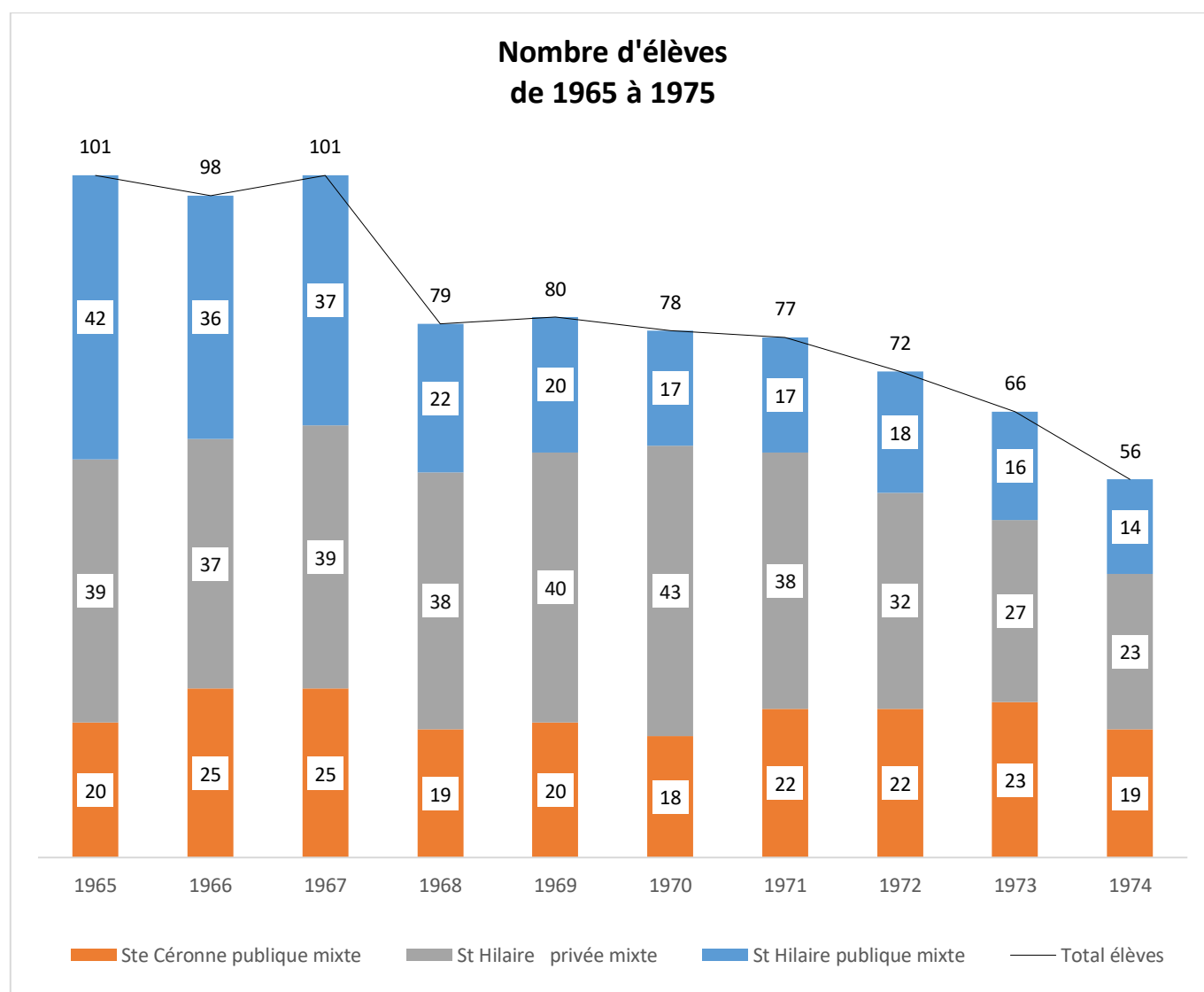


Statistiques sur les trois écoles



Graphique des effectifs de 1965 à 1975 dans les trois écoles de St Hilaire lès Mortagne et Ste Céronne lès Mortagne.

A défaut de pouvoir recueillir l'état de fréquentation simultané de l'ensemble des écoles sur une longue période, seul ce graphique sur la période 1965/1975 vous est présenté. Il résulte des états de situation de chaque école, établis par les enseignants, à la demande du ministère de l'éducation nationale.



Ecole publique de Ste Céronne (1 classe) > effectif très stable avec une moyenne de 21 élèves par an.

Ecole privée de St Hilaire (2 classes) > effectif moyen de 36 élèves par an, stable jusqu'en 1971 mais amorçant une nette baisse à compter de 1972, ce qui a entraîné la fermeture d'une classe pour la rentrée 1974.

Ecole publique de St Hilaire (2 classes) > effectif moyen de 38 élèves par an de 1965 à 1967 puis de 18 élèves par an à compter de 1968, ce qui a entraîné la mutation de l'instituteur et à la fermeture d'une classe en 1969.

Globalement, on observe une nette baisse d'effectif de 1967 à 1974 (baisse de 45%).

DE 1975 À 2025

1975 > Création du SIVOS et nouveau RPI de St Hilaire – Ste Céronne avec ouverture d’une classe maternelle

2004 > création d’un groupe scolaire sur un seul site à St Hilaire

En 1975, création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) et du nouveau RPI de St Hilaire – Ste Céronne (RPI 68)

En janvier 1975, le conseil municipal de St Hilaire donne un avis favorable à la création d’une classe maternelle en commun avec Ste Céronne.

En mai 1975, il est décidé la constitution d’un nouveau regroupement pédagogique entre St Hilaire et Ste Céronne avec création d’un syndicat intercommunal à vocation scolaire ayant notamment pour attributions : le maintien des écoles existantes pour le regroupement de leurs effectifs, l’ouverture d’une classe maternelle et d’un restaurant scolaire. En réalité, ce regroupement est déjà effectif depuis 1972.

En effet, depuis la rentrée de 1972, Mme Maquat accueille les élèves de la classe enfantine à CE1 des deux communes à l’école publique de St Hilaire; Mr Morand accueille les élèves de CE1 à CM2 des deux communes à l’école publique de Ste Céronne (CE1 partagés).

Une délibération du conseil municipal de St Hilaire nous apprend qu’en 1972, 7 élèves de St Hilaire fréquentent le restaurant scolaire de Ste Céronne et que 10 prennent leur repas au restaurant de St Hilaire, moyennant une subvention de 1 F par repas. En réalité, en l’absence de cantine, les repas sont pris à Ste Céronne dans une arrière salle du restaurant FERTRAY; à St Hilaire dans une salle du café de Fernande TILLY.

Le 6 mai 1975, le syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS de St Hilaire-Ste Céronne) est donc constitué à l’initiative de Jean Jacques BEUZIT, 1^{er} adjoint de St Hilaire avec l’aide et le soutien de Robert CHANTEPIE maire de St Hilaire, des élus des deux communes, de l’abbé PLANCKEEL et de Guy MORAND, jeune instituteur de Ste Céronne. Mr l’abbé PLANCKEEL avait promis que si la commune ouvrait une école maternelle, il fermerait l’école privée Saint Joseph, qui ne possédait plus qu’une classe depuis 1974.

C’est donc en cette année 1975 qu’est ouverte, pour la première fois, une classe maternelle à St Hilaire avec création d’une cantine scolaire dans le même bâtiment et fermeture, comme promis par l’abbé PLANCKEEL, de la dernière école privée.



RPI 68 de St Hilaire-Ste Céronne



Ecole maternelle publique – cantine scolaire (1975/2004)

à St Hilaire (2 place de Ronel)

L'école maternelle est créée, après réaménagement des bâtiments propriété de l'association culture et partage de St Hilaire qui les avait acquis des consorts BOELLE en 1961. Ce local, anciennement école libre de filles du Sacré Cœur jusqu'en 1957, dans lequel avait été ouvert en 1960 une classe annexe de l'école Saint Joseph, a été réaménagé en un temps record pendant l'été. L'ancienne classe de primaire est transformée en classe maternelle avec dortoir.

En rez de jardin, le SIVOS fait aménager une cantine scolaire destinée à accueillir l'ensemble des élèves de maternelle et de primaire des trois établissements de St Hilaire et de de Ste Céronne.

Septembre 1975 > Le jour de la rentrée scolaire, l'inspecteur de l'enseignement primaire constate sur place, en présence de nombreux enfants, parents et élus, que l'aménagement des locaux est bien terminé et qu'un enseignant est attendu. Dès le lendemain, Mme PALLATIER prend possession du poste d'institutrice maternelle. Elle fut remplacée l'année suivante par Ida DESTHOMAS qui y resta 26 ans.

Ecole primaire publique - CP-CE1 - (1975/2004)

à St Hilaire (16 rue de Ronel)

Dans le même temps, il est procédé au réaménagement de l'école primaire dans le but d'y accueillir les élèves de CP et CE1 du RPI.

Ces deux écoles seront fermées en 2004, lors de la création du nouveau groupe scolaire de St Hilaire et Ste Céronne.

1975 > Odile MAQUAT conserve son poste dans cette école. Elle est remplacée l'année suivante par Yves DESTHOMAS qui va y rester 14 ans.

Ecole primaire publique – CE2-CM1-CM2 (1975/2004)

à Ste Céronne, route de Soligny (11 le bourg)

L'école publique mixte de Ste Céronne qui accueillait les enfants de Ste Céronne est désormais destinée à recevoir les enfants de fin de primaire dudit RPI depuis 1972.

1975 > Guy MORAND conserve son poste dans cette école où il a enseigné pendant 22 ans.

Pendant plus de 30 ans, les enfants de nos deux communes, reçoivent l'enseignement dans ces trois établissements séparés. Chaque midi, les élèves de primaire reçus à Ste Céronne font le trajet aller/retour pour venir déjeuner à la cantine à St Hilaire.

Ces trois écoles seront fermées en 2004, lors de la création du nouveau groupe scolaire de St Hilaire et Ste Céronne.

RPI de St Hilaire/Ste Céronne		
Ecoles et enseignant(e)s > 3 classes de 1975 à 1997		
années scolaires	enseignant(e)s titulaires	remplaçant(e)s
Ecole maternelle de St Hilaire (2 place de Ronel)		
1975/1976	Mme PALLATIER	
1976/1997	Ida DESTHOMAS	
Ecole primaire de St Hilaire : CP/CE1 - (16 rue de Ronel)		
1975/1976	Odile MAQUAT	
1976/1990	Yves DESTHOMAS	
1990/1991	Mme BERTRAND	
1991/1993	?	
1993/1995	Mme SANDOU, directrice	
1995/1996	Christelle RUNGETTE, directrice	
1996/1997	Laurence GOUTTE, directrice	
Ecole primaire de Ste Céronne : CE2/CM1/CM2 – (11 le bourg)		
1975/1989	Guy MORAND	
1989/1990	Mr BARROCHE	
1989/1995	Denis VETILLARD	
1995/1996	Laurent HUONNIC	
1996/1997	Muriel LABITE	

RPI de St Hilaire/Ste Céronne		
Ecoles et enseignant(e)s > 4 classes de 1997 à 2004		
années scolaires	enseignant(e)s titulaires	remplaçant(e)s
Ecole maternelle de St Hilaire : PS/MS - (2 place de Ronel)		
1997/1998	Ida DESTHOMAS	Blandine PAPILLAUD (suppl.)
1998/2002	Ida DESTHOMAS	
2002/2004	Peggy LEPAN	Eric NEUILLY (remp.2003/2004)
Ecole primaire de St Hilaire : GS/CP – (16 rue de Ronel)		
1997/1998	Sophie LEROY	
1998/1999	Fanny FOSSE	
1999/2001	Karine BOUCHER	
2001/2002	Mme GESNOUIN	
2002/2004	Hélène MOREAU	
Ecole primaire de St Hilaire :CE1/CE2 - (16 rue de Ronel)		
1997/1998	Laurence GOUTTE, directrice	
1998/1999	Laurence GOUTTE, directrice (mi-temps)	Mme PORCHET (mi-temps)
1999/2001	Laurence GOUTTE, directrice	
2001/2004	Yohann BROSSARD, directeur	
Ecole primaire de Ste Céronne : CM1/CM2 - (11 le bourg)		
1997/2000	Muriel LABITE	
2000//2001	Philippe LECAPITAINE	
2001/2003	Mme MONTAUBAN	Laurent CARTIER (remp)
2003/2004	Laurent CARTIER en remplacement de Nathalie SOROCZAK	

Ensemble des services scolaires mis en place en 1975

Une école de qualité, ce ne sont pas seulement des locaux accueillant avec d'excellents enseignants, mais c'est aussi un ensemble de services indispensables au bon fonctionnement de cette école : cantine, services de garderie et d'entretien, service de ramassage, agent de service assistant de l'institutrice de maternelle (devenu emploi ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles). C'est pourquoi, dès 1975, les élus du SIVOS font le nécessaire pour proposer cet ensemble de services.

La cantine

En 1975, elle est installée à St Hilaire, dans l'ancienne école libre de Ronel (2 place de Ronel), en rez de jardin, sous la classe maternelle. D'une superficie de 69 m² dont environ 9 m² réservés pour le rangement du matériel d'évolution, elle sert donc également de salle de motricité pour les élèves de maternelle.

Elle accueillait environ 55 rationnaires des trois écoles en 1980, 60 rationnaires en 1993 et près de 80 rationnaires en services décalés en 2000, lors du projet de construction du groupe scolaire.

De 1975 à 2001, soit pendant 26 ans, c'est Gilberte DUBOS qui a préparé sur place les repas traditionnels. Pour le service et la surveillance pendant les repas, elle a été aidée par des femmes de service. Elle a été remplacée par Jacqueline MACCIONI en 2001 puis Yolande COURBOULAY en 2003.

Aujourd'hui, ce service de qualité existe toujours au restaurant du groupe scolaire créé en 2004 (voir ci-après) grâce au SIVOS qui en assure la gestion et supporte les frais de fonctionnement.

La garderie

En 1975, elle est installée à l'école primaire de St Hilaire (16 rue de Ronel), dans l'une des classes de l'ancienne école publique mixte, à côté de la classe des CP-CE1. Ce local est redevenu une classe en 1997 en raison de l'augmentation des effectifs. La garderie du matin a continué d'être assurée dans cette classe et l'étude du soir a été transférée à Ste Céronne, dans le petit local jouxtant la classe. En 1999, à la suite de la hausse des effectifs, la garderie est transférée à la salle des Fêtes, dans l'attente de la création et de l'ouverture du nouveau groupe scolaire.

Le service de transports scolaires

Le 2 juin 1978, le SIVOS décide de la mise en place d'un service de ramassage scolaire avec exploitation en régie directe. Il achète un Peugeot J7 pour le ramassage scolaire sur le territoire des deux communes, des enfants les plus éloignés. Pour ce faire, il embauche un conducteur à compter du 10 septembre 1978, Marcel SUQUET de Soligny la Trappe qui est accompagné, pour les enfants de maternelle, de Gilberte DUBOS.

En 1982, le Conseil Général de l'Orne crée la régie départementale des transports scolaires qui prend le relais du SIVOS pour le transport des élèves. Désormais c'est cette régie qui prend en charge l'entretien et l'achat des cars ainsi que le salaire des conducteurs.



En 1983, un nouveau car de 30 places est attribué pour le circuit du RPI 68 de St Hilaire-Ste Céronne. Beaucoup d'entre nous se souviennent encore du petit car blanc (ci-contre) de Marcel qui laissera sa place de chauffeur en 1987 à Bernard DEBRAY.

En 1991, ce car est remplacé par un car de 35 places puis en 2000 par un plus grand de 53 places (vert et blanc > CapOrne) qui permet de faire les sorties périscolaires en toute sécurité.

En 2001, Gilberte DUBOS est remplacée par Jacqueline MACCIONI.

Chaque journée scolaire, les départs du matin se font dès 7 h 10 pour le circuit emmenant les collégiens et lycéens à Mortagne. Puis de 8 h 25 à 9 h c'est le circuit pour le transport des élèves de primaire et de maternelle dans chacune de nos écoles, avec l'accompagnatrice. Le soir, départ à 16 h 30 pour transport des primaires et maternelles et de 17 h 30 à 18 h 30 pour le circuit des collégiens et lycéens.

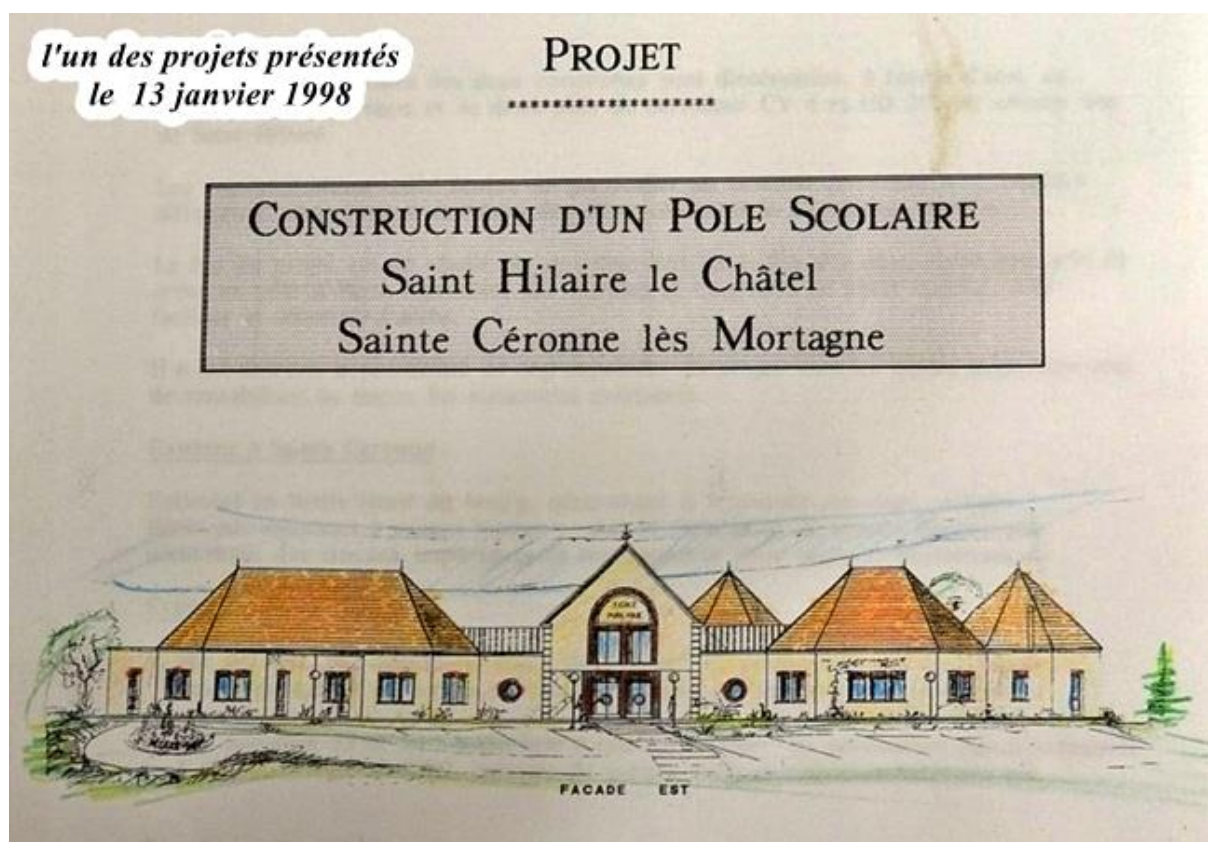
En plus des circuits journaliers, le car peut servir le midi, en cas de très forte pluie, pour le transport des élèves de Ste Céronne à la cantine située sous la classe maternelle à St Hilaire.

Dès 1999, suite à l'ouverture de la 4^{ème} classe et au transfert de la garderie à la salle des fêtes, une navette est assurée chaque matin entre la salle et les écoles. Le car sert également pour les diverses sorties scolaires et périscolaires.

En septembre 1999, le conseil général divise en deux le circuit de ramassage avec utilisation d'un deuxième car d'où nécessité de nommer une seconde accompagnatrice.

Depuis de nombreuses années, la régie des transports tentait de rompre la convention passée avec le SIVOS pour le transport des primaires et maternelles. Devant la réduction des effectifs et le transport de plus en plus fréquent par les parents d'élèves eux-mêmes, le service de transport des élèves de maternelle et primaire a été supprimé en 2010.

De 1997 à 2001 > projet de création d'un groupe scolaire



Le 25 novembre 1997 > lors d'une réunion conjointe entre les conseils municipaux de St Hilaire et de Ste Céronne, Éric SIMOEN, président du SIVOS, et Jean Jacques BEUZIT, maire de St Hilaire, ont exposé la situation des écoles à la rentrée de septembre :

- ouverture d'une 4^{ème} classe, à la demande des parents d'élèves, en raison d'une hausse des effectifs (82 élèves) ;

- difficultés d'accueil liées à l'absence d'une salle de garderie, au nombre important de rationnaires à la cantine rendant son fonctionnement compliqué, à l'éclatement des sites ;
- impossibilité d'être classé « pôle scolaire » car il faudrait qu'il y ait 5 classes avec plus de 100 élèves. Ce classement ouvre droit à un minimum de 50% de subvention en cas d'investissement futur ;
- augmentation des effectifs dans les prochaines années en raison de construction de logements locatifs dans le bourg de St Hilaire avec accueil prévisible de nouvelles familles ;
- service de ramassage de qualité qui améliore l'accès aux écoles et favorise leur maintien ;
- services scolaires, périscolaires et extra-scolaires mis en place dans nos deux communes avec les associations locales dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant, de haute qualité et d'un coût souvent moindre qu'à Mortagne.

Suite à cet exposé, les élus ont délibéré sur la nécessité d'investir dans une nouvelle école commune soit par réhabilitation et agrandissement de locaux actuels, soit par une nouvelle construction. Pour ce faire, il est proposé de contacter les trois architectes de la région et de leur demander d'étudier les divers sites possibles dans les deux bourgs puis d'établir une esquisse sur un projet d'école dans un temps minimum requis.

Le 13 janvier 1998, les trois projets sont présentés aux élus.

Malheureusement, les obstacles vont être nombreux (problème de double compétence scolaire entre CDC et communes, choix du terrain, problème de classement en pôle scolaire et de financement à défaut d'être pôle, ...) et le dossier va doucement s'enliser.

En ce qui concerne la compétence scolaire >

Depuis la création de la CDC du bassin de Mortagne en 1995, la compétence scolaire avait été transférée à celle-ci. Elle prenait en charge les frais de fonctionnement des écoles à l'exception des frais liés au restaurant scolaire et des frais d'investissements.

Le 18 mai 1998, devant les projets d'investissements scolaires à venir dans le périmètre de la CDC, le Sous-Préfet propose une réunion de réflexion pour déterminer qui peut avoir la maîtrise d'ouvrage de ces projets. Réflexion qui devra porter sur la dissolution des SIVOS et l'actualisation des statuts de la CDC.

Le 28 juin 1999, (après un an de dialogue et de démarches) modification des statuts de la CDC qui prend désormais en compte l'investissement en matière de construction scolaire pour les écoles classées pôles scolaires, d'où opposition des délégués de St Hilaire et de Ste Céronne, qui voient l'exclusion de la prise en charge de leur future école dans ces nouveaux statuts.

Le 30 juin 2000, après une année supplémentaire de concertations, le SIVOS est dissous (à la demande des services préfectoraux) à compter dudit jour, en raison du transfert de la compétence scolaire à la CDC. Une commission scolaire est nommée pour le suivi des écoles en remplacement du SIVOS

En ce qui concerne le choix du terrain > (voir plan ci-contre)

A plusieurs reprises, les élus avaient fait le choix d'un terrain à Ronel (E sur le plan ci-contre), très proche du carrefour, qui n'avait pas été proposé par les architectes en janvier 1998.

Le 3 décembre 1999, la subdivision de la DDE de Mortagne, questionnée par le maire de St Hilaire sur la faisabilité de ce projet en ce lieu, avait déclaré la construction non réalisable pour le motif suivant : « *En raison de la situation du terrain, dans le périmètre de protection d'un Monument Historique, l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté et a émis un avis défavorable à la délivrance d'un certificat d'urbanisme considérant que la construction de quelque bâtiment que ce soit dans un secteur en fond de vallon, au paysage sensible, encore très préservé et situé en covisibilité de l'église de Ste Céronne lès Mortagne, serait susceptible de porter gravement atteinte à cette dernière* ». (?)

Le 22 février 2001, le rapport d'étude géotechnique de ladite parcelle nous apprend que ce sol est de très faible portance et gorgé d'eau sur les premiers mètres. La construction d'une école nécessite d'importants travaux de drainages, mise en place d'une plateforme consolidée avec des fondations sur pieux établis au-delà de 5 m de profondeur ... Bref, des travaux considérables, coûteux, étalés dans le temps, qui obligeront les élus à abandonner cette option



En ce qui concerne le classement en pôle scolaire

Ainsi qu'il a déjà été écrit ci-avant, pour être pôle scolaire, il fallait avoir 5 classes et plus de 100 élèves, ce qui n'était pas le cas pour nos écoles de St Hilaire – Ste Céronne. Et lorsque l'on n'est pas pôle, les aides de l'Etat sont considérablement réduites.

En juin 2000 est évoqué un projet de pôle scolaire avec Bazoches. Ce qui va conduire délégués et parents d'élèves de St Hilaire et Ste Céronne à se mobiliser et manifester à la mairie de Mortagne le 28 juin où ils sont reçus par le président de la CDC et le président de la commission scolaire. Il n'y a pas de projet de construction avec Bazoches leur a-t-on répondu. Il sera précisé en septembre à la commission scolaire de la CDC que c'est l'inspection académique qui avait proposé un pôle administratif Bazoches – St Hilaire et Ste Céronne (!)

Le 13 octobre 2000, l'association de parents d'élèves de Bazoches sur Hoesne s'oppose formellement à un bi-pôle avec St Hilaire-Ste Céronne. Ils reçoivent déjà 121 élèves dans 5 classes et considèrent qu'ils pourraient être classés pôle scolaire sans l'école de St Hilaire-Ste Céronne

Pour faciliter les démarches, il a été fait appel en décembre 1999, à l'architecte du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Orne pour donner des conseils et pour mener à bien ce projet de groupe scolaire.

Le 21 mars 2000, l'architecte du CAUE présente le résultat des diverses études et réunions et la composition des futurs locaux d'une superficie d'environ 990 m² hors préau ainsi qu'un tableau d'analyse des huit sites projetés.

Le 26 septembre 2000, la commission scolaire du RPI demande l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil de la CDC, de la construction d'une école à St Hilaire.

Le 17 octobre 2000, une étude réalisée par la commission scolaire du RPI est présentée à la commission scolaire de la CDC. Elle détaille les conditions actuelles d'accueil et d'enseignement au RPI 68 (4 lieux différents, locaux exigus et inadaptés) ; l'évolution des effectifs et de la population ; l'utilité et la nécessité de création d'un groupe scolaire à St Hilaire. A la lecture de ce dossier, la commission scolaire de la CDC reconnaît la nécessité de création d'une école pour le RPI de St Hilaire-Ste Céronne.

Mais début mars 2001, le projet est toujours en situation délicate :

- la sous-préfecture a fait annuler les démarches déjà entreprises pour vice de forme (problème de double compétence entre CDC et communes de St Hilaire et Ste Céronne) ;
- L'inspection académique refuse le statut de pôle scolaire rendant impossible l'intervention de la CDC dans la maîtrise d'ouvrage.
- et pour couronner le tout, les sondages du sous-sol qui ont montré l'inconstructibilité du terrain pressenti (E sur le plan)

A cette date, il fallait répondre à trois questions : qui sera le maître d'ouvrage, quel en sera le plan de financement, où situer l'école ?

Les 11 et 18 mars 2001, trois listes vont s'opposer aux élections municipales à St Hilaire. L'équipe municipale va être profondément remaniée. La nouvelle municipalité avec celle de Ste Céronne et les membres du SIVOS réactivé, vont s'orienter vers un nouveau projet très différent.

De 2001 à 2003 > création d'une école dite « HOE » (Haute Qualité Environnementale)

Avril 2001, constitution d'un dossier « projet de construction d'une nouvelle école » par la nouvelle municipalité avec calendrier de nomination des commissions scolaires, visites, rencontres, présentations des terrains possibles ... Ce dossier reprend plusieurs études précédemment établies (cahier des charges du CAUE légèrement remanié, étude réalisée par la commission scolaire en octobre 2000 ...)

16 mai 2001, choix définitif du terrain : le conseil municipal désigne par 8 voix sur 14 le terrain G (face à la CUMA). Ce choix est confirmé par une délibération du SIVOS du 17 juillet 2001.

22 juin 2001, le conseil municipal décide de réactiver le SIVOS de St Hilaire-Ste Céronne (1 an après sa dissolution) dont les compétences concernent désormais uniquement la construction, l'aménagement, et l'équipement du restaurant scolaire ainsi que sa gestion.

Juillet 2001, le conseil de la CDC accepte - enfin - la modification de ses statuts réglant ainsi les problèmes de double compétence et de maîtrise d'ouvrage. Aujourd'hui, la CDC assure, en matière d'enseignement préélémentaire et élémentaire, les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les écoles publiques situées sur son territoire à l'exclusion des dépenses liées aux cantines (sans autres exclusions).



Le conseil de la CDC accepte également le plan de financement proposé du projet scolaire. Le coût global s'élève à environ 1 050 000 € dont le financement est assuré par : Etat + subvention parlementaire pour 500 000 €, CDC pour 190 500 €, St Hilaire pour 200 000 €, Ste Céronne pour 100 000 €, ADEME pour 36 000 € et Conseil Régional pour 36 000 €.

20 septembre 2001, désignation de l'architecte : le cabinet Masson à l'Aigle.

Février 2002, dépôt du permis de construire

5 décembre 2002, début des terrassements.

La rentrée des élèves dans leur nouvelle école a lieu en avril 2004 et la cinquième classe a été ouverte à la rentrée de septembre 2004 (115 élèves). L'inauguration officielle s'est déroulée en novembre de la même année.

Seulement quelques mois après l'achèvement de cette nouvelle école, celle-ci remplit les conditions pour être classées pôle scolaire (l'un des motifs de blocage du dossier).

Dans le P'tit journal de St Hilaire et Ste Céronne n° 14 de janvier 2004, le président du SIVOS de l'époque, à l'initiative de ce projet qui se voulait futuriste, avait fait l'éloge de ce concept HQE qui avait permis de créer un édifice de très grande qualité en phase avec la notion fondamentale de développement durable. Il en avait listé les enjeux : écologique, de qualité de vie, économique et sociaux ... ainsi que les cibles de la qualité environnementale (relation harmonieuse avec l'environnement, choix des procédés et des produits de construction, chantier à faible nuisance, gestion de l'énergie et de l'eau, choix de matériaux à faible maintenance, confort acoustique, confort visuel, qualité sanitaire de l'air et de l'eau ...). « *Grace à cette démarche, les communes de St Hilaire et Ste Céronne se dotent d'un outil pédagogique pour leurs enfants qui préfigure ce que seront les constructions du XXIème siècle* », écrivait-il. Fort heureusement, plusieurs de ces enjeux et cibles ont bien été réels.

Par contre, le choix de certains matériaux, de procédés de construction (et pas des moindres) a profondément réduit la qualité de l'ensemble.

En effet, dès les premières années se produisent des pannes récurrentes : chaudière qui se met régulièrement en dérangement, disfonctionnement des ventilateurs mécaniques (pour la qualité de l'air) ...

En 2012, soit 8 ans seulement après la réception du bâtiment, de nombreuses détériorations et fuites d'eau sont régulièrement constatées par les enseignants, parents d'élèves et élus. Une expertise nous révèle de multiples désordres dans la construction : infiltrations au niveau de la couverture, infiltrations au niveau du mur enterré, détachement des planches pare soleil, forte dégradation des bardeaux de bois de la couverture pouvant entraîner de nouvelles infiltrations, fragilité du système de fermeture des châssis inadapté pour une école, etc. ...



En 2022, près de la moitié de la couverture en tuiles de bois a déjà été remplacée par des plaques de zinc et la physionomie d'une partie des tuiles restantes n'est pas très encourageante.

Force est de constater que la « *très grande qualité de cet édifice* », n'a pas été à la hauteur des souhaits des initiateurs du projet et qu'une telle école, à l'entretien si onéreux, ne peut être un modèle pour l'avenir.

Mais retenons l'essentiel, enseignants et élèves disposent d'un lieu d'enseignement moderne et très bien agencé, digne de notre époque, qui nous a fait rapidement oublier les anciennes classes totalement inadaptées, datant d'un autre siècle.

Groupe scolaire maternelle et primaire (2004/....)

4 rue de la Maladrie

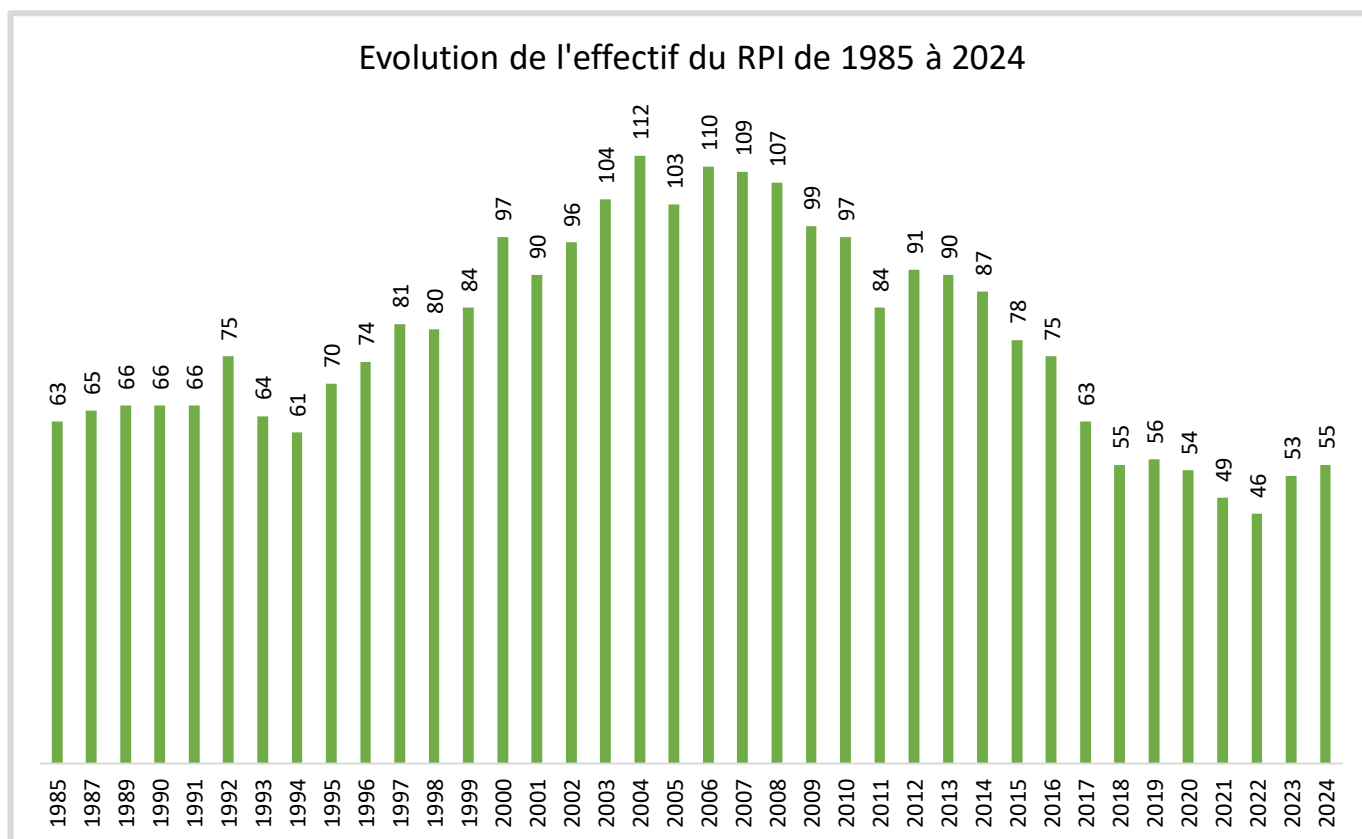
RPI de St Hilaire-Ste Céronne		
Classes et enseignant(e)s > 5 classes du groupe scolaire de 2004 à 2007		
années scolaires	enseignant(e)s titulaires	remplaçant(e)s, décharge de direction ...
TPS-PS-MS		
2004/2007	Peggy LEPAN	
MS-GS		
2004/2005	Alice LECUYER	
2005/2006	Laure COURVILLE	
2006/2007	Céline DUMONT	
CP – CE1		
2004/2005	Hélène MOREAU	
2005/2007	Agnès LANGLAIS	
CE1 – CE2 ou CE2 – CM1		
2004/2005	Yohann BROSSARD, directeur	X (déch. 1 j)
2005/2007	Yohann BROSSARD, directeur	Julie MARION (déch. 1 j)
CM1 – CM2		
2004/2005	Jacqueline SALMANOVY	
2005/2007	Stéphane COURCOL	

RPI de St Hilaire-Ste Céronne		
Classes et enseignant(e)s > 4 classes du groupe scolaire de 2007 à 2017		
années scolaires	enseignant(e)s titulaires	remplaçant(e)s, décharge de direction ...
TPS- PS-MS		
2007/2012	Peggy LEPAN	
2012/2014	Peggy LEPAN, directrice	Magali LEROUX (déch. 1 j)
2014/2015	Isabelle VUILLEMOT et Léa CAGNION >	2 mi-temps
2015/2016	Isabelle VUILLEMOT et Mylène SALMON >	2 mi-temps
2016/2017	Emilie DAVRIL	Lise LEROUX (remplaçante)
GS - CP		
2007/2010	Agnès LANGLAIS	
2010/2011	Maud GESLAIN	
2011/2014	Isabelle VUILLEMOT	
2014/2017	Peggy LEPAN, directrice	Mme LANDUREAU (déch. 1 j)
CE1 – CE2		
2007/2008	Yohann BROSSARD, directeur	Isabelle VUILLEMOT (déch 1 j)
2008/2009	Aurélie RAPICAULT, directrice	Christelle GSEGNER (déch 1 j)
2009/2010	Aurélie RAPICAULT, directrice	?
2010/2011	Aurélie RAPICAULT, directrice	Delphine MAIGNAN (déch. 1 j)
2011/2012	Aurélie RAPICAULT, directrice	Cécile POUSSIER (déch. 1 j)
2012/2014	Manuella BARKA	
2014/2016	Emilie DAVRIL	
2016/2017	Isabelle GUESDON	
CM1 – CM2		
2007/2008	Céline DUMONT	
2008/2009	Juliette BRIERE	Mme PIJE (remplaçante)
2009/2017	Laëtitia RIVIERE	

RPI de St Hilaire-Ste Céronne		
Classes et enseignant(e)s > 3 classes du groupe scolaire de 2017 à 2025		
années scolaires	enseignant(e)s titulaires	remplaçant(e)s, décharge de direction ...
TPS-PS-MS-(GS)		
2017/2021	Lise PRODHOMME, directrice	
2021/2022	Lise PRODHOMME, directrice	Cécile ROBILLARD (rempl.)
2022/2023	Lise PRODHOMME, directrice	
2023/2024	Lise PRODHOMME et Alexandre DESMAISON	80 % et 20 %
2024/2025	Lucile CHEVALIER, directrice	
(GS)-CP -CE1		
2017/2020	Emilie RITOUET	
2020/2021	Emilie RITOUET	Céline BAZILE (rempl)
2021/2022	Emilie MOUSSET	Noémie CIVEL (rempl.)
2022/2023	Emilie MOUSSET et Pauline GIRARDET	2 mi-temps
2023/2024	Emilie MOUSSET et Alexandre DESMAISON	2 mi-temps
2024/2025	Emilie MOUSSET et Chloé ALVADO	
CE2-CM1-CM2		
2017/2021	Alexandre HERISSE	
2021/2022	Francis BISSON	
2022/2024	Lucile CHEVALIER	
2024/2025	Charlotte ERNIS	

RPI de St Hilaire-Ste Céronne		
Tableau du personnel de service depuis 1975		
années scolaires	noms et prénoms	emplois
Agents de service > ATSEM		
1975/1982	Nadine FORTEMS	agent de service classe maternelle
1982/2020	Dalila BLANCHARD	agent de service > ATSEM
2020/2025	Corinne JARDIN	ATSEM
Cantine		
1975/2001	Gilberte DUBOS	cuisinière
2001/2003	Jacqueline MACCIONI	cuisinière
2003/2017	Yolande COURBOULAY-FILLIEUL	cuisinière
2017/2025	Sabrina CAMUS-DEMAUDOUIT	cuisinière
Transport scolaire		
1978/1987	Marcel SUQUET	chauffeur
1987/2009	Bernard DEBRAY	chauffeur
1999/2010	Daniel COQUEREL	chauffeur 2 ^{ème} car (Ste Céronne)
2009/2010	Ch ROUSSEAU et Roselyne GORET	chauffeurs
Agents de service, agents techniques (emplois divers)		
1975 à 2025	Gilberte DUBOS Nadine FORTEMS Dalila BLANCHARD Madeleine BANSARD Corinne JARDIN Sylvie OLIVIER Jacqueline NORTIER Jacqueline MACCIONNI Nelly POULAIN Christine LIGER Saïd MAHDI Jessica FONTAINE Sabine GUEROULT X	garderie service cantine surveillance cantine accompagnatrices ...

Graphique de l'effectif de 1985 à 2024 de l'ensemble des classes du RPI



Lecture très facile de ce graphique dont l'évolution est liée à la politique du logement avec accueil de jeunes familles entre 1990 et 2005 (2 lotissements avec logements locatifs à St Hilaire):

- effectif stable de 1985 à 1995 avec une moyenne de 66 élèves/an (3 classes);
- progression de 50% entre 1995 et 2003, première année où l'effectif du RPI dépasse les 100 élèves (ouvertures 4^{ème} classe puis 5^{ème} classe) ;
- relative stabilité entre 2003 et 2008 avec une moyenne de 107 élèves/an (5 classes) ;
- lente et inexorable baisse de l'effectif (- 57%) entre 2008 et 2022, année où le nombre d'élèves pour nos deux communes n'a jamais été aussi bas (fermeture de 2 classes sur la période).
- depuis 2023, légère remontée de l'effectif qui se traduit sur les sept dernières par une relative stabilité avec une moyenne de 53 élèves/an (3 classes).

Participation active à la vie scolaire de plusieurs associations locales

APE « ASPERGE » (avant 2016): cette Association de Parents d'Elèves du Restaurant et de la Garderie d'Enfants était une association à but non lucratif relevant de la loi de 1901. Elle assurait la gestion du restaurant scolaire en accord avec le SIVOS, payait les factures des denrées alimentaires des goûters, embauchait les salariées pour la surveillance des enfants. En 1985 une convention était signée entre le SIVOS et ASPERGE sur le rôle de chacun dans le fonctionnement et la gestion du restaurant et de la garderie. Ce sont les membres de cette association qui élaboraient les menus en concertation avec la cantinière. Elle était financée par la subvention du SIVOS, la cotisation annuelle demandée aux familles, la vente des tickets repas et les bénéfices récoltés lors des manifestations qu'elle organisait. En 2016, elle a abandonné au SIVOS la gestion totale de la cantine ; la garderie étant déjà prise en charge par la CDC depuis 2001. L'organisation des manifestations a été reprise par l'association Arc en ciel.

Dans un passé récent, plusieurs associations locales ont participé à la vie scolaire et extrascolaire au sein du RPI de St Hilaire-Ste Céronne.

A titre d'exemple, un document récapitulatif du Contrat Educatif Local (CEL) de la CDC de Mortagne mis en place pour l'année scolaire 2000/2001 nous rappelle la forte participation de ces associations locales (Association Sports Culture et Loisirs de St Hilaire, Amicale sportive de Ste Céronne, APE ASPERGE, Centre aéré de St Hilaire, Athlétique Club Mortagnais ...) dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant. Chaque enfant était concerné par une ou plusieurs activités. Malheureusement, aujourd'hui, plusieurs de ces associations ont disparu et n'offrent donc plus ces activités.

CEL 2000 – Tableau des activités

activités	lieu	durée	période	nombre d'enfants	coll ou ass concernées
activités pendant le temps scolaire					
Musique	école	1 h	par quinzaine	43	communes
Concert	Rémalard	1 représentation		43	communes
Théâtre	Alençon	2 représentations		85	communes, ASPERGE
	Rémalard	2 représentations		85	
Piscine	Mortagne	40 mn/sem	1 semestre	80	CDC
Musées, expos	Pontgirard, Alençon	3 sorties		43 / 85	communes
Orientation en forêt	Bellême ou Réno	2 sorties		43 40	communes
USEP	écoles de la région	3 rencontres		43	USEP, ASPERGE, ASCL, Amicale
Gouter	école	10h30 et 16h30	année	73	ASPERGE
activités pendant le temps périscolaire					
Garderie matin	école	1 h 15	par jour	35	CDC, ASPERGE
Jeux midi	école	1 h 30	par jour	70	
Garderie, étude soir	école	1 h 15	par jour	10 15	
activités pendant le temps extra-scolaire					
Jeux, sports	Ste Céronne	24 séances de 2 à 3 h	mercredi A/M	20	Amicale
Peinture	Ste Céronne	25 séances de 2 h		12	ASCL, communes
USEP	divers	8 rencontres de 5 h		43	ASCL, Amicale, ASPERGE
Patinoire	Alençon	3 séances de 2 h		30	ASCL, communes
Théâtre	Alençon	1 représentation		85	ASPERGE
Equitation	Soligny	8 séances	mercredi A/M	16	ASCL
Athlétisme	St Hilaire	1 h 30	mercredi A/M	15	ACM, ASCL
Yoga	St Hilaire	1 h	mardi soir – 3è tr	15	Amicale
Centre aéré	IME Pigeon		juillet	45	Ass centre aéré

Association **USEP** : depuis de très nombreuses années une affiliation à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré existe au sein du RPI. Plusieurs fois interrompue (2001, 2010, 2021) mais toujours remise en activité par les instituteurs et parents d'élèves, elle permet aux enfants licenciés de participer à diverses rencontres sportives le mercredi après-midi (cross, VTT, athlétisme, courses d'orientation et sports collectifs : handball, basket, foot, rugby ...). Assez régulièrement, de 20 à 30 enfants ont participé à une dizaine de sorties extra-scolaires pour faire des rencontres sportives avec des enfants d'autres écoles du département.

APE « Arc-en-ciel » (depuis 2016): cette association de parents d'élèves voit le jour en mai 2016 et se consacre uniquement aux enfants en reprenant la partie « manifestations » précédemment prise en charge par l'association ASPERGE. Elle a pour but de dynamiser l'école de St Hilaire-Ste Céronne grâce à des évènements extra-scolaires pour les enfants comme le carnaval, la bourse aux jouets, les ventes de sapins, châtaignes, chocolats, marché aux plantes, marché de Noël ... ou encore la traditionnelle kermesse qui

clôture l'année scolaire depuis 2004. L'argent récolté permet de financer des équipements, activités culturelles, sportives, sorties scolaires et de fin d'année ...



Inauguration de l'allée Louise BROUARD - 16 avril 2024



Après avoir réaménagé l'aire de jeux au carrefour de Ronel et refait toute la signalétique communale, il restait au conseil municipal de donner un nom à l'allée piétonne qui relie l'aire de jeux à l'école. La décision fut prise en 2023 de lui donner le nom d'allée Louise BROUARD, en hommage à cette institutrice qui fut enseignante à l'école libre de filles pendant 50 ans (de 1902 à 1952) ainsi qu'il a déjà été écrit précédemment.

Le 16 avril 2024, la nouvelle aire de jeux et l'allée ont été inaugurées en présence de Philippe Blutel, maire de St Hilaire ; Dominique Ragot, maire de Ste Céronne ; Jean Claude Lenoir, président de la CDC ; Guillaume Chantepie, président du SIVOS ; Jean Philippe Lemancel, inspecteur de circonscription de l'éducation nationale ; Xavier Goutte, conseiller départemental ; des enseignantes qui ont eu l'honneur de découvrir la plaque ; de la famille de Louise Brouard (petits neveux – nièces) venus de Loire Atlantique, Seine Maritime, Calvados ; de quelques anciennes élèves et de parents d'élèves et enfants de l'école (voir en annexe le diaporama réalisé par Annick Massot-Brouard en l'honneur de « tante Louise »).

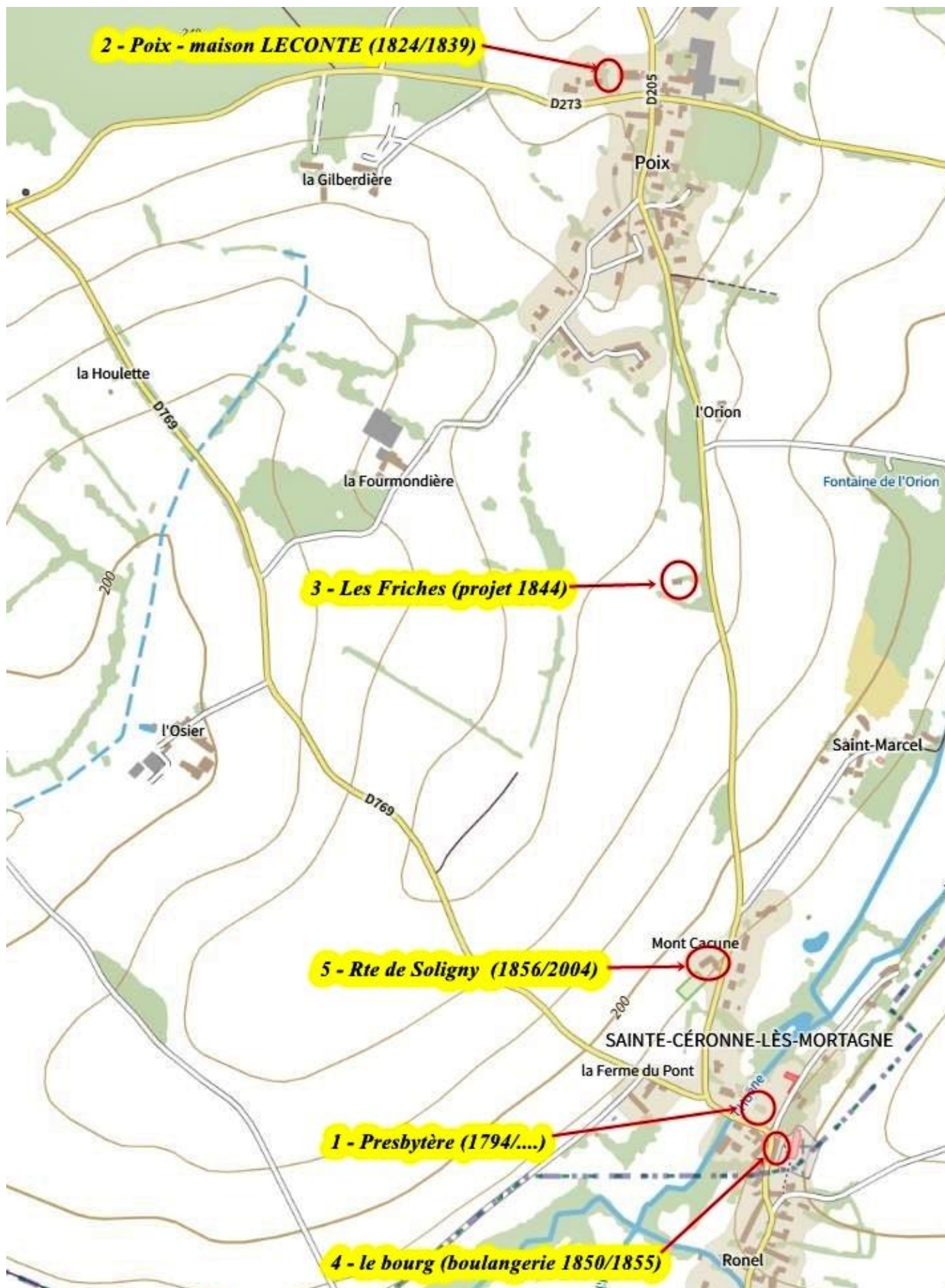


Lors de cette cérémonie, ce fût l'occasion d'échanger et de se remémorer d'anciens souvenirs sur « tante Louise » pour la famille ou sur « Mlle Brouard » pour les anciennes élèves, qui avaient ressorti des photos de classe de l'époque. (voir ci-après petit diaporama des photos de classe).

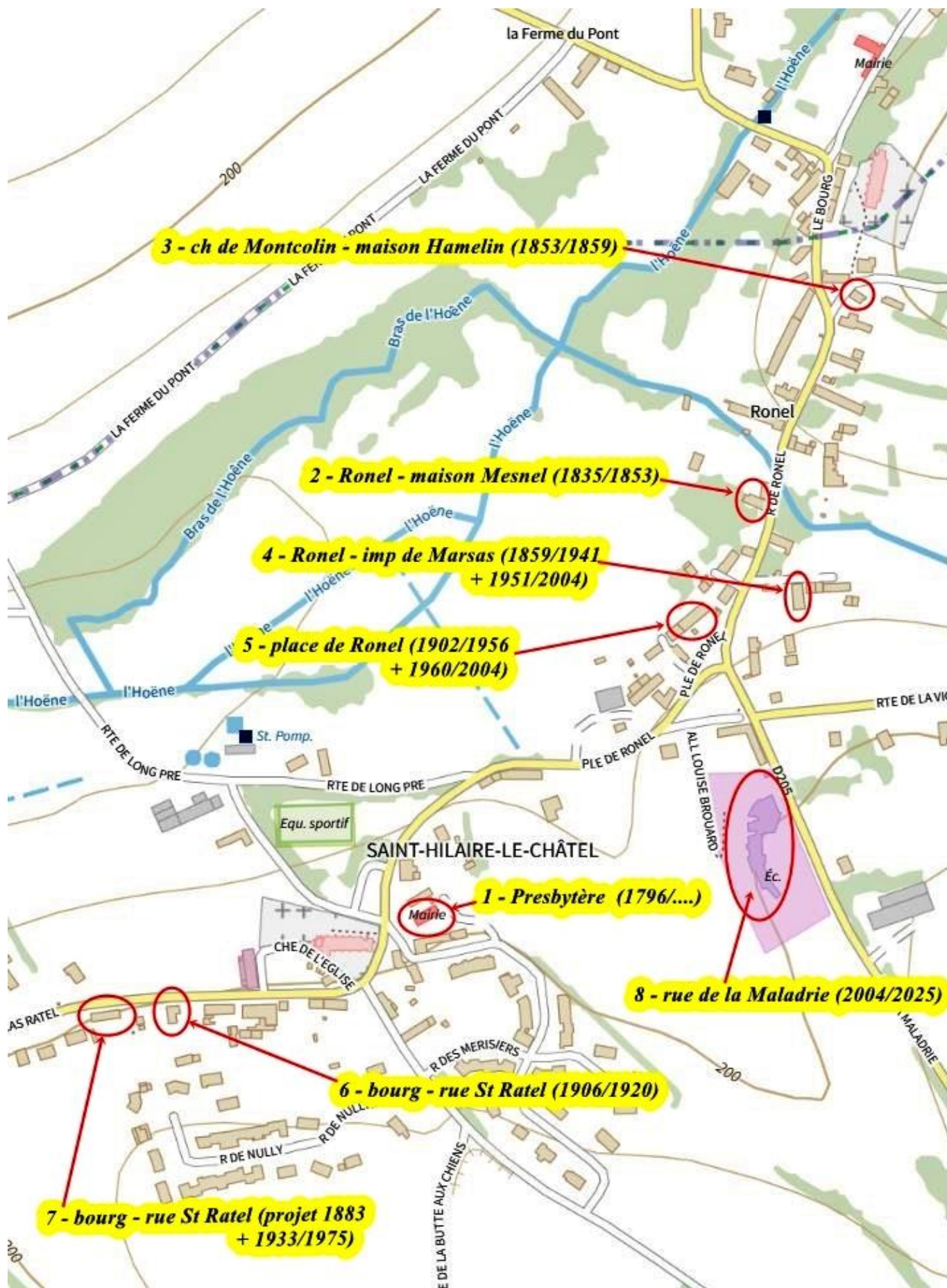
Ce fut également l'occasion de fêter les 20 ans de l'école qui avait ouvert en avril 2004. Philippe Blutel, Dominique Ragot, Jean Claude Lenoir, Guillaume Chantepie et Jean Jacques Beuzit ont donc soufflé les bougies du gâteau d'anniversaire (photo ci-dessous). Puis le verre de l'amitié a terminé cette soirée festive où notre école et nos enseignants étaient à l'honneur.



Carte des « maisons d'école » à Ste Céronne (1794/2004)



Carte des « maisons d'école » à St Hilaire (1796/2025)



2025

Le SIVOS de St Hilaire-Ste Céronne fêtera ses 50 ans

En 2025, Le SIVOS de St Hilaire et Ste Céronne fêtera ses **50 ans**. En ce qui concerne le regroupement pédagogique actuel entre les deux communes, il existe également depuis 1975 mais il a succédé à un précédent regroupement créé en 1972. Depuis l'existence des écoles, les communes de St Hilaire et de Ste Céronne ont donc été regroupées de 1849 à 1910 puis depuis 1972, soit un total de 114 ans en 2025.

Souhaitons encore longue vie à notre école et à cette union. Puisse notre SIVOS faire un centenaire !

Pièces annexes :

- Diaporama photos de classe (1931, 1932, 1933, vers 1945)
- Powerpoint Louise BROUARD (réalisé par Annick Massot)
- Bulletin des anciennes élèves – année 1936
- Cahier de poésies – année 1932/1933

Rédigé et mis en ligne le 7 janvier 2025
Par Jacky METIVIER

Sources :

archives communales en mairie :

- dossiers écoles, scolarité, projet scolaire, dossiers SIVOS, dossier Ratel,
- registres des délibérations du CM et du SIVOS, matrices cadastrales

archives départementales de l'Orne :

- série D : enseignement avant 1790 ; série 4 E : archives notariales
- série E dépôt : arch. communales déposées par St Hilaire et Ste Céronne
- série L : administration générale des districts, cantons (1790/1800)
- série 2 O : fonds des services de la préfecture chargés des affaires communales
- série 3 P : matrices cadastrales ; série 4 Q : hypothèques
- série T : enseignement, arch. de l'inspection académique (1800/1940)
- série 12 UP : arch. du Tribunal de Mortagne
- série W : arch. administratives (inspection académique) postérieures à 1940
- série Z : arch. de la sous-préfecture de Mortagne (1800/1940)

archives personnelles : Le Petit journal, divers

Gallica (BNF) : annuaires administratifs de l'Orne

Photos : école St Joseph (coll. Jean Jacques Beuzit) ; car scolaire (coll. Bernard Debray) ; APE Arc en ciel (coll. APE) ; de classes (coll. Marie Thérèse Recton et Cécile Guillochon) ; autres photos et cartes postales anciennes (coll. personnelle)

Bulletin annuel des anciens élèves, cahier de poésie : coll. Marie Thérèse Recton.

Merci à toutes les personnes : membres de l'éducation nationale, habitants et anciens élèves, qui ont recherché dans leurs archives et fait appel à leur mémoire pour me fournir les informations très utiles à la réalisation de cet historique.